



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Rapport d'activités 2025

Agir ensemble pour un territoire d'exception.

pnr.parc-marais-poitevin.fr





Édito

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport d'activité 2025 du syndicat mixte du PNR du Marais poitevin.

Fondée sur le projet de mandature validé en 2021, déclinaison opérationnelle de notre charte, l'activité du Parc a été particulièrement riche et marquée par l'affirmation de sa plus-value à plusieurs titres et notamment :

- dans sa dimension de médiateur territorial à l'échelle des deux régions, des trois départements, des 88 communes classées PNR et des 6 communes associées et 8 EPCI, avec une multitude d'acteurs,
- dans sa capacité d'agir concrètement, en dentelle, conciliant préservation du patrimoine naturel, culturel, paysager, développement et anticipation des défis climatiques.

Parmi les principales avancées de 2025 :

Le programme « Life Maraisilience », gouvernance et information sur le climat

- > La dynamique collective est engagée : 3 nouveaux financeurs : Groupama / Séolis et Gérédis ont rejoint le comité de pilotage qui s'est tenu le 5 décembre à La Rochelle, rassemblant élus, chercheurs, partenaires.
- > Les premières actions concrètes ont été menées : ateliers avec les habitants et les socio-professionnels, animations, observatoire du climat...

Biodiversité

> Life Wild Bees : 10 jardins engagés dont 6 inaugurés, 1 400 adultes et enfants sensibilisés.

> Le lancement des inventaires et animations nature des 10 Atlas de la biodiversité communale.

> La validation du plan de gestion de 2026 / 2037 de la Réserve naturelle régionale du *marais communal* du Poiré-sur-Velluire.

> L'approbation de la création de la Réserve naturelle régionale des boucles de la Sèvre niortaise et du Galuchet à Niort.

> La Mobilisation des acteurs pour la préservation de l'Anguille d'Europe mais aussi pour le maintien de l'Etablissement Public du Marais poitevin !

Agriculture

> 23 *marais communaux* en gestion collective : de nouveaux travaux pour les éleveurs et les communes, des supports pédagogiques, des démarches juridiques pour les préserver.

> Les marais par bateau, avec l'accompagnement de jeunes éleveurs pour poursuivre la mise à l'herbe de ce secteur emblématique inaccessible par voie de terre.

Marque « Valeurs Parc »

Une dynamique de marquage active en 2025 avec l'organisation du séminaire national de la Fédération des Parcs « Tourisme et Marque » dans le Marais poitevin, en octobre, rassemblant les PNR venus de toute la France.

Aménagement et cadre de vie

> La replantation de haies, de peupliers, des arbres têtards de demain, avec de nouveaux professionnels du tourisme contributeurs impliqués dans le financement du paysage de demain.

> De nouvelles actions en faveur de l'utilisation des éco-matériaux.

> L'instruction de la candidature au renouvellement du label Grand Site de France pour les 23 communes du site classé.

> L'accompagnement de la CDC Aunis atlantique et de la commune de la Grève-sur-Mignon pour les travaux de sauvegarde de la briqueterie, aboutissant en décembre à la sélection du projet, lauréat du Loto du patrimoine.

Sensibilisation, éducation et médiation

> Les 10 ans d'appel à projets scolaires.

> Une nouvelle journée découverte du Marais poitevin pour les élus du PNR sur le thème de la gestion hydraulique.

> La poursuite de la formation des bateliers et professionnels du tourisme.

Attractivité et communication

> Un engouement des visiteurs confirmé pour la qualité paysagère et environnementale du Marais.

> Une collection inédite de timbres dédiés.

> Des reportages nationaux qui valorisent le Marais poitevin et les actions du Parc, comme les *marais communaux* et l'écopastoralisme, le Life Maraisilience, les trains de bois flottants...

Finances et partenariats

> Une stratégie de mécénat déployée, qui porte ses fruits en complément des financements publics.

> Une mobilisation nationale du PNR renforcée au sein de la Fédération des PNR, participant au maintien et à l'augmentation de la dotation « aménités rurales » pour les communes classées.

> Et, plus globalement, la multiplication des partenariats à tous les niveaux, à travers l'ouverture de nos commissions thématiques ou de nos projets à de nombreux acteurs, sans oublier notre implication à l'échelle internationale avec Ramsar ou la coopération.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce panorama de notre activité !

Pascal Duforestel,
Président du Parc naturel régional du Marais poitevin

2025

VIE DU PNR

- ▶ **1,527 million d'euros au bénéfice des communes du PNR du Marais poitevin**
(aménités rurales 2024 et 2025)
- ▶ **1 stratégie mécénat déployée**

BIODIVERSITE

- ▶ **4 espèces nouvellement identifiées**
sur 4 communes de l'Atlas de la biodiversité
- ▶ **172 espèces d'abeilles sauvages**
déjà inventoriées dans le Marais poitevin

AIRES PROTEGEES

- ▶ **1 RNR créée et 1 RNR étendue**
(Marais de Galuchet et La Vacherie)
- ▶ **476 hectares de RNR en +**

ÉCONOMIE LOCALE

- ▶ **2 nouveaux référentiels « Valeurs PNR »**
- ▶ **2 bières marquées « VPNR » primées**
au Salon international de l'agriculture de Paris

AVEC LES HABITANTS

- ▶ **360 participants aux événements « Atlas de la biodiversité communale »**
- ▶ **35 personnes formées**
(émondage et plantation d'arbres)

ÉDUCATION / FORMATION

- ▶ **10 ans de l'appel à projets éducatifs**
331 élèves accompagnés par le PNR
- ▶ **32 stagiaires BAFa formés par le PNR**
à la lecture de leur environnement

PRAIRIES

- ▶ **La 1^{ère} ORE du Marais poitevin**
(= 18 ha de prairies protégées pendant 99 ans)
- ▶ **59,11 hectares de prairies**
restaurés par le PNR

PAYSAGE

- ▶ **11.459 arbres plantés**
dont 7.057 peupliers
- ▶ **1 inventaire des arbres sur 62 km de circuits touristiques nautiques**

DESTINATION MARAIS POITEVIN

- ▶ **1 collection de timbres « Marais poitevin »**
- ▶ **48 prestations marquées « Valeurs PNR »**
(selon 4 référentiels : hébergements, séjours...)

POUR LES HABITANTS

- ▶ **1 film sur « les insectes pollinisateurs »**
(Marais de Galuchet)
- ▶ **16 festivals, saisons ou propositions artistiques** accompagnés

Sommaire

Édito	02
2025 – chiffres-clés	03
Sommaire	04
Synthèse des activités 2024	06
Axe 1 Agir en faveur d'un marais dynamique	07
Orientation stratégique 1 Soutenir une agriculture durable	07
Elevage à l'herbe	08
Pastoralisme Marais communaux	10
Agriculture races locales et productions	13
Axe 1 Agir en faveur d'un marais dynamique	17
Orientation stratégique 2 – Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps	17
Itinérance douce	18
Diversité et attractivité touristiques	20
Tourisme « Valeurs PNR »	22
Axe 1 Agir en faveur d'un marais dynamique	24
Orientation stratégique 3 – Favoriser l'Émergence d'activités Économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales	24
Marque « Valeurs Parc »	25
Ressources peuplier	27
Climat énergies	29
Axe 2 Agir en faveur d'un marais préservé	31
Orientation stratégique 4 – Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide	31
Zone humide Marais poitevin	32
Eau Gestion et solutions	33
Milieux aquatiques et migrations	36
Axe 2 Agir en faveur d'un marais préservé	38
Orientation stratégique 5 – Préserver et restaurer le fonctionnement Écologique du Marais	38
OPN	39
Connaissance des espèces	42
Atlas de la biodiversité communale	44
Prairies naturelles humides	46
Aires protégées	48
Continuités écologiques	52
Services écosystémiques pollinisateurs	54
Natura 2000	59

Axe 2 Agir en faveur d'un marais préservé	62
Orientation stratégique 6 Préserver les paysages identitaires du Marais	62
Grand Site de France	63
Paysage Plantation	67
Architecture Habiter	70
Cadre de vie Projets et planification	74
Axe 3 Agir en faveur d'un marais partagé	78
Orientation stratégique 7 Forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable	78
Education Accompagnement	79
Formation	81
Gouvernance <i>Maraisilience</i>	84
Patrimoines Accompagnement de projet	86
Valorisation culturelle	90
Rencontres PNR et habitants du Marais	96
Communication	98
Médiatisation	104
Axe 3 Agir en faveur d'un marais partagé	106
Orientation stratégique 8 Organiser la gouvernance territoriale	106
Syndicat mixte et gouvernance	107
Partenariats et réseaux	112
Observatoire et évaluation	116
Révision du PNR du Marais poitevin	118
Conclusion	119
Synthèse administrative 2024	120
Le programme d'actions à l'œuvre en 2025	121
Le compte financier unique 2025	122
Les financeurs de l'action du PNR	122
Annexes	124
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin	125
Les 88 communes du Parc naturel régional du Marais poitevin	126
Le bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2025	127
La Charte du Parc naturel du Marais poitevin – 2014 2029	128



Synthèse des activités 2025

Axe 1

Agir en faveur d'un marais dynamique

La richesse du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par certaines activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

En œuvrant pour une agriculture durable qui concilie économie et préservation des milieux naturels, des espèces et des paysages, le PNR et ses partenaires défendent les équilibres indispensables au fonctionnement de la zone humide du Marais poitevin et encouragent les pratiques les plus bénéfiques sur le long terme, pour l'Homme et pour la nature.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Soutenir une agriculture durable



Élevage à l'herbe

Pastoralisme | *Marais communaux*

Agriculture | Races locales et productions

MESURE 1 > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2 > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3 > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locale

Élevage à l'herbe

Aider et accompagner les éleveurs dans leurs pratiques durables

En tant que zone humide aménagée et exploitée pour ses ressources naturelles, le Marais poitevin présente des prairies naturelles caractéristiques. Véritable enjeu pour la biodiversité mais également véritable expression de la gestion durable du territoire, les prairies naturelles humides sont l'objet de toutes les attentions.



Le PAEC et les MAEC pour préserver les prairies naturelles

Le dispositif MAEC est un dispositif de soutien largement encouragé et soutenu par le PNR avec l'appui des Chambres d'agriculture et de l'EPMP.

Le Marais poitevin bénéficie d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC MAPO) et de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en faveur de la préservation des prairies naturelles. Les parcelles éligibles aux MAEC sont les prairies permanentes présentes dans le périmètre du PAEC.

Les MAEC sont accessibles aux exploitations agricoles (principalement d'élevage) respectant les critères suivants :

- > respecter un taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les prairies à l'échelle de son exploitation,
- > avoir un diagnostic agro-environnemental de l'exploitation et mettre en œuvre le plan de gestion,
- > suivre une formation obligatoire au cours des deux premières années d'engagement.

Les agriculteurs du Marais poitevin qui s'engagent dans le dispositif MAEC le font pour une période de 5 ans et reçoivent une indemnisation annuelle à l'hectare comprise entre 150 € et 358 € selon les mesures choisies.

En 2025, ce sont 61 exploitations agricoles qui ont été expertisées (reprises de dossiers de 2023 et 2024 et nouveaux dossiers 2025).

Région	Nombre dossiers	ha expertisés
Pays de la Loire	45	935
Nouvelle Aquitaine	16	130
Total	61	1 065

Au total, les MAEC liées aux prairies (1.064 hectares et 17 km de fossés tertiaires engagés en 2025) ont bénéficié aux agriculteurs du Marais poitevin pour un montant de plus de 1,4 million d'euros réparti sur les 5 prochaines années.



😊 La mesure « création de prairies » permet d'engager des prairies temporaires de moins de deux ans, déclarées prairies permanentes au terme de l'engagement MAEC, soit 5 ans. Les prairies drainées ne sont pas éligibles aux mesures « prairies humides ».

Le partenariat EPMP, PNR et Chambres d'agriculture au profit des exploitants

Afin de soutenir l'activité d'élevage à l'herbe dans le Marais poitevin, l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) est cadrée par une convention entre l'EPMP, la Chambre interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime Deux-Sèvres, la Chambre régionale des Pays de la Loire et le Parc naturel régional du Marais poitevin.



Le PNR participe à l'animation du dispositif MAEC. En 2025, 2 réunions d'information ont été organisées en Vendée pour présenter les mesures MAEC et le déroulement des expertises, et un mail d'information a été envoyé aux exploitants par la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime/Deux-Sèvres.

Ces temps d'échange permettent d'évoquer les problèmes rencontrés par les agriculteurs dans la mise en œuvre des cahiers des charges. Le PNR y présente également les enjeux biologiques du territoire et conseille les agriculteurs candidats aux MAEC aux côtés des Chambres d'agriculture.

Faciliter l'élevage en marais, une spécificité du PNR du Marais poitevin

Dans sa partie orientale, comme dans sa partie occidentale, le Marais poitevin est un territoire d'élevage à l'herbe (bovins et équidés). Le PNR est à l'écoute des besoins des socio-professionnels (éleveurs, pasteurs, vétérinaires...) et des acteurs qui œuvrent sur les prairies du territoire (communes, associations de préservation des espèces ou des milieux, associations culturelles, etc.).

Le 20 mars 2025, le PNR a réuni les « éleveurs par bateau » pour définir les besoins techniques, les travaux à réaliser, point sur l'exploitation des îlots de prairie...

Les restaurations de prairies et les aménagements pastoraux conduits par le PNR

En 2025, le PNR a conduit 14,7 km de travaux de clôture en complément de la restauration de marais en prairie, soit 23 exploitations agricoles concernées.



Au total, 59,11 ha de prairies ont été restaurées par le PNR sur 15 communes du Marais poitevin : Nuaillé-d'Aunis, La Ronde, Saint-Jean-de-Liversay, Arçais, Coulon, Saint-Hilaire-la-Palud, Le Vanneau-Irleau, Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Maillé, Le Mazeau, Mouzeuil-Saint-Martin, Nalliers, Saint-Sigismond.



La restauration des réseaux hydrauliques favorisant l'élevage en zone humide

Les chantiers de remise en état des parcelles se sont accompagnés de travaux de restauration du réseau hydraulique qui ont concerné 3.740 mètres de fossés tertiaires (hors périmètre d'intervention des Syndicats de Marais). Ces travaux de restauration comprennent l'élagage d'arbres en bordure de fossés pour permettre par la suite le curage du réseau.

8 communes du PNR ont bénéficié de cette remise en état des fossés tertiaires : Arçais, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais-La Garette, Le Vanneau-Irleau, Benet, Luçon, Le Mazeau, Saint-Sigismond.

Le PNR a également permis la création d'un abreuvoir sur le *marais communal* de Saint-Sauveur-d'Aunis et de 2 parcs de contention à usage collectif : 1 sur le *marais communal* des Magnils-Reigniers et 1 sur la commune de Coulon.

Valeur ajoutée PNR

Le chaland bétailière mis à la disposition des éleveurs pour le transport des bovins a été l'objet d'une remise en état, nécessaire au regard de l'utilisation régulière de l'embarcation.



Pastoralisme | *Marais communaux*

Les *marais communaux* à usage collectif un modèle socio-économique qui plaît et qui favorise la biodiversité

Les *marais communaux* représentent un patrimoine culturel, économique et naturel exceptionnel; pépite du Marais poitevin. Le Parc naturel régional est donc très investi auprès de tous les acteurs concernés (communes, éleveurs, associations locales, associations de protection de la nature et de l'environnement, vétérinaires, Chambres d'agriculture...). Il accompagne chaque année les communes propriétaires de *marais communaux*, dans le cadre de la convention cadre 2017 – 2027, signée avec la LPO et les Chambres départementales d'agriculture.



Ce sont aujourd'hui 23 communes qui bénéficient de l'assistance du PNR. Ces communes se sont engagées au travers de la convention de gestion des *marais communaux* à maintenir leurs *marais* en pâturage extensif

accueillant des troupeaux de vaches et de chevaux provenant d'éleveurs différents. Ces troupeaux sont mélangés pour la saison de pâturage sur les *marais* non parcellisés.

Des *marais communaux* attractifs

En 2025, 100 éleveurs du Marais et des territoires limitrophes, dont 14 éleveurs de chevaux, ont pu bénéficier de l'estive pastorale offerte par les *marais communaux* du Marais poitevin. Sur un total de 2.125 hectares, 3.460 bovins, 172 équins et 33 oies ont pu être accueillis pour pâturer. Ces différents troupeaux ont profité de la surveillance des écopasteurs sur 4 *communaux* : Curzon, Lairoux, les Magnils-Reigniers et Nalliers.

Les demandes de package sur les *marais communaux* sont chaque année plus importantes. Un succès que le PNR accompagne, en concertation avec les communes, les Chambres d'agriculture et la LPO mais un succès révélateur d'un manque plus général de prairies.

Parallèlement à l'accompagnement du développement du réseau de *marais communaux* en pâturage collectif, le PNR conduit avec les communes et les éleveurs une démarche pour diminuer le nombre d'animaux inscrits en estive. En effet les événements climatiques particuliers imposent de diminuer le nombre d'animaux afin d'assurer la ressource en herbe jusqu'au mois d'août, période durant laquelle la moitié des animaux rentrent dans leurs exploitations respectives. Cette baisse du chargement à l'entrée des animaux permet par ailleurs de favoriser la nidification des limicoles.



De nouveaux aménagements pour l'élevage

Le PNR accompagne les gestionnaires, éleveurs et communes, pour préserver et valoriser les modes d'exploitation si particuliers de ces prairies naturelles humides car ce sont des écosystèmes exceptionnels et fragiles.

Ainsi, en 2025, le PNR a accompagné la réparation des parcs de contention dans les *marais communaux* des Magnils-Reigniers et de Saint-Benoist-sur-mer.

Un abreuvoir a été installé sur le *marais communal* de Saint-Sauveur-d'Aunis. Des plantations d'arbres pour l'ombrage ont été réalisées à Lairoux

D'autres nombreux travaux ont également été portés par les communes : des clôtures ont été refaites sur plusieurs *marais*, ainsi que des travaux de maintien de l'eau aux Magnils-Reigniers et sur le *communal* du Poiré-sur-Velluire et des travaux de curage de fossés à Lairoux.



Parc de contention du *marais communal* des Magnils-Reigniers

En 2025, des aménagements pastoraux ont été réalisés par le PNR sur le *marais communal* du Poiré-sur-Velluire, classé en Réserve naturelle régionale. Plus d'1 km de clôture a été refait à neuf, soit la quasi-totalité du *communal*. 476 vaches et 18 chevaux appartenant à 10 éleveurs y ont pâturé librement d'avril à décembre.



Abreuvoir installé sur le marais communal de Saint-Sauveur-d'Aunis



Plantations sur le marais communal de Lairoux



Curage fossé de Lairoux ©Pierre Chabot



Clôture sur le marais communal du Poiré-sur-Velluire

Une aide diversifiée du PNR en faveur du pastoralisme et des *marais communaux*

Une aide administrative auprès des communes

Les communes du PNR ont été accompagnées dans la clarification de leur taxe de pâturage et dans la gestion courante des *marais communaux* ainsi que pour leurs dossiers MAEC. 6 communes ont été accompagnées dans le cadre des contrôles de l'Agence de services et de paiements (ASP).

Un travail de concertation puis d'accompagnement des mises à l'herbe printanières

Les communes qui le souhaitent sont accompagnées chaque année (en janvier et février) par le PNR pour la préparation, avec les éleveurs et les partenaires concernés, des ouvertures des *marais communaux* et la mise à l'herbe des bovins et équins.

Le PNR veille ainsi au chargement en bétail des prairies, à la prise en compte du parasitisme et aux dates d'ouvertures des *marais communaux*. Communes, éleveurs et PNR recensent ensemble les éventuels travaux nécessaires.

En 2025, le PNR a assisté aux ouvertures printanières (avril) de 11 *marais communaux* : Nalliers, Le Poiré-sur-Velluire, Montreuil, Lairoux, Curzon, Les Magnils-Reigniers, La Bretonnière-la-Claye, Courçon, Angliers, Vallans et Anais.

Un stand PNR et des animations ont été proposées aux Magnils-Reigniers et au Poiré-sur-Velluire.

Une étude juridique pour assurer l'avenir des *marais communaux*

Une étude juridique a également été menée par un stagiaire afin de répondre à deux questions principales : l'une sur la propriété des *marais communaux* et l'autre sur leurs usages.

> Quelle est la nature juridique de la propriété des *marais communaux* du Marais poitevin ?

L'étude juridique a montré que les *marais communaux* relèvent bien du domaine privé des communes, en ce qu'elles représentent les habitants. Toutefois, il existe un cas particulier, lorsque des sections de *marais communaux* appartiennent aux habitants et sont gérés par un comité syndical.

> Quelle est la nature juridique de leurs usages ?

La commune est libre de définir les usages (culture, prairie, maraichage, etc.) sur son *marais communal* mais ne peut modifier les usages si un bail est en place. Dans le cas des systèmes de tâches, la commune peut définir les usages de chaque parcelle au cas par cas.

Les éléments qui régissent le droit des *marais communaux* restent très spécifique à chaque *communal* car ils ont chacun une histoire unique.

😊 En 2025, le PNR est intervenu auprès de plusieurs communes pour des éclaircissements juridiques liés à leurs *marais communaux*. Par exemple à Cramchaban, où le *communal* fonctionne par tâche, la commune souhaiterait remettre une partie de son *marais* en prairie au bénéfice des agriculteurs de la commune. Le PNR a également accompagné des projets d'éventuelles ventes de *marais communaux* comme à Luçon, Le Mazeau et Le Bourdet.

Une veille sanitaire indispensable sur les *marais communaux*

La présence de l'eau et le mélange des troupeaux peut favoriser le développement des parasites internes ou externes. Depuis de nombreuses années, dans le cadre la convention des *marais communaux* et en accord avec les services vétérinaires, les éleveurs et les communes, des protocoles stricts ont été mis en place pour éviter tout risque.

Les *marais communaux* situés en Charente-Maritime ne sont désormais plus touchés par la Grippe bovine (BVD). Les troupeaux sont à nouveau mis en commun comme auparavant. En revanche, la présence de la FCO8 et de la MHE (maladies virales transmises par moucheron piqueur) est désormais actée sur l'ensemble territoire. La FCO8 a eu un impact important sur la reproduction des bovins provoquant sur certain *marais* de nombreux avortements ou des veaux morts nés.

Au cours des différentes réunions de mise à l'herbe, les Groupement de défense sanitaire (GDS) ont incité, dans la mesure du possible et en fonction de la disponibilité des vaccins, à faire vacciner les troupeaux avant la mise à l'herbe.

Enfin, des problèmes de botulisme ont été constatés au mois de juin 2025 sur certains secteurs de *marais* en raison des températures trop élevées.

En conséquence, il est important, pour la pérennité de l'élevage sur les *marais communaux*, d'assurer sur les 23 sites membres du réseau, un abreuvement de qualité : forage, abreuvement sur l'eau de réseau potable ou abreuvement sur des fossés courants.

Une étude sur les chardons des *communaux* de la vallée du Curé

Une étude de sol a été réalisée sur les *marais communaux* de la vallée du Curé afin de comprendre les raisons de la forte présence de chardons sur les parties hautes de ces *marais*.

Ces *marais communaux* présentent une très faible profondeur de sol, environ 40 cm, mais ne présentent pas de phénomène de tassement pouvant expliquer la présence de chardons.

Après étude, il semblerait que les éléments présents dans le sol de ces *marais communaux* soient en quantité suffisantes et disponibles pour les plantes, ce qui écarte la possibilité d'un déséquilibre dans le substrat. Une banque de graines très importantes pourrait expliquer la forte présence des chardons. Cette étude va permettre de mener des

expérimentations de gestion afin de retrouver un couvert végétal prairial.

Des animations pour faire découvrir aux scolaires, l'élevage, le pâturage collectif et les communaux

Les services du PNR proposent des animations auprès des scolaires pour faire découvrir l'histoire des *marais communaux* du Marais poitevin, leur richesse biologique et l'élevage à l'herbe... Des animations découverte ont été réalisées en 2025 pour 113 enfants des communes de Saint-Benoist-sur-Mer et Nuaillé-d'Aunis.

La communication du PNR sur les marais communaux, le pastoralisme et l'élevage

Les *marais communaux* ont fait l'objet de nombreux supports de communication lors de cette année 2025 : articles de presse, vidéos, publications sur les réseaux sociaux... notamment, à l'occasion des ouvertures festives, au printemps.

La valeur ajoutée PNR

L'ensemble des actions mentionnées ci-dessus ont été valorisées auprès des maires et élus référents au cours du Comité de Pilotage annuel des *marais communaux* qui s'est tenu le 29 janvier 2026 en présence de Lydie Bernard, Vice-Présidente du PNR du Marais poitevin.

Agriculture | Races locales et productions

Valoriser le local et conserver les pratiques

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est engagé de manière quotidienne et opérationnelle dans le soutien à l'agriculture durable, conciliant les enjeux économiques et environnementaux : soutien et promotion de l'élevage à l'herbe, des productions marquées "Valeurs Parc naturel régional Marais poitevin" ou labellisées, des races et variétés locales...

Les Salons de l'agriculture comme vitrine d'exception pour les producteurs et éleveurs du territoire

Le Parc naturel régional du Marais poitevin était aux côtés des éleveurs aux Salons de l'agriculture 2025, à Paris et à Bordeaux. Les races locales, l'élevage et les productions agroalimentaires du territoire y ont été mises à l'honneur et primées.

Le Salon international de l'agriculture à Paris

Une délégation d'élus et d'acteurs locaux issus du territoire était présente pour présenter et défendre les chances de leurs terroirs au Salon international de l'agriculture qui s'est tenu à Paris du 22 février au 2 mars 2025.



Pascal Duforestel, Lydie Bernard et Arnaud Charpentier, Président, Vice-présidente et Vice-président du PNR ont retrouvé des élus

et acteurs locaux des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine venus soutenir les agriculteurs participants au salon ou candidats aux concours agricoles: Christelle Morançais, Laurent Caillaud et Ludovic Hocbon, Présidente et Conseillers régionaux de la Région Pays de la Loire, Alain Lebœuf, Président du Conseil départemental de Vendée, Gérard Gavory, Préfet de Vendée, Annick Billon et Brigitte Hybert, sénatrices de Vendée ainsi que des représentants des Chambres d'agriculture, Eric Coutand, Président de la

Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et Stéphane Guillon, délégué de Vendée. La délégation était accompagnée de Sandrine



Guihéneuf, directrice du Parc naturel régional du Marais poitevin et du chargé de mission agriculture et alimentation, responsable de la Marque "Valeurs Parc".

En 2025, les producteurs, les races vendéennes et les produits marqués "Valeurs Parc naturel régional Marais poitevin" étaient particulièrement à l'honneur sur le stand "Moutons vendéens et Département de la Vendée". Jean-Paul Rault, éleveur de moutons vendéens et Président de France génétique élevage était présent aux côtés de M. Berland, éleveur au Langon et de Thierry Faivre, Président des races mulassières du Poitou ainsi que la Team Arnaud Boissière, skipper du Vendée Globe et Matthias Fekl, Président des Brasseurs de France.



Un baudet du Poitou issu du cheptel du Parc naturel régional du Marais poitevin a également été primé. Ce trophée illustre toute la qualité du travail de sauvegarde et de valorisation de



la race mené depuis les années 1980 par le PNR puis en partenariat avec le CREGENE et le Département de la Charente-Maritime. Depuis septembre dernier, le Baudet fait partie du cheptel conservatoire du Département de

la Charente-Maritime.

Médailles d'or 2025 !



2 bières marquées « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin » ont reçu la médaille d'or au Concours général agricole 2025: "La Maraichine - 79" et "La Maraichine - 85", produites par les brasseries, la Tête de Mule, à Coulon (79) et la Cibulle, à Maillé (85).

Oma, vache blonde d'Aquitaine, de l'éleveur Antoine Métais de Chaillé-Les-Marais (85) est la grande gagnante 2025.

Simon Berland, éleveur au Langon commune du Parc, a gagné le concours national de Paris en trait poitevin mulassier grâce Lutèce du Palaineau.

Le Salon régional de l'Agriculture à Bordeaux



Les 25 et 26 mai 2025, le PNR du Marais poitevin participait au Salon de l'Agriculture à Bordeaux et y tenait un stand avec animations.

2 brasseurs et 1 apiculteur marqué « Valeurs Parc naturel régional »

présentaient leurs produits. Ils ont pu échanger avec Alain Rousset, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Guillaume Riou, Vice-Président accompagnés par Pascal Duforestel, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Promouvoir les races locales et l'élevage en toutes occasions

Le CREGENE

En 2025, le CREGENE a participé à de nombreuses manifestations grand public et a pu assurer la présentation d'animaux emblématiques du Marais poitevin : le Baudet du Poitou, la mule poitevine, le cheval de trait mulassier poitevin...

Le CREGENE et le PNR du Marais poitevin sont partenaires des actions de promotion et de mise en valeur des races et variétés domestiques locales.

En 2025, le cheptel de Baudets du Poitou du PNR change de main !

Comme suite logique de la fin en 2024 du programme d'absorption continu du Baudet du Poitou (programme de croisement génétique pour éviter la disparition de la race et reconstituer des individus de race pure à la 7^e génération), le PNR du Marais Poitevin a cédé son cheptel conservatoire.

Une partie du cheptel a été cédée à l'Asinerie du Baudet du Poitou, propriété du Département de la Charente-Maritime et lieu privilégié de reproduction et de mise en valeur de la race. Les Baudets reproducteurs ont été vendus à l'Association nationale des Races Mulassières du Poitou et font maintenant partie du pool associatif disponible aux adhérents. Les ânesses en convention chez les particuliers ont été vendues à ces derniers.

La valeur ajoutée du PNR et du CREGENE !

Le cheptel de Baudets du Poitou du PNR du Marais poitevin est responsable de près d'1/5^e de la population totale de la race sur le plan génétique (18,6%). Aujourd'hui, il appartient aux éleveurs de continuer l'aventure de sauvegarde !

Les Assises Nationales du Mulet 2025

En octobre 2025, le CREGENE a organisé la 2^e édition des Assises nationales du Mulet (1^{ère} édition en Savoie en 2024). Cet événement d'ampleur, coorganisé avec L'Association nationale des races mulassières du Poitou, a mobilisé l'équipe du CREGENE, une équipe bénévole très investie et de nombreux partenaires dont le PNR.

L'ambition de cette édition était de permettre aux professionnels utilisateurs, donneurs d'ordre et éleveurs de mules/mulets de partager leurs expériences et leurs pratiques respectives (élevage, éducation, utilisation, matériel, conduite, etc.) et de faire découvrir cet animal d'exception au grand public.

Les 17 et 18 octobre 2025 étaient consacrés aux professionnels de la mule : conférences (présentation des races de mules, le commerce de mules d'hier et d'aujourd'hui, le matériel d'utilisation) et table-ronde autour de l'éducation des mules et une partie de démonstration en extérieur (travaux forestiers, transport hippomobile, spectacle, travail de la vigne, maraîchage, éducation, présentation de matériel).

Ces 2 jours se sont déroulés dans le lycée agricole de Luçon-Pétré sur la commune de



Sainte-Gemme-la-Plaine et ont rassemblé 27 intervenants de toute la France et plusieurs corps de métiers, 26 équidés et près de 100 participants.

En complément, 2 événements grand public se déroulaient à Chaillé-les-Marais : la conférence théâtralisée sur les mules dans l'histoire, le jeudi 16 octobre au théâtre le Jean-Baptiste et la fête de la mule, le dimanche 18 octobre à la Maison du Maître de Dignes. Le programme de la fête de la Mule était riche avec la vente d'automne des races mulassières du Poitou en parallèle du Concours de Mules poitevines de plus de 4 ans, le Concours de Triptyque Poitevin par équipe, des présentations de races, des animations, démonstrations, conférences, expositions et un spectacle équestre. Cette fête a accueilli environ 300 visiteurs malgré une météo incertaine.

Nouveau en 2025 !

Petit clin d'œil à la notoriété du Baudet du Poitou, race ancienne d'âne et symbole du Marais poitevin, son berceau d'origine : depuis 2025, un timbre-poste à son effigie est en circulation !



Une manière originale et inédite d'assurer la promotion de la race et de son élevage dans le Marais poitevin et dans le monde entier.

Le concours des blondes d'Aquitaine du Marais poitevin

Le 21 juin 2025, se tenait à Chaillé-Les-Marais, la 2^e édition de « Marais poitevin Terre d'élevage », une journée pédagogique et ludique pour faire connaître les blondes d'Aquitaine, une vache qui a trouvé sa place sur le territoire du PNR.

Un concours agricole récompensait les plus belles Blondes d'Aquitaine du Marais poitevin.

4 producteurs marqués Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin participaient également à la journée et présentaient leurs productions : pâtes, safran et produits issus de cueillettes et miels. La viande bovine marquée était quant à elle promue via la dégustation de burgers.



Cette rencontre, de la prairie à l'assiette, a permis aux enfants de prendre connaissance des circuits agroalimentaires mais aussi des modes d'élevage qui valorisent les ressources naturelles et les paysages tout près de chez eux. L'occasion d'aborder de nombreux sujets comme l'environnement, le territoire, la santé, l'économie locale...



Les territoires « bio engagés » du Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin encourage démarches en faveur de la filière Bio (surfaces agricoles, restauration scolaire...) et valorise les produits Bio notamment par le biais de la marque Valeurs Parc naturel régional, en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Dynamiser les circuits courts

L'accompagnement des Plans alimentaires territoriaux (PAT) du Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin participe aux groupes techniques et aux comités de pilotage des PAT de la Communauté d'agglomération du niortais et de Sud Vendée Littoral. Il s'attache à promouvoir les professionnels de l'agroalimentaire et les produits marqués « Valeurs Parc naturel régional ».

Les éleveurs par bateau, à la rencontre des jeunes générations

Le 6 août 2025, une cinquantaine d'enfants du centre de loisirs de Fontenay-le-Comte sont venus à la rencontre des éleveurs qui fournissent leur cantine en viande bovine marquée « Valeurs Parc ». Au programme, embarquement en barque en direction des troupeaux sur les prairies non accessibles par voie terrestre et rencontre avec les éleveurs mais aussi, des représentants du PNR et avec Bernard Avril, opérateur et fournisseur de la viande bovine consommée dans leur cantine.



En 2025, la Commune de Coulon a rejoint le réseau des 7 autres communes du PNR du Marais poitevin déjà labellisées : Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prin-Deyrançon, La Rochénard, Saint Hilaire-la-palud et Vallans.



Le label « Territoire Bio Engagé » vient récompenser l'investissement de la commune pour avoir dépassé les 22 % nécessaires à l'obtention du label (+ de 28 % en réalité) de produits bio dans les menus de son restaurant scolaire. Il a été remis le 13 janvier 2025, par Jean-Paul Bellot, vice-président de Interbio Nouvelle-Aquitaine, en présence de Anne-sophie Guichet, Maire de Coulon et de Pascal Duforestel, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin et Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine.

La marque « Valeurs Parc naturel régional »



Le Parc naturel régional du Marais poitevin poursuit son action en faveur du déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les produits agroalimentaires.

En 2025, la marque VPNR a été attribuée à une grande diversité de produits et de producteurs.



Axe 1

Agir en faveur d'un marais dynamique

La richesse du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par certaines activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de son économie. Pour autant, il convient d'accroître les retombées générées, dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps



Itinérance douce

Diversité et attractivité touristiques

Tourisme | Marque « Valeurs PNR »

MESURE 4 > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

MESURE 5 > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

MESURE 6 > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

Itinérance douce

Promouvoir et favoriser les modes doux de déplacement

Soucieux de développer l'écotourisme par le développement des déplacements dits doux, le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables et nautiques, favorise l'accès à l'information et la lisibilité sur le terrain (balisage), valorise l'accueil et la qualité des prestations qui sont proposées par les prestataires du territoire et assure l'édition, la vente et la promotion des outils de découverte (cartes) et des sites d'information (sites internet par exemple).

Le Marais poitevin, destination vélo !

Promotion des itinéraires cyclables balisés

Le PNR du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens et nationaux de découverte douce : « la Vélodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle), la Vélidéale (de Vassivière au Parc de Brière) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».



Ces différents itinéraires cyclables sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ». Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2025, 4 452 cartes et 905 jaquettes ont été vendues.



Les 31 boucles cyclables sont également promues sur www.cirkwi.com où l'on peut, soit imprimer la randonnée choisie, soit télécharger les traces gpx, afin d'avoir toutes les informations sur son téléphone portable.

En 2025, sur le site Cirkwi, on dénombre 12.622 fiches consultées.

Des balisages entretenus sur l'ensemble du territoire

Le PNR assure l'entretien du balisage de ses circuits cyclables en Vendée (390 bornes) et des balises de signalisation nautique (320 bornes sur un territoire allant de Marans à Niort). Pour cela, il a mandaté l'association d'insertion Nature Solidaire.



L'expédition fluviale dans le Marais poitevin

Le projet de tourisme fluvestre porté par le PNR à partir des années 2010 concerne une centaine de kilomètres de voies navigables dans le Marais poitevin : une soixantaine de kilomètres sur la Sèvre niortaise entre Niort et Marans et une quarantaine de kilomètres sur ses affluents en aller-retour (Canal du Mignon, de la Jeune Autise et de la Vieille Autise).

Le tourisme *fluvestre* (contraction de *fluvial* et de *terrestre*) se définit comme un tourisme « entre terre et fleuve » où le goût pour la navigation et la découverte du territoire à terre sont liés.



Les objectifs du développement de cette offre de tourisme sont pluriels. Il s'agit d'offrir la possibilité de relier Niort à La Rochelle par le Marais et de proposer une nouvelle activité touristique attractive.

Grâce à des travaux de restauration des équipements, la Sèvre niortaise conforte son rôle d'épine dorsale du Marais poitevin et s'inscrit durablement dans l'offre écotouristique française. La possibilité d'embarquer des vélos sur les bateaux habitables disponibles à la location renforce cette ambition d'écotourisme intermodal.



L'offre de tourisme *fluvestre* dans le Marais poitevin est le résultat du travail d'un collectif inédit d'acteurs. Pour mener à bien ce

projet de territoire et promouvoir cette nouvelle activité, le PNR a piloté un comité technique constitué de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN), de Charentes-Tourisme, du service tourisme du Conseil départemental des Deux-Sèvres, de Vendée expansion, des services tourisme des communautés de communes Aunis atlantique et de Vendée Sèvre Autise, de la Communauté d'agglomération du niortais, des offices de tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin, Vallée de la Sèvre niortaise, Vendée Marais poitevin et Sud Vendée Littoral.

Cette offre touristique récente correspond aux objectifs inscrits dans la charte du PNR dans la mesure où elle vise à déconcentrer l'activité et à créer un lien entre les différents univers du territoire : *Marais mouillés, Marais desséchés* et littoral. Elle constitue un magnifique trait d'union entre ces espaces et renforce l'attractivité économique et touristique dans le respect de l'environnement.

L'innovation et l'expérimentation sont au cœur des missions des Parcs naturels régionaux. En ce sens, le PNR du Marais poitevin a porté la conception et la mise en œuvre de l'offre,



l'animation du collectif et la fabrication des bateaux électriques dont il est propriétaire et qui sont spécialement conçus pour la Sèvre niortaise.

Tout au long de l'année 2025, le PNR a poursuivi le pilotage technique du projet aux côtés des partenaires en traitant les différents sujets relatifs aux infrastructures créées (pontons, équipements, fonctionnement, suites du marché de travaux...) et aux bateaux habitables dont il est propriétaire (entretien à l'hivernage, ajustements divers, suivi de la concession de service pour l'exploitation...).

Des outils pour observer la fréquentation

Un éco-compteur

Le PNR a investi dans un éco-compteur pour bénéficier de chiffres de fréquentation sur l'itinéraire Vélo Francette. Cet outil a été installé le 3 mai 2022 sur la commune du Vanneau à proximité de la passerelle qui enjambe la Sèvre niortaise et permet de rejoindre la région Pays de la Loire. En 2025, 64.773 randonneurs ont emprunté cet itinéraire (+ 12% par rapport à 2024) avec un jour de pointe le 11 mai (818 passages).



Un accès à la plateforme web Outdoorvision

Pour compléter les données de fréquentation des sentiers de randonnée, le PNR a contractualisé avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour bénéficier des données qui remontent sur la plateforme en ligne Outdoorvision via les appareils connectés (montre et téléphone portable) des coureurs, randonneurs et cyclistes.



La plateforme Outdoorvision a pour finalité de faciliter l'aide à la décision des territoires dans leurs politiques :

- de comptage et de gestion des flux des pratiquants,
- d'aménagement des sites de pratiques outdoor,
- de protection des espèces et milieux fragiles,
- de respect de la propriété privée,
- de sécurisation des lieux de pratiques,
- d'observation et d'évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires outdoor.

Perspectives

La convention passée par le PNR avec la plateforme Outdoorvision est d'une durée de 2 ans et lui permet d'avoir accès aux données jusqu'à fin 2026.

Cet outil permet également de visualiser les sentiers les plus fréquentés, les points de départ, d'arrivée et de pause des usagers, des données qui pourront être précieuses pour définir des aménagements futurs.

Diversité et attractivité touristiques

Valoriser une offre touristique toujours plus variée

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

Les activités du Marais poitevin sur une seule carte



La carte touristique (interrégionale) du Marais poitevin éditée par le PNR grâce au soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire. Éditée à 25.000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le PNR du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux.

Depuis les Marais mouillés à l'Est jusqu'à l'océan à l'Ouest, la carte est le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, tous les prestataires, toutes les offres... et, ce, en toutes occasions.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et les sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement touristique (ADT) pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et en allemand.

Une carte pour les randonnées nautiques

Le PNR du Marais poitevin édite depuis 2001, en partenariat avec l'Institut géographique national (IGN), une carte nautique qui répertorie les voies d'eau balisées et utilisables pour les randonnées en canoë ou en barque sans guide. Cette carte, vendue dans les Offices de Tourisme, rencontre un franc succès. Au 31 décembre 2025, 375 exemplaires avaient été vendus.



Un magazine de la destination touristique

Le PNR dispose de son magazine de promotion de la destination touristique : « Le Marais poitevin au fil de l'eau ». Il est distribué lors des bourses d'échange organisées par les organismes touristiques (ADT et Offices de Tourisme) et mis à disposition des prestataires touristiques ou organisateurs de manifestations (salons, festivals ...).

www.parc-marais-poitevin.fr : le site internet, porte d'entrée du Marais poitevin

Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du Parc naturel régional est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le PNR souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité et de paysages exceptionnels.

Plus de 210 parcours de randonnée, pédestre, cyclable ou équestre y sont présentés (données des Offices de Tourisme ou des Comités régionaux du Tourisme).

Depuis 2024, le gestionnaire de statistiques ne permet plus d'obtenir les données globales de fréquentation des sites internet (paramétrages des cookies et refus des internautes). Les données ne remontent donc plus automatiquement et nous ne disposons plus que d'informations partielles. En 2025, on compte 728.000 pages vues par 176 200 utilisateurs.

Un blog pour donner envie de venir séjourner dans le Marais poitevin

Afin de faire connaître et de présenter la richesse et la diversité des offres de tourisme dans le Marais (promenade en barque, la carte touristique, les hébergements, quelques espèces phares...), le PNR anime un blog associé au site internet « Destination Marais poitevin ».

A ce jour, on dénombre 85 articles sur le blog (www.parc-marais-poitevin.fr/blog). Tous traduits en anglais, ils apportent aux internautes de l'information concrète sur la destination touristique Marais poitevin.

Une série de posters

En complément de l'édition du magazine, le PNR a réimprimé, pour la 3^e fois, une série de 10 posters qui présentent soit les paysages du Marais poitevin (*Marais desséchés*, *Marais mouillés* et littoral), soit la faune (Hibou des marais, Libellule), soit la flore (*Iris spuria*, *Marsilée à quatre feuilles*). Ces posters sont mis à disposition des partenaires du PNR : Offices de Tourisme, ADT, Comités régionaux du Tourisme, collectivités, structures touristiques.



Un guide ornithologique « à vol d'oiseaux »

Le Marais poitevin est un site ornithologique d'exception avec la Baie de l'Aiguillon. On recense près de 340 espèces d'oiseaux qui sont présentes dans le territoire selon les périodes de migration. Le tourisme ornithologique est une niche qui est à développer. Pour inciter les néophytes à venir observer les oiseaux dans le Marais, de nombreux observatoires ou plateformes ont été aménagés.



Depuis 2007, le PNR édite un document à destination de ces touristes, afin de les aider à organiser leur venue pour observer les oiseaux : on y trouve les lieux d'observation, leur accès mais aussi des informations sur les espèces présentes et les périodes d'observation. Des aquarelles et de nombreuses photos illustrent et présentent les oiseaux. Le guide ornithologique est en vente dans 10 lieux différents répartis sur l'ensemble du territoire (Offices de tourisme et sites de visite).

Les sports de nature à l'honneur dans les 5 PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place une démarche au bénéfice du développement des sports de nature sur les territoires des 5 Parcs naturels régionaux néo-aquitains : les Landes de Gascogne, le Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, le Médoc et le Marais poitevin.



L'objectif de la démarche régionale « Parc attitude » est d'accompagner les Parcs naturels régionaux en matière de sports de nature ainsi que les acteurs professionnels exerçant sur ces territoires. La Région souhaite impulser la structuration de l'offre, des démarches en faveur du développement de ces pratiques en cohérence avec la protection de la nature, la conciliation des usages et l'accès raisonné aux milieux naturels de qualité.

Les événements 2025

Dans le Marais poitevin, le PNR a accompagné 2 événements dans le cadre de la démarche « Parc Attitude » :

> le 15 juin 2025 : la Descente de la Sèvre à la nage, à Niort : 150 participants étaient présents à cette randonnée nautique sur une distance au choix de 500, 2000 ou 4000 mètres.

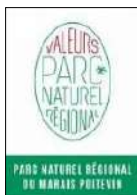


> le 27 septembre 2025 : dans le cadre de l'Athlé Forme Tour Patrimoine proposé par la Ligue d'Athlétisme de Nouvelle-Aquitaine, le club d'athlétisme de Surgères a organisé une journée de marche et marche nordique à Taugon. L'événement a rassemblé plus de 50 participants, qui ont pu allier activité sportive et découverte du patrimoine. Au programme : une marche allant de 5 à 12 km, une présentation du milieu hydraulique et de la biodiversité du Marais poitevin par M. Gibaud et un moment de partage avec dégustation de produits marqués « Valeurs Parc ».

Tourisme | Marque « Valeurs PNR »

L'engagement des prestataires pour la mise en valeur du territoire et le respect des valeurs du développement durable

Déployée à l'échelle nationale, la marque développée au sein du réseau des Parcs naturels régionaux de France garantit l'engagement des prestataires pour la leur territoire et le respect des valeurs du développement durable.



La commission « marque », pour déployer les valeurs du PNR du Marais poitevin

Le processus d'attribution de la marque demande de correspondre à un cahier des charges exigeant, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux : ancrage territorial, forte dimension humaine et protection de l'environnement.

Une commission d'élus du PNR du Marais poitevin examine les candidatures et attribue la marque et le conventionnement.

En 2025, la commission a permis de marquer 6 nouvelles structures touristiques.

48 structures touristiques marquées dans le PNR selon 4 référentiels

Au 31 décembre 2025, en matière touristique, le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose de 4 référentiels de la marque Valeurs Parc naturel régional :

- les hébergements (meublés et chambres d'hôtes et bateaux habitables),
- les sites de visite et de découverte,
- les activités de pleine nature (promenade en barque ou à vélo guidée),
- les séjours.

Cela porte à 48 le nombre de structures touristiques marquées dans le PNR du Marais poitevin :

- 27 hébergements,
- 10 sites de visite,
- 7 promenades en barque guidée
- 1 balade à vélo guidée
- 3 séjours.

Des actions de promotion de la marque « Valeurs PNR » multi supports

Tout au long de l'année, le PNR anime le réseau des prestataires touristiques marqués « VPNR » et met en œuvre un programme d'action :

> des actions de communication presse :

Le PNR a organisé une conférence de presse, le 19 mars 2025, à l'embarcadère de la Venise Verte pour le lancement de la saison touristique des structures touristiques marquées.



Une quinzaine d'établissements était présents à l'arrivée du train de barques dans le port du Mazeau, comme un symbole du lancement de la saison touristique. Cet événement de promotion a été couvert par de nombreux articles de presse quotidienne régionale et a été diffusé sur le site du PNR, sur celui de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et sur les réseaux sociaux.

> des actions de communication « papier » :

- la carte touristique avec, au verso, la présentation de la marque et des marqués mise à jour tous les ans,
- le magazine « inspirations au fil de l'eau » avec les « Plus Parc » et la mise en avant des marqués,
- le document de la marque dans le Marais poitevin, qui comprend : une description de la marque à l'échelle nationale, un focus sur son déploiement dans le Marais poitevin (référentiels mis en œuvre, structures labellisées...) ainsi qu'un aperçu des actions menées ces dernières années sur le territoire (communication, initiatives en faveur de la biodiversité...).

> des actions de communication « digitale » :

- sur le **site internet institutionnel du PNR** avec mise à jour régulière des informations, mise en ligne de portraits, d'articles, d'actualité :

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/presentation-de-la-marque-valeurs-parc>,

- sur le **site de la destination touristique Marais poitevin** qui comprend un blog et des articles présentant les structures marquées : <https://www.parc-marais-poitevin.fr/>,

- sur le nouveau site de la Fédération des Parcs naturels régionaux : www.destination-parcs.fr. Ce nouvel outil a pour ambition de promouvoir les destinations Parc en tant que destination nature ainsi que les prestataires bénéficiant de la marque via des fiches par structure et des expériences à vivre proposées par les Parcs. En 2025, ce sont les pages consacrées au Parc du Marais poitevin et à ses bénéficiaires de la marque qui ont été le plus vues.

- sur les **réseaux sociaux** : le PNR diffuse des posts sur les marqués VPNR (1 par semaine, du printemps à l'automne), relaie les posts des marqués et produit des posts sur les actions, les événements, les points presse, les émissions...

Facebook : : <https://www.facebook.com/parcmaraispoitevin>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/79713032/admin/>

Instagram : <https://www.instagram.com/parcmaraispoitevin/?hl=fr>

> des actions de communication visuelle :

En 2025, le PNR a également financé la réalisation de portraits photos et d'articles pour 3 bénéficiaires de la marque VPNR.



> des actions de formation :

Les 18 et 21 mars 2025, le PNR a organisé pour les marqués « Tourisme » une formation de 2 jours pour mieux connaître le Marais poitevin. Les objectifs de ce stage sont :

- de (re)découvrir le Marais poitevin dans sa globalité (paysages, sites de référence...),
- d'acquérir des repères sur les thématiques historique, hydraulique, géologique, culturelle, écologique, économique et architecturale du Marais,
- de connaître la structure Parc naturel régional,
- de partager des expériences et outils de diffusion des connaissances.

5 hébergeurs et saisonniers de sites de visite étaient inscrits à ce temps d'information et de formation sur le Marais et ses patrimoines.



Le PNR a également organisé une demi-journée de formation consacrée à la fabrication de produits d'entretien faits maison, destinés aux structures touristiques. Cette session a été animée par Sophie Saint-Jalmes, spécialiste du sujet et propriétaire de gîtes et de chambres d'hôtes marqués. 4 hébergeurs étaient présents.



Axe 1

Agir en faveur d'un Marais dynamique

Si l'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles. Il convient donc de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses.

Le PNR conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Favoriser l'Émergence d'activités Économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales



Marque « Valeurs Parc »
Ressources | Peuplier
Climat | Énergies



MESURE 7 > Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8 > Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

Marque « Valeurs Parc »

La marque qui valorise les acteurs économiques responsables, engagés pour le développement du territoire

La Marque « Valeurs », propriété de l'État, a été lancée le 2 juin 2016 à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Il s'agit d'une marque de territoire unique, lisible et homogène apportant une caution supplémentaire pour les personnes soucieuses d'une consommation responsable.

La marque « Valeurs Parc » des PNR

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France assure la gestion de la marque et coordonne l'action à l'échelle nationale pour les 59 PNR. Elle a rédigé le cahier des charges cadre qui est réinterprété par chaque territoire en fonction de ses particularités géographiques, culturelles, économiques, sociales ...

La marque « Valeurs Parc naturel régional », permet de valoriser les produits, savoir-faire ou services proposés par les acteurs locaux s'ils s'engagent à contribuer au développement du territoire et à la valorisation du patrimoine et de la culture, à respecter des critères de préservation de l'environnement et à favoriser le bien-être des femmes et des hommes qui œuvrent ainsi pour l'économie locale.

L'engagement du PNR du Marais poitevin pour la marque

Le PNR du Marais poitevin s'est engagé dès 2016 dans la démarche de marquage afin de soutenir les activités économiques existantes et identitaires de son territoire, notamment celles qui valorisent directement ou indirectement les ressources locales.

Au niveau national

Chaque année, le chargé de mission du PNR du Marais poitevin est engagé au sein du réseau fédéral de la Marque dans le groupe « agriculture ». Il a participé aux 4 commissions « marque » de la Fédération des PNR de France. Il a également contribué au travail de refonte du référentiel national sur « l'artisanat ».

Au niveau local

Le PNR du Marais poitevin a également poursuivi le travail d'information et de mise en relation des professionnels marqués avec les structures en charge des Projets alimentaires territoriaux (PAT) dans lesquels il est partie prenante.

Le séminaire national « Valeurs Parc » 2025, dans le Marais poitevin

En 2025, le PNR du Marais poitevin a coorganisé et accueilli le séminaire national des PNR de France consacré à la marque « Valeurs Parc » (du 8 au 10 octobre).

Ce séminaire fédéral ouvert aux équipes des PNR de France en charge de la mise en œuvre de la marque sur leur territoire est organisé dans la continuité du séminaire « Tourisme et activités de pleine nature » (du 6 au 8 octobre) car ce dernier aborde la question de la marque et de la mise en valeur de chaque PNR à travers elle.



Ces journées techniques sur le thème du tourisme et de la marque VPNR ont permis aux 150 participants d'échanger sur leurs pratiques, leurs ressources et leurs méthodes d'intervention sur leurs territoires. Un moment très enrichissant pour tous les chargés de mission venus de nombreux PNR partager l'expérience du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Afin de mettre en valeur les professionnels marqués du Marais poitevin, les participants aux séminaires se sont vu offrir des coffrets cadeaux composés de produits marqués VPNR.

Enfin, une soirée « Marais poitevin » a été organisée avec la remise de la plaque « Valeurs » à l'abbaye de Maillezais, en Vendée, en présence d'Alain Lebœuf, Président du Conseil départemental.



L'animation du réseau des professionnels marqués du PNR du Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin anime le réseau des professionnels marqués Valeurs Parc grâce à 2 chargés de mission qui travaillent en complémentarité pour déployer la dynamique « Valeurs Parc » auprès des prestataires locaux dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat.

Les candidats au marquage sont accompagnés dans leur projet afin de répondre au référentiel correspondant à leur activité. Une commission composée d'élus du PNR examine les projets, travaille sur les référentiels et prépare l'attribution de la marque.

En 2025, la commission « marque » du PNR a instruit 13 dossiers (6 en tourisme et 7 en agriculture), le 5 mars et le 26 juin, sous la présidence de Arnaud Charpentier, Vice-Président du syndicat mixte.

Au 31 décembre 2025 dans le PNR du Marais poitevin :

- 18 référentiels sont actifs car validés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : 12 en agriculture, 4 en tourisme et 2 en artisanat.
- 106 prestations sont actuellement marquées « Valeurs Parcs » dans le Marais poitevin : 54 en agriculture, 48 en tourisme et 4 en artisanat.

Nouveauté 2025

En 2025, le PNR a poursuivi le déploiement de la Marque sur son territoire par le développement de 2 nouveaux référentiels :

- les produits de bouche signature du Marais poitevin
- la restauration.

La promotion de la marque « Valeurs Parc »

En 2025, le PNR a assuré la promotion de la marque et des entreprises marquées via de nombreux supports de communication :

- l'enrichissement du site internet du PNR du Marais poitevin (page dédiée) et des fiches « prestataires marqués » sur un nouveau site : www.destination.parc.fr ;
- la présentation de la démarche et la promotion des prestataires sur le nouveau site internet « Destination Parcs » de la Fédération des PNR ;
- les posts sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) : mise en avant d'un prestataire tous les mardis de mars à septembre et relais des actus des marqués ;
- 11 conférences de presse organisées pour promouvoir les nouveaux marqués ;
- 1 mission photo pour réaliser des portraits des marqués ;
- la promotion des marqués dans les éditions du PNR : carte touristique, magazine de la « destination Marais poitevin » et catalogue des professionnels marqués dans le Marais poitevin (papier et numérique) ;
- l'insertion d'un encart faisant la promotion de la marque sur le document d'appel de l'Office de Tourisme Niort Marais poitevin – Vallée de la Sèvre niortaise,
- l'information sur les stratégies de marquage auprès d'interlocuteurs intéressés par la démarche, notamment d'autres PNR ou des étudiants (étudiants Polytech Tours, BTS du Lycée Agricole de Pétré à Sainte-Gemme-la-Plaine...).

La desserte forestière subventionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe

Le schéma de desserte forestière sur le territoire du Marais poitevin est un document cartographique regroupant l'ensemble des équipements de desserte (voiries, ouvrages, places de dépôt...). Il a pour objectif de proposer une solution d'exploitation à toutes les parcelles de la zone d'étude (soit 32 communes).

Une partie de ces équipements existe déjà et est fonctionnelle. Une part importante est à restaurer ou à aménager et il reste des secteurs sur lesquels un besoin de création de nouveaux équipements se fait sentir même si parfois les exploitants forestiers investissent dans du matériel permettant le franchissement de voies d'eau pour pouvoir exploiter des îlots de peupleraies.

En 2025, suite aux réflexions engagées sur la faisabilité et l'éligibilité d'un programme de travaux pour la restauration de la desserte forestière en *Marais mouillé*, le projet initial a été réévalué. Les 2 dossiers retravaillés et déposés au titre de l'appel à projet « Investir dans l'équipement des massifs forestiers », ont donné lieu de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union européenne à deux subventions avec un taux de 80% du montant des travaux HT.



Cette première phase de travaux prévoit la remise à niveau opérationnelle de routes goudronnées (1,2 km), de pistes empierrées (5,82 km), d'ouvrages de franchissement (9) et de places de dépôt (750 m²) pour un coût total estimatif de 684.702 € HT.

La saison de plantation 2025-2026 aidée par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Pays de la Loire

Le bilan provisoire des peupliers plantés en 2025 est de 7.057 arbres dont 2.023 arbres en alignement et 5.034 arbres en peupleraie. 25 projets ont été accompagnés pour la saison de plantation 2025-2026.

Sur l'ensemble des projets accompagnés par le PNR, la majorité concerne les plantations en alignements (16 projets) parfois accompagnés de protections contre les bovins (8 projets).

Ces projets font l'objet d'une subvention spécifique accordée au territoire par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Pays de la Loire. Une aide du Syndicat des propriétaires fonciers est aussi proposée.

En 2025, 14 personnes ont signé la charte de bonnes pratiques populicoles.

L'accompagnement du PNR

Le PNR assure une veille sur les certifications existantes (PEFC/FSC...) dans l'objectif de pouvoir accompagner les propriétaires et les communes. En 2025, les communes de Sansais et de Bessines ont été accompagnées pour la plantation de peupliers, cet accompagnement s'est traduit par la réalisation de 2 points presse.

La chargée de mission du PNR participe aux échanges au sein de la commission « forêt » portée par la Fédération des Parcs naturels de France sur les enjeux forestiers : intégration de la forêt dans les chartes, structuration des filières, retours d'expériences... Une page dédiée à l'action peuplier sera ainsi publiée dans le recueil d'initiatives en faveur des filières bois locales édité par la Fédération des PNR.

Le PNR du Marais poitevin est impliqué dans le groupe de travail consacré à la filière bois et aux enjeux de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), proposé par Fibois France, afin de renforcer l'ancrage local des pratiques responsables et la structuration de la filière.

Enfin, dans le cadre du Plan national d'action en faveur des zones humides (PNAZH), le PNR du Marais poitevin est intervenu pour présenter la populiculture et la spécificité des plantations en alignement.

Œuvrer pour les économies d'énergies et un mix énergétique

Le territoire du PNR bénéficie d'une bonne alimentation en soleil et en vent et dispose de surfaces agricoles importantes. Ces ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que de nombreux porteurs de projets souhaitent valoriser. Le Marais poitevin est également un territoire à forts enjeux paysagers et environnementaux, qui se traduisent notamment par des protections réglementaires européennes, nationales et locales.

Le PNR, conformément à sa charte, a pour mission d'assurer le développement durable de son territoire, en conciliant la préservation de la zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages, tout en contribuant à la transition énergétique.

Un accompagnement des EPCI en matière de planification énergétique et climatique

Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) sont obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants. En dessous de ce seuil, des PCAET volontaires peuvent être élaborés. Leur contenu peut alors être similaire à celui des PCAET obligatoires, mais les plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard.

7 EPCI sont concernés par cette obligation sur le territoire du PNR. La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, EPCI de moins de 20.000 habitants, a fait le choix d'élaborer un PCAET volontaire, ce qui permet aux 8 EPCI situés dans le PNR d'être désormais engagés dans l'élaboration de leur Plan.

Dès lors, le rôle du PNR et de ses partenaires (syndicats d'énergie, DDTM...) est de les accompagner dans leur démarche et dans la réalisation d'actions concrètes en lien avec les objectifs de la charte du PNR et la stratégie énergétique territoriale validée par les élus. À ce titre, le PNR participe à des réunions relatives à ces PCAET (comités de pilotage, ateliers de travail...).

À l'issue de l'année 2025, les 8 PCAET dans le périmètre du PNR sont approuvés : CDC Vendée grand littoral en 2019, CA du Niortais en 2020, CDC Aunis atlantique en 2022, CDC Pays de Fontenay-Vendée en 2022, CDC Sud Vendée littoral en 2023, CDC Vendée Sèvre Autise en 2023, CA de La Rochelle en 2024 et CDC Aunis sud en 2025.

Des porteurs de projet conseillés

Le PNR s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement des collectivités locales ou territoriales, voire des citoyens ou entreprises, qui souhaitent passer à l'acte en matière de recours aux ressources renouvelables disponibles localement.

Un document de 4 pages dont l'objectif est d'amener les particuliers ayant un projet solaire en toiture à se poser les bonnes questions a été élaboré par le PNR. Il continue d'être diffusé depuis 2023, en version papier et par Internet.



Des avis sur les projets soumis à étude d'impact environnemental

Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

- > par les services de l'État, pour émettre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,
- > directement par les porteurs de projets, pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation soumises aux services de l'État.

Conformément à la charte du PNR approuvée par les collectivités membres (88 communes, 8 EPCI, 3 Départements et 2 Régions) et l'État, le Parc veille à l'équilibre entre la préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.

Ce travail s'effectue dans le cadre de la commission « avis réglementaires ». Cette commission réunit les élus désignés par le Bureau du Parc ; ils ont pour mission d'étudier les dossiers présentés et de préparer les avis que le Parc transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité. Le PNR s'appuie sur son schéma éolien approuvé le 1^{er} avril 2019 pour émettre ses avis concernant les projets de parcs éoliens et sur sa délibération prise en avril 2021 concernant la production d'énergie solaire.

L'analyse des dossiers d'instruction constitue une mission transversale du PNR, qui s'appuie sur l'expertise des services en charge du patrimoine (paysage) et de l'environnement (Natura 2000, Trame verte et bleue, Observatoire du patrimoine naturel).

En 2025, le PNR a émis 6 avis concernant des projets éoliens sur le territoire des communes de Benet, Rives-d'Autise et Saint-Pierre-le-Vieux. Par ailleurs, deux porteurs de projets éoliens ont souhaité échanger avec le PNR sur l'avancement de leurs projets sur le territoire. Des réunions en visio se sont déroulées afin de partager les informations et remarques.

Concernant le photovoltaïque, l'année 2025 a été marquée par les avis rendus par le PNR sur les documents cadres des chambres d'agriculture : Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres d'une part et Chambre départementale d'agriculture de la Vendée d'autre part. Le PNR a été consulté par les préfetures dans le cadre de l'élaboration de ces documents ayant pour objet de définir les espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) ouverts à l'implantation d'ouvrages de production photovoltaïque au sol. Conformément à l'article L111-29 du code de l'urbanisme, l'avis du PNR est sollicité sur la cartographie des parcelles identifiées et la notice d'accompagnement expliquant le cadre de l'exercice et la méthode poursuivie pour aboutir à la proposition de document cadre. L'analyse des deux projets de document cadre a conclu que la méthodologie employée par chaque chambre d'agriculture respecte la charte du PNR en prenant en compte les espaces protégés, notamment au titre de Natura 2000.

Un recours du PNR contre un parc éolien

Le PNR, aux côtés de la Communauté de communes Aunis Atlantique, de l'association nationale "Sites et Monuments" et de 4 riverains, a porté un recours auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 3 mars 2023 pour dénoncer l'arrêté autorisant l'implantation d'un parc de 6 éoliennes dans la commune de Cram-Chaban. Malgré le rejet de ce projet par le Préfet de la Charente-Maritime et le PNR, la Cour administrative d'appel de Bordeaux n'a pas annulé l'arrêté attaqué.

En 2024, l'action juridictionnelle engagée par le PNR s'est poursuivie en appel formé contre la décision de la Cour d'appel de Bordeaux d'autoriser la construction du parc éolien. Ce dernier se situerait dans une zone non adaptée à l'éolien en raison de sa forte sensibilité environnementale et paysagère. 6 mâts de 184 mètres de hauteur seraient implantés entre le Grand Site de France et la forêt de Benon, sur des points hauts. Ils viendraient encercler visuellement cette dernière zone de respiration paysagère, encore préservée. Ce parc éolien constituerait un précédent dommageable dans un contexte de forte pression des opérateurs dans ce secteur de l'Aunis.

Cette action juridique forte et collective montre la volonté d'éviter les projets éoliens dans les zones inadaptées tout en favorisant ceux qui respectent les enjeux environnementaux, paysagers et citoyens à l'image du parc éolien d'Andilly-les-Marais accompagné par le PNR.

Axe 2

Agir en faveur d'un marais préservé

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Le Marais poitevin est un territoire exceptionnel où la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages passe par un équilibre de gestion entre les activités humaines et la préservation des fonctions de zone humide.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide



Zone humide Marais poitevin
Eau | Gestion et solutions
Milieux aquatiques et migrations



MESURE 9 > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

MESURE 10 > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

Zone humide | Marais poitevin

Le Parc naturel régional acteur de la mise en valeur du Marais poitevin

Le PNR et les acteurs de l'eau, un héritage et une spécificité du Marais poitevin

Le PNR regroupe toutes les strates de collectivités concernées par le Marais poitevin (communes, EPCI, départements, Région) et offre un espace de dialogue qui dépasse les limites administratives. Il veille à la cohérence des politiques publiques et apporte une plus-value liée à sa connaissance du territoire, de ses acteurs et des enjeux patrimoniaux. Sa dimension fédératrice se décline par de nombreuses conventions de partenariat, au premier rang desquelles celle qui le lie à l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) créé par l'Etat pour la gestion de l'eau et de la biodiversité à l'échelle du bassin versant.

La complexité et l'ampleur des enjeux liés à l'eau nécessitent en particulier une bonne articulation entre les acteurs de l'eau : l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP), l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN), les syndicats mixtes gémapiens, les associations syndicales autorisées (ASA)...

Le PNR participe ainsi aux côtés de ces acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de la ressource en eau, en expérimentant et conduisant des travaux de restauration des milieux aquatiques.

En 2025, le PNR du Marais poitevin s'est notamment mobilisé aux côtés de l'EPMP en :

- participant activement à chaque conseil d'administration, en sa qualité de membre,
- proposant la réalisation d'un document pédagogique de présentation des acteurs de l'eau qui sera édité fin 2026,
- mettant en avant le patrimoine lié à l'eau lors de la journée de sensibilisation des élus du PNR,
- intervenant au colloque organisé par la coordination de défense du Marais poitevin, en novembre à Benet, sur le thème de la gouvernance de l'eau, à l'appui du témoignage de Pascal Duforestel, président du PNR et de Patrick Steyaert, président du Conseil scientifique et prospectif du PNR,
- mobilisant les collectivités pour maintenir l'EPMP et ses moyens, dans un contexte de réduction des agences de l'Etat.

Les tourbières du Marais poitevin à l'étude en vue d'un atlas national

Le Marais poitevin porte attention aux tourbières, en tant qu'enjeu en matière de biodiversité et en matière de stockage de carbone. Suite à un premier travail d'inventaire

réalisé en 2024, le Parc est acteur de la démarche initiée par le WWF de production d'un atlas des tourbières de France. Ce travail, piloté par Daniel Gilbert, chercheur enseignant à l'Université de Franche-Comté spécialiste des tourbières, doit aboutir en 2026.

Faire vivre le label Ramsar Marais poitevin

Membre actif de l'association Ramsar France, inscrit à la liste des zones humides d'importance internationale en 2023, le Parc naturel régional du Marais poitevin a participé aux assemblées générales de l'association et au séminaire annuel organisé cette année à Bourg-en-Bresse, par le Département de l'Ain et ses sites Ramsar, du 24 au 26 septembre 2025, sur le thème "Préserver les zones humides, de la mobilisation à l'action".



Une délégation du PNR était mobilisée pour représenter le Marais poitevin : Pascal Duforestel, Président, Arnaud Charpentier, Vice-Président, Margarita Sola et Catherine Tromas, Vice-Présidentes, et, pour les services du PNR, Sandrine Guihéneuf, Directrice générale, Dominique Giret, Directeur technique et Régis Pasquier, chargé de mission agriculture et marque VPNR.



Dans le cadre de ce séminaire national annuel, Arnaud Charpentier, Vice-Président du PNR et le chargé de mission en charge du dossier sont

intervenues pour présenter l'action de valorisation des productions du Marais poitevin par le biais de la marque « Valeur Parc », véritable levier de valorisation des activités et des acteurs de la zone humide.

A la fin du séminaire, le PNR s'est vu remettre l'emblème "Ramsar France", passage de témoin des sites en charge de l'organisation des séminaires nationaux, que le Marais poitevin accueillera en septembre 2026.

Le PNR, expérimente les Solutions fondées sur la nature

Le PNR du Marais poitevin, partenaire du projet européen NBRACER (2024 – 2027)

Le PNR est bénéficiaire associé du projet européen NBRACER (Nature Based Solutions for Atlantic Regional Climate Resilience) sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine, aux côtés d'Acclimterra, de MEOSS et ATOS (entreprises spécialisées dans l'imagerie satellitaire et la cartographie), de l'Etablissement Public Garonne Gascogne et Affluents Pyrénéens (EP Garonne) et sous la responsabilité scientifique de l'INP Bordeaux (Equipe Processus, Observation et Modélisation des Eaux Souterraines et des Sols) et de l'Université de la Sorbonne (Laboratoire de météorologie dynamique).

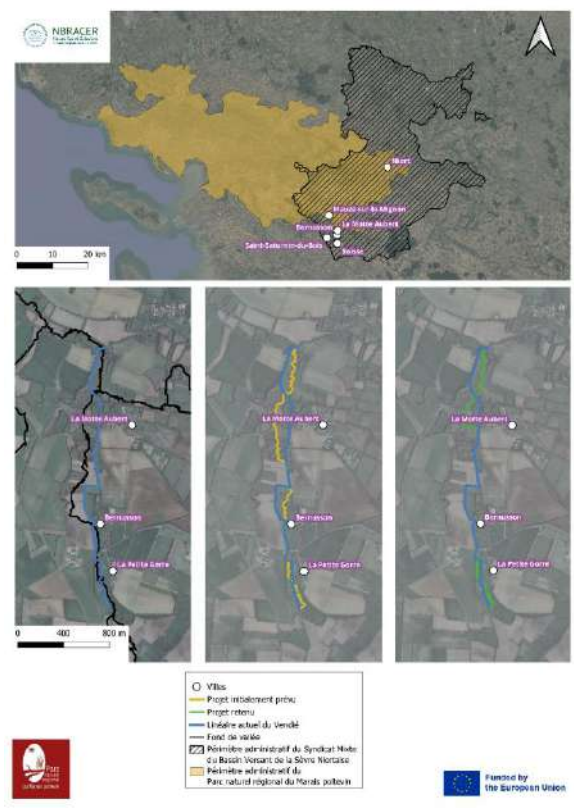


NBRACER vise à étudier des projets de solutions fondées sur la nature réalisés sur des territoires dits « démonstrateurs » et à identifier les conditions de leur réplcation. Le bassin versant du Marais poitevin est un de ces territoires démonstrateurs.

Au sein du Marais poitevin, le projet NBRACER s'est fixé comme objectif d'évaluer les effets des travaux de restauration morphologique du Vendié, un cours d'eau affluent du Mignon (au Sud-Est du territoire). Portés par le Syndicat mixte du Bassin de la Sèvre Niortaise (SMBVSN), ces travaux de restauration morphologique consistent en une remise en fond de vallée et en un reméandrage de près de 2 km du cours d'eau. Les objectifs de ces travaux sont une réduction du risque inondation en aval en hiver et une limitation des assècs estivaux.

Concrètement, NBRACER vise localement à porter attention à l'impact de ces travaux sur le milieu aquatique et sa biodiversité, sur la dynamique hydrologique du cours d'eau et sa relation avec les nappes phréatiques.

Les travaux de restauration portés par le SMBVSN ont été réalisés entre août 2025 et octobre 2025 pour la plus grande partie, bien qu'il y ait un complément à réaliser en 2026.



Carte de situation du site d'étude NBRACER pour le PNR du Marais poitevin : le ruisseau du Vendié

L'avancement du projet – les suivis scientifiques

Suite aux différents éléments de cadrage établis en 2024 et à l'élaboration des protocoles scientifiques avec les partenaires académiques, le PNR a pu dès début 2025 instrumentaliser le site d'étude du Vendié afin de suivre très finement le comportement hydrologique du cours d'eau et sa réaction aux travaux de restauration engagés par le SMBVSN.

Les suivis hydrologiques

9 stations de mesures de niveaux d'eau (dans le cours d'eau et dans la nappe superficielle adjacente) ont ainsi été mis en place ainsi qu'une station météo.

Une de ces stations de mesure est équipée d'une sonde de niveau d'eau télécommunicante acquise par le SMBVSN dans le cadre du programme LIFE Maraisilience dont le Syndicat est bénéficiaire associé.



3 des 9 stations de mesure de niveaux d'eau installées sur le site du Vendié

Les stations de mesures de hauteurs d'eau installées dans le cours d'eau ont fait l'objet d'un tarage, i.e. une série de mesures de débits permettant de tracer une courbe des hauteurs d'eau en fonction des débits afin d'extrapoler les hauteurs d'eau enregistrées par les sondes, en valeurs de débits.

Ces tarages ont été permis grâce au service hydrométrie de la DREAL de Poitiers qui a en charge la surveillance des crues sur le bassin versant du Marais poitevin. En effet une équipe de la DREAL a formé le chargé de projet NBRACER du PNR à l'utilisation d'un courantomètre et lui a prêté le matériel pour la durée du projet.



Formation du chargé de projet NBRACER du PNR par des agents de la DREAL - crédits photo : DREAL Poitiers

Plus généralement, le projet NBRACER a été l'occasion pour le PNR de nouer une série de conventions avec divers acteurs du territoire qui ont généreusement mis à disposition leur matériel pour la bonne conduite des suivis.

Les suivis géophysiques

Parallèlement à ces suivis hydrologiques, le PNR a réalisé en 2025 8 campagnes de collecte de données géophysiques qui permettront à terme de cartographier précisément les 2 à 3 premiers mètres de sol sur 10 ha du bassin versant du Vendié



et de mesurer précisément la teneur en eau du sol à diverses périodes de l'année. Le protocole a été établi en partenariat avec le partenaire Bordeaux INP.

Par ailleurs, le PNR a commandé un inventaire macro invertébrés sur deux tronçons du Vendié. Cette étude s'ajoute à l'étude faune-flore-habitats et à l'inventaire piscicole commandés par le SMBVSN. Ces études permettent d'évaluer certains critères de qualité biologique du cours d'eau et de sa zone humide avant travaux, et seront

complétées par une série d'étude après travaux pour comprendre l'influence de la restauration sur la biodiversité locale.

Les instances d'échanges et de collaboration

Les assemblées générales du projet NBRACER

En 2025, le PNR a participé à deux assemblées générales du projet NBRACER : une première tenue en ligne en mars 2025, et une seconde tenue en présentiel à Lemvig, au Danemark, en octobre. Cette seconde assemblée générale a été l'occasion de rencontrer de nouveau les partenaires européens du projet et de se retrouver avec les partenaires



néo-aquitains afin de mettre en commun les avancées de chacun sur le projet et d'identifier les pistes d'action communes.

crédit photo : page LinkedIn NBRACER

La journée technique dans le Marais poitevin

En octobre 2025, s'est tenue une journée technique sur la commune de Saint-Saturnin-du-Bois dans le cadre des projets HORIZON NBRACER, LIFE Maraisilience, et LIFE Artisan et co-organisée par le PNR du Marais poitevin, l'Office Français de la Biodiversité et le SMBVSN.

Cette journée a été l'occasion de faire intervenir Alain Dupuy (BRGM) sur le sujet des impacts du changement climatique sur la ressource en eau avec un focus sur le Marais poitevin. D'autres intervenantes et intervenants ont également été invités afin d'animer des ateliers et partager des retours d'expériences sur des projets de Solutions fondées sur la Nature :

- atelier portant sur le projet de dépoldérisation et restauration de vasières en Baie de l'Aiguillon, animé par le PNR du Marais poitevin et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ;
- atelier portant sur des projets de désimpermeabilisation du sol, végétalisation de cours d'école, création d'îlots de fraîcheur en contexte essentiellement urbain, animé par la Roche-sur-Yon ville et agglomération ;
- atelier portant sur un projet d'effacement d'étang dans la Vienne, étudié dans le cadre du projet européen NATALIE (projet jumeau de NBRACER), animé par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) ;
- atelier portant sur la renaturation de la Jalle de Tiquetorte au cœur du Marais d'Arcins Soussans, animé par le Syndicat Mixte de Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud (SMBVJCC).

L'après-midi était consacré à une visite de terrain sur le site du Vendié afin de présenter les travaux réalisés sous l'égide du SMBVSN ainsi que les suivis mis en place par le PNR.



Journée technique organisée par l'OFB le PNR du Marais poitevin et le SMBVSN à Saint-Saturnin-du-bois sur les Solutions fondées sur la Nature – crédits photo: PNR du Marais poitevin

La journée – dont l'organisation faisait partie des objectifs définis pour le PNR dans le cadre du projet NBRACER – a rencontré un franc succès parmi les participants qui sont venus essentiellement de Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Une soixantaine de personnes étaient présentes parmi lesquelles essentiellement des agents de structures publiques et associations travaillant sur la thématique de l'eau et de la restauration des écosystèmes, mais également les riverains et les fermiers des parcelles adjacentes au Vendié qui ont pu s'exprimer sur leur perception des travaux.

Des élus de la commune de Saint-Saturnin-du-Bois étaient également présents et la bonne conduite de la journée et du projet NBRACER en général ont permis de renforcer la confiance des élus envers le PNR et de favoriser l'adhésion de la commune au PNR en tant que commune associée.

Afin de valoriser le projet et l'initiative du SMBVSN, le PNR a organisé en novembre une conférence de presse sur site en présence du Maire de la commune et des présidents du PNR du Marais poitevin et du SMBVSN. La reprise par la presse locale était très satisfaisante puisque au moins 4 articles sont parus dans les médias Sud-Ouest, France 3, La Nouvelle-République et L'Hebdomadaire de Charente-Maritime et deux reportages sur Demoiselle FM et France 3.

Vidéo. Charente-Maritime : une rivière du Marais poitevin a enfin retrouvé son lit

Lecture 2 min

Accueil • Charente-Maritime • Surgères



Enfin, l'année 2025 a été l'occasion pour le PNR de renforcer les liens avec les riverains et fermiers dont les parcelles sont concernées par le projet de restauration.

Perspectives

Le projet NBRACER s'achève en septembre 2027. L'année 2026 sera marquée par une plus forte collaboration avec les partenaires académiques du projet et par la continuité des suivis sur site. Plus d'efforts devront être engagés pour mener à bien des suivis satellitaires à grande échelle afin de cartographier précisément le risque inondation sur le territoire. Les travaux de restauration devraient complètement s'achever au printemps 2026. L'année 2026 sera enfin consacrée à la rédaction d'une série de rapports afin de valoriser les suivis mis en place sur le site du Vendié par le PNR et ses partenaires.

Milieux aquatiques et migrations piscicoles

Le suivi des poissons grands migrateurs et des espèces bio-indicatrices de la qualité des milieux et des efforts de gestion

Dans le cadre de l'OPN, différents suivis des populations piscicoles sont conduits par le PNR et ses partenaires afin d'enrichir les connaissances sur les espèces mais aussi afin d'identifier, d'évaluer et d'orienter les besoins de gestion des milieux, des circulations d'eau, des parcours migratoires ou des zones de reproduction des espèces piscicoles.

Les poissons grands migrateurs amphihalins sont particulièrement suivis en tant qu'espèces bio-indicatrices de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Les suivis révèlent également la qualité et l'impact des efforts de gestion mis en œuvre tant pour garantir la migration (ouvrages équipés de passes à poissons) que la qualité ou la bonne circulation des eaux, voire la quantité d'eau disponible selon les saisons et les secteurs.

Le suivi des poissons migrateurs du Marais poitevin

Le PNR et les acteurs impliqués dans les suivis piscicoles (Fédérations de pêche, syndicats Gemapiens, IIBSN, OFB, service de l'Etat, etc.) poursuivent les suivis et les actions de préservation des poissons. L'accent est mis en particulier sur les poissons migrateurs comme l'Anguille européenne et la Grande alose, espèces emblématiques et identitaires du Marais poitevin.

Le territoire porte une responsabilité forte pour la préservation de ces deux espèces qui sont classées en fort déclin par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) et font l'objet de plans nationaux : d'un Plan de Gestion National (PNG) pour l'Anguille et pour les migrateurs en général et d'un Plan National d'Action (PNA) depuis 2022.

En 2025, plusieurs suivis ont été conduits :

- Le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise (suivi d'une pêcherie scientifique à Niort),
- Le suivi des passes à anguilles au stade civelle/anguillette en migration au sein du Marais et aux estuaires,
- Le suivi « anguille jaune et peuplement piscicole » par pêche électrique,
- Le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin,
- Le suivi des poissons migrateurs (suivi des frayères et des points de blocage + travail avec les acteurs pour l'optimisation de la migration),

Concernant la faune piscicole générale, on observe, sur les dernières années, une tendance à la hausse de la présence d'espèces cyprinicoles telles que le Gardon, la Brème ou la Brème bordelière, notamment sur certains secteurs où une gestion favorable au développement de ces poissons a pu être mise en place grâce aux contrats de marais (outil de gestion de l'eau animé par l'EPMP).

Concernant le vidéo-comptage du Marais pin, 69 aloses ont été observées lors de la migration. Ce chiffre est très faible par rapport au maximum observé (4.864 en 2019) et montre une tendance inquiétante pour cette espèce.

Des discussions ont eu lieu en 2025 pour développer le suivi de la reproduction sur les frayères historiques connues, qui sont comprises dans la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Galuchet à Niort. Ce suivi aura lieu en 2026 en partenariat avec la Fédération de pêche des Deux-Sèvres, la RNR et le PNR Marais poitevin.

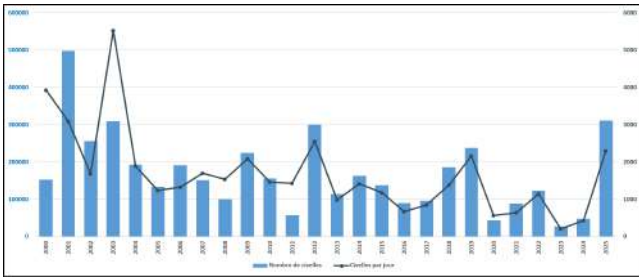
Année	Aloses	Anguille européenne	Lamproie fluviatile	Lamproie marine	Saumon atlantique	Truite de mer	Silure	Anguille européenne géanteur
2008	12	184	0	0	2	0	0	72
2009	2	69	0	1	0	0	0	29
2010	87	189	0	0	0	0	0	62
2011	181	25	1	0	1	0	2	19
2012	22	1337	3	1	0	0	1	63
2013	14	4198	2	5	5	1	0	85
2014	48	79	0	10	3	1	2	11
2015	158	365	1	187	3	0	0	18
2016	874	146	0	12	0	10	1	2
2017	593	32	1	0	0	0	1	20
2018	454	53	0	19	0	0	4	4
2019	294	4864	0	5	0	2	7	102
2020	64	614	2	31	1	2	12	2
2021	113	2171	0	1	0	0	7	43
2022	313	256	21	0	0	0	7	46
2023	520	41	2	10	0	0	7	41
2024	30	279	3	15	0	0	1	40
2025	69	31	0	1	0	0	0	0

Le suivi de l'Anguille européenne

Les suivis de l'Anguille européenne s'inscrivent au sein du « monitoring anguille ». Ce dispositif d'évaluation du Plan de gestion national (PNG) de l'espèce a débuté en 2010. La Sèvre Niortaise a été choisie comme « rivière index » représentative nationalement pour l'évolution des populations d'anguilles. Le PNR a la responsabilité de piloter les suivis.

L'Anguille européenne comprend 3 stades de vie. Elle est appelée « civelle » lorsqu'elle arrive de l'océan pour rentrer dans le marais. A son stade adulte et dans les cours d'eau, on parle d'anguille « jaune ». Lorsqu'elle est adulte et part en migration pour se reproduire dans la mer des Sargasses, on parle d'anguille « argentée ».

Au stade civelle :



Chaque année, les passes à anguilles installées aux exutoires du Marais poitevin font l'objet d'un suivi des effectifs qui les empruntent pour coloniser le bassin. Ce suivi de mars à juillet, a montré, depuis plusieurs années, une quantité assez faible de civelles en montaison dans le Marais poitevin.

En 2025, ce sont 3 passes qui ont été suivies par le PNR : les Enfreneaux sur la Sèvre niortaise, la passe du Canal des 5 abbés et la Coupe sur le canal de Luçon.



Les remontées de civelles sont en augmentation par rapport à la chronique notamment sur la passe des Enfreneaux. Ces chiffres rejoignent les observations sur d'autres bassins versants (Pays de la Loire, Charente-Seudre) qui montrent une légère augmentation du recrutement mais qui reste encore faible par rapport aux chiffres historiques des années 1980.

Au stade anguille jaune :



Les résultats du suivi de l'anguille jaune, débuté en 2002, grâce à un réseau de 33 sites de pêche électrique réalisé par les Fédérations de pêche, indiquent une tendance stable des populations d'Anguilles européennes sur la plupart des stades. La comparaison réalisée vis-à-vis d'autres bassins

semble indiquer que cette situation de stabilité relative des populations du Marais poitevin s'inscrit dans une tendance générale en légère hausse. Une attention particulière sera à porter sur l'évolution des populations dans les années à venir.

Au stade anguille argentée :



Depuis 2014, le suivi de l'anguille argentée est réalisé sur l'axe de la Sèvre niortaise, en amont de Niort. Il a lieu lors de la première crue d'hiver, lorsque les anguilles entament leur migration. Ce suivi permet de connaître l'état de la population avant que les anguilles ne rejoignent l'océan pour aller s'y reproduire, en mer des Sargasses.



La campagne de suivi 2024-2025 a permis de dénombrer environ 1.500 anguilles argentées. Un nombre total d'environ 4.300 anguilles ayant migré par ce site a pu être estimé. Ce chiffre relativement bas par rapport à la chronique s'explique par des contraintes en personnel et des contraintes hydrauliques avec les nombreuses crues. Ces difficultés n'ont pas permis d'assurer le suivi sur l'ensemble de la période d'étude.

Axe 2

Agir en faveur d'un Marais préservé

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide et agir pour la conservation de la biodiversité et la protection des paysages.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

Préserver et restaurer le fonctionnement Écologique du Marais



Observatoire de la nature
Connaissance des espèces
Atlas de la biodiversité communale
Prairies naturelles humides



Aires protégées
Continuités Écologiques
Services Écosystémiques | Pollinisateurs
Natura 2000



MESURE 11 > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12 > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

MESURE 13 > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

Observatoire de la nature

Du nouveau dans l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

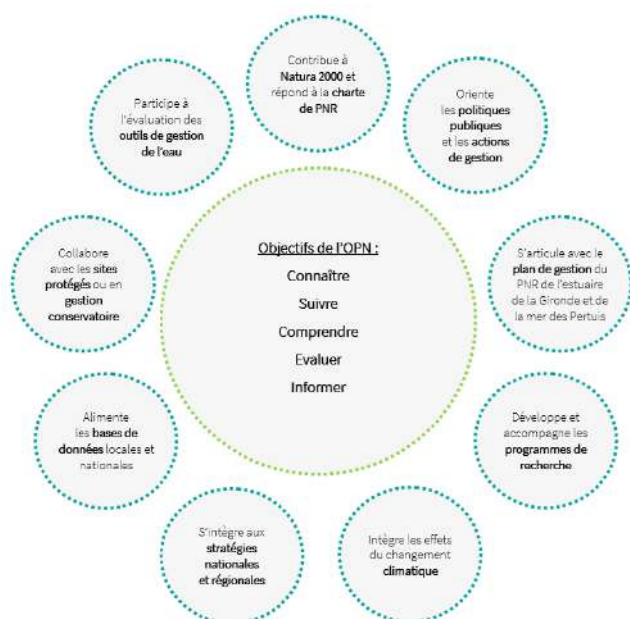
L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) est un outil au service du territoire pour étudier et suivre la biodiversité du Marais poitevin. Mis en place depuis 2004, il permet la réalisation de suivis biologiques en collaboration avec les partenaires, engagés aux côtés du PNR.



L'OPN, un outil multifonctionnel au service du Marais poitevin

L'OPN est animé par le Parc naturel régional du Marais poitevin et mis en œuvre en collaboration avec plus de quarante partenaires. Cet outil, au service du territoire, constitue une base de connaissance indispensable pour la mise en œuvre des actions de gestion et de restauration du Marais poitevin. Il répond à des besoins sur des échelles locales, régionales et nationales.

Les objectifs de l'OPN sont multiples mais s'insèrent dans les politiques publiques ou y répondent. L'OPN est un outil complémentaire des dispositifs de planifications ou des dispositifs opérationnels du territoire, afin d'évaluer les actions engagées sur le marais.



L'OPN, un outil partenarial à missions spécifiques

En 2025, l'OPN a continué à engager des suivis biologiques mais aussi à structurer son fonctionnement au travers de 7 pôles thématiques : oiseaux, entomofaune, flore/habitats, poisson, espèces exotiques envahissantes, amphibiens/reptiles, mammifères.

Le PNR, en animant l'OPN, conduit et pilote des missions spécifiques :

- > assurer la coordination générale de l'OPN et assister les responsables de pôle,
- > définir les programmes annuels de suivis avec les responsables de pôles,
- > organiser et animer la réunion des responsables de pôle, la réunion du comité de suivi des financeurs et participer aux réunions relatives aux différents pôles : avifaune, entomologique, amphibiens et flore habitat,
- > effectuer des suivis de terrain (grenouilles, Guifettes noires), la pose des détecteurs de chauves-souris pour l'étude Vigie chiro, la coordination des suivis Ardéidés nicheurs, des pélobates...
- > assurer la préparation, la gestion et la mise en œuvre des prestations de suivis réalisées (marchés, suivi des études...),
- > répondre aux sollicitations de valorisation des données : projets d'aménagement, études d'incidences, diagnostics biologiques pour les contrats de marais pour l'EPMP...
- > présenter l'outil OPN auprès de structures gestionnaires, d'organismes et de collectivités territoriales,
- > encadrer le fonctionnement de la base de données Géonature,
- > communiquer sur l'outil OPN et valoriser ses résultats (biodiv atlas, site internet, etc.),
- > d'accompagner l'EPMP dans la mise en place de contrat de marais au travers d'apports de données et de diagnostics environnementaux,
- > rédiger des documents et articles de communication et/ou de vulgarisation sur l'OPN et sur les ressources naturelles du Marais poitevin.

L'OPN, un outil pour partager les connaissances sur le patrimoine naturel

Pour valoriser les résultats des suivis scientifiques et des études spécifiques, l'OPN s'appuie sur des articles, des conférences, des animations nature ou des documents comme les petites fiches nature. Il organise également chaque année un temps fort de restitution des résultats scientifiques et techniques des suivis biologiques conduits les années précédentes et il s'appuie sur son site internet et sur les plateformes GeoNature et Atlas biodiv Marais poitevin pour une large diffusion des connaissances naturalistes sur le territoire du PNR.

La 17^e journée de l'OPN Marais poitevin

La 17^e journée de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin a eu lieu le 2 décembre 2025 à Chaillé-Les-Marais. Ce moment d'échange a pour but de faire le point sur l'état de la biodiversité en vulgarisant les résultats des études conduites au sein de l'OPN ou sur le territoire du Marais poitevin.

La journée de l'OPN rassemble chaque année de nombreux professionnels et élus du territoire. En 2025, plus de 130 personnes et étudiants ont pu assister à différentes présentations des résultats des suivis biologiques réalisés sur le Marais poitevin :

- le suivi des communautés d'odonates entre 2012 et 2024,
- le bilan 2024-2025 sur les mammifères semi-aquatiques,
- l'étude sur la présence du Criquet des salines dans les prés salés,
- l'étude sur l'évolution des populations de grenouilles rousses dans l'Ouest de la France,
- une présentation du projet LIFE Maraisilience.

Une dizaine de partenaires ont préparé ces interventions : le PNR du Marais poitevin, la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Baie de l'Aiguillon, la Ligue de protection des oiseaux (LPO), Deux-Sèvres nature environnement, Objectifs BiodiversitéS.

Accéder aux interventions 2025 sur le site de l'OPN : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/valorisation-resultats/journee-annuelle-restitution-resultats-opn/>

Le site internet : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Le site internet de l'OPN permet de comprendre le fonctionnement de l'observatoire, de découvrir les membres du réseau, de connaître les habitats et les espèces présentes dans le Marais poitevin et surtout de prendre connaissance des 260 documents (études, plaquettes, vidéos, etc.) mis à disposition. Les informations sont classées par pôles thématiques (oiseaux, amphibiens, etc.).

En 2025, les pages de chaque pôle ont été actualisées avec les dernières données récoltées et les rapports rendus

disponibles au téléchargement. De nouvelles pages ont également été créées :

- > les paramètres environnementaux avec : niveaux d'eau, pédologie, qualité de l'eau et climat ;
- > les études spécifiques avec : l'APPBHN Vallée du Curé et HORIZON NBRACER.

Le site internet de l'OPN reste très fréquenté en 2025, il y a eu 10.422 visites et 21.230 pages vues. La durée moyenne d'une recherche sur le site est satisfaisante pour ce type de plateforme avec environ 2 min. De plus, 1.279 téléchargements ont été réalisés.

Le site OPN a permis à 1.448 usagers qui ont fait des recherches, de compléter leur information en cliquant sur un lien de connexion présent sur le site de l'OPN afin de consulter le site d'un partenaire.

GeoNature : <https://geonature.parc-marais-poitevin.fr/>

GeoNature est la base des données naturalistes du PNR et de l'OPN. L'ensemble des informations naturalistes publiques, depuis 2004, sont regroupées dans le même logiciel. À ce jour, près de 294.000 données publiques ont été intégrées à GeoNature et sont accessibles aux acteurs du territoire. Depuis 2023, ces données sont transmises chaque année à l'INPN, gestionnaire des données publiques françaises sur la biodiversité.

Depuis 2023, il est possible de saisir des données directement depuis un téléphone mobile sur le terrain en utilisant l'application gratuite *Occtax*. En 2025, cette fonction a permis à de nombreux agents du PNR de déposer des données plus rapidement et près de 3.964 données ont été saisies.

La base de données est ouverte à d'autres partenaires : l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN), la Fédération de chasse de la Vendée pour la gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) de Choisy, les Fédérations de pêche, etc.) et quelques acteurs privés (bureaux d'études) qui peuvent aussi bénéficier de la saisie sur téléphone.

En 2025, les syndicats GEMAPIENS ont fait part de leur intérêt pour la saisie dans GeoNature. Cette base de données permet d'alimenter en direct l'atlas Biodiv Marais poitevin avec les observations quotidiennes des agents du PNR comme celles de ses partenaires.

L'Atlas Biodiv Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/cartographie-interactive/>

L'Atlas Biodiv Marais poitevin permet de visualiser sur des cartes les données naturalistes du PNR, de l'OPN mais aussi de 24 partenaires (Associations, gestionnaires de sites protégés, Université, etc.) qui mettent à disposition environ 1.500.000 données. Les informations sont visualisables à la maille 5 km x 5 km.

Les habitants, élus ou usagers peuvent aussi obtenir des informations avec des fiches communales.

En 2025, un travail a permis de continuer à agréger les données de nouveaux acteurs, avec la mise en ligne de plusieurs dizaines de milliers de données sur la flore de la part du Conservatoire botanique national Sud Atlantique (CNB).

Le site dispose maintenant d'un système de suivi de fréquentation qui a permis de mettre en avant 5.763 visites en 2025.

L'OPN, un outil d'aide à la décision

Dans le cadre de l'OPN, le PNR accompagne l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP) dans son programme d'études visant à comprendre le fonctionnement de la zone humide et les relations entre le niveau d'eau et la biodiversité. Ce programme suit plus spécifiquement les végétations prairiales et aquatiques.

Le PNR participe au suivi de l'arrêté de protection de biotope et des habitats naturels (APBHN) des marais de Nuaillé-d'Aunis, dans la vallée du Curé. Cet arrêté prévoit un programme de suivi de la biodiversité, confié au Parc naturel régional du Marais poitevin par le Préfet. Il vise à évaluer l'efficacité des mesures de gestion et à guider les actions de valorisation écologique du site.

En 2025, le PNR, avec les services de la DDTM, de l'EPMP, du SYRIMA et des associations environnementales (APNE) ont réalisé les suivis des oiseaux nicheurs, des amphibiens, des odonates et la cartographie des habitats.

En plus de l'accompagnement des contrats de marais, le PNR a répondu à 25 sollicitations de transfert de données pour un total de 100 lots de données envoyés à différents partenaires : diagnostics et études d'impacts de projets d'aménagement, données des espaces naturels sensibles, Plan national d'action (PNA) Loutre, etc.

L'OPN, un acteur de la valorisation des connaissances sur la nature et sur le Marais poitevin

L'OPN s'investit dans différentes actions de valorisation du patrimoine naturel du Marais poitevin.

Les interventions des agents de l'OPN et du PNR

En 2025, l'OPN a réalisé 5 interventions lors de conférences ou de colloques et il a assuré la rédaction de 2 articles pour valoriser les résultats de suivis naturalistes.

Enfin, différentes animations et interventions sont réalisées chaque année par les agents du PNR sur différents lieux et sujet, notamment à la webconférence internationale « Des milieux humides et des chiffres » organisé l'OiEau et le Pôle-relais Lagunes méditerranéennes à l'automne.

L'Élaboration d'outils de médiation

Avec le service communication du PNR, un calendrier de publication « Instant Nature » a été fixé durant l'année 2025. L'objectif est de communiquer de manière régulière sur les résultats des suivis réalisés dans le cadre de l'OPN.

6 instants natures ont été publiés en 2025 sur divers sujets : la Barge à queue noire, la Cistude d'Europe, les abeilles sauvages, la migration des aloses et les orchidées.

Une exposition sur la biodiversité du Marais poitevin

En 2024, une exposition a été conçue afin de valoriser auprès du grand public les enjeux de biodiversité du Marais poitevin. Elle présente la zone humide en suivant un parcours rapide passant d'un habitat à un autre : du littoral aux secteurs de Marais mouillés en passant par la plaine, le bocage et les Marais desséchés. Pour chacun de ces habitats, des photos d'artistes ont été exposées pour valoriser plus de 50 espèces emblématiques du Marais poitevin.

En 2025, l'exposition sur la biodiversité du Marais poitevin était présentée à la Maison du Marais poitevin sur la commune de Coulon.



Connaissance des espèces

Les études spécifiques conduites par l'OPN en 2025

En 2025, l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) a réactualisé les connaissances ou engagé des suivis spécifiques sur certains groupes, en voici quelques exemples. L'ensemble des résultats 2025 et, plus globalement, des études conduites dans l'OPN sont téléchargeables sur son site internet : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Les suivis naturalistes de l'OPN sont soutenus par les politiques publiques

En 2025, l'OPN a pu réaliser des suivis qui répondent à des besoins de connaissance pour évaluer les actions de gestion de la zone humide et répondent aux politiques publiques (Natura 2000, charte PNR, SAGE et outils de gestion de l'eau, etc.). L'OPN est notamment rattaché au Contrat territorial cadre Marais poitevin animé par l'EPMP.

Tous les suivis ne sont pas présentés dans ce rapport, comme le suivi des hérons nicheurs, la nidification des limicoles sur les marais communaux, le suivi du Gravelot à collier interrompu, etc.

Ces suivis sont financés par le biais de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, l'EPMP et, sur la période 2023 à 2025, des fonds FEDER. Ce soutien financier supplémentaire a permis de pérenniser les actions historiques de l'OPN, tout en développant de nouveaux projets en lien avec la gestion du Marais (suivis biologiques, médiation, etc.).

Le suivi et la protection des 3 espèces de busards présentes dans le Marais poitevin

Chaque année depuis plus de 30 ans, une opération de suivi et de protection est menée dans le Marais poitevin et les plaines de bordure pour conserver 3 espèces de busards, protégées et en danger : le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux et le Busard cendré.

Le PNR coordonne le suivi et la protection des busards en partenariat avec les Ligues pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes et Vendée, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et le centre de soins ASTUR. L'ensemble de ces acteurs travaillent en concertation avec les agriculteurs pour réaliser cette action.

Dans le marais et les plaines de bordure, le nombre de nids repérés est plus faible que ces dernières années. Au total, 312 nids ont été trouvés.

Parmi les 471 jeunes busards ayant pris leur envol en 2025, 354 (soit 75 %) ont nécessité une intervention humaine pour assurer leur protection.



Hormis pour la partie du Marais poitevin située dans les Deux-Sèvres, la saison 2025 est une bonne année pour le Busard cendré et le Busard des roseaux. En revanche, comme les années passées, le bilan reste plus mitigé pour le Busard Saint-Martin.

Ces chiffres démontrent que sans protection, les populations des 3 espèces de busards du Marais poitevin et des plaines de bordure seraient amenées à disparaître.

Accéder au rapport 2025 de l'OPN sur les Busards du Marais poitevin : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2025/11/Synthese_Busards_OPN_2025.pdf

Le suivi du Criquet des salines dans les prés salés

L'étude du Criquet des salines dans les prés salés vise à actualiser les connaissances sur l'espèce qui avait fait l'objet d'un inventaire en 2017. Le suivi du Criquet des salines est réalisé dans les RNN de la Belle Henriette et de la Baie de l'Aiguillon, sur la Pointe d'Arçay et dans l'estuaire du Lay.



Dans le Marais poitevin, le suivi du Criquet des salines, démontre que l'abondance du criquet varie fortement selon les sites. Elle est la plus élevée à la pointe d'Arçay, où une mosaïque végétale complexe pourrait expliquer cette densité, tandis qu'elle reste faible ailleurs, voire parfois nulle.

La recherche du Vison d'Europe en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime

Le PNR du Marais poitevin ainsi que l'Office français de la biodiversité (OFB) sont partenaires et co-financeurs d'une opération de recherche du Vison d'Europe portée par le GREGE (bureau d'études experts en mammifères).

Les actions de recherche de l'espèce ont débuté en 2024 et se termineront en 2026. L'intervention du PNR concerne d'une part, la recherche des autorisations de pose de matériels et d'autre part, la recherche de l'animal sur 10 secteurs identifiés hors zone Natura 2000.



Une affiche a été conçue et déposée dans plusieurs mairies pour informer du suivi.

Les mammifères semi-aquatiques et la gestion des berges

Fort des connaissances acquises sur les mammifères semi-aquatiques, le PNR a participé à l'élaboration d'un guide technique pour la prise en compte des mammifères semi-aquatiques lors des travaux sur cours d'eau dans le cadre de la déclinaison régionale des Pays de la Loire du Plan national d'action pour la Loutre d'Europe.

<https://bassinversant.org/ressources/guide-pour-la-prise-en-compte-des-mammiferes-semi-aquatiques-lors-de-travaux-sur-cours-deau/>

10 nouveaux sites de présence du Raton laveur dans le Marais poitevin

Connu depuis plusieurs années sur la zone humide, le Raton laveur continue sa progression dans le Marais poitevin. Le travail de veille auprès des partenaires et le travail de recherche de sa présence par piège photographique a commencé en 2024 et se poursuit. En 2025, il a permis de découvrir 10 nouveaux sites de présence de l'espèce sur le territoire du PNR.

Le suivi des récifs d'Hermelles, un ver marin bio-constructeur

Depuis 2021, le PNR participe à un programme de suivi des récifs d'Hermelles. Ce programme, porté par l'Ifremer, est coordonné par le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Les récifs d'Hermelles sont des constructions réalisées par des colonies de vers marins sur le littoral. Ces récifs sont suivis du fait des nombreux bénéfices qu'ils peuvent apporter à l'écosystème (nourricerie, zone de refuge, filtration...).

Le PNR réalise le suivi des récifs d'une station localisée à la pointe du Grouin du Cou, à la Tranche-sur-Mer.



La campagne 2025 s'est déroulée en 2 phases avec une première campagne de terrain le 3 mars 2025 et une seconde le 8 octobre 2025.

Atlas de la Biodiversité Communale

L'appel à projets national relayé par le PNR du Marais poitevin

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC), est un dispositif porté et financé par l'Office français de la biodiversité depuis 2017. Il s'agit d'un processus d'amélioration des connaissances biologiques (faune, flore et habitats) impliquant, à l'échelle d'une commune, les habitants, les acteurs, les scolaires et les élus.

L'ABC permet de comprendre les enjeux de biodiversité de la commune, de les restituer (cartes, etc.) pour, ensuite, réaliser des actions concrètes de préservation de la biodiversité (création de mares, gestion des espaces urbains, etc.). C'est donc un outil d'information et d'aide à la décision dont s'est saisi, sous forme d'appel à candidatures, le PNR du Marais poitevin.

10 communes PNR mobilisées pour « l'ABC du Marais poitevin »

Le PNR du Marais poitevin a saisi l'opportunité de l'appel à projet national porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et proposé une candidature collective pour le compte des communes intéressées. Pour cela, il a lui-même lancé un appel à candidatures auprès des communes classées en PNR pour une campagne d'ABC de 3 ans, de 2024 à 2026.

10 communes du PNR ont répondu favorablement à l'appel à projet pour s'engager dans un ABC Marais poitevin : Angliers, Bessines, Benet, Coulon, Le Bourdet, Le Mazeau, Longeville-sur-mer, Puyravault, Saint-Symphorien et Val-du-Mignon.

Les 4 objectifs principaux du projet d'ABC mené par le PNR du Marais poitevin sont :

- développer et effectuer un bilan des connaissances naturalistes,
- favoriser l'implication et la participation des acteurs du territoire au projet,
- permettre une appropriation et une valorisation des résultats par les communes,
- définir un plan d'action post ABC.

Le PNR accompagne la mise en œuvre de chaque ABC en veillant à l'implication des habitants et des acteurs locaux dans chacun des projets. Pour cela, il s'appuie sur les élus référents dans les communes participantes et sur des habitants volontaires.

Dès 2024, l'action a consisté à informer et faire connaître l'ABC aux habitants des communes volontaires. Des animations et des sorties sur le terrain ont été conduites et les inventaires ont pu débuter en 2025.

Des inventaires naturalistes et des découvertes !

Les inventaires de la faune et la flore ont eu lieu en 2025 afin de compléter la connaissance existante du patrimoine naturel. Ils ont été réalisés par des structures présentes sur le territoire du Marais poitevin : 5 associations de protection de la nature et de l'environnement, 3 bureaux d'études et le PNR.

Les groupes d'espèces inventoriés étaient : les oiseaux, les papillons de jour, les odonates (libellules et demoiselles), les amphibiens, les chauves-souris ainsi que la flore et les habitats naturels.

Les données issues de ces prospections ainsi que les données historiques obtenues avant 2025 vont être synthétisées en 2026 afin de faire ressortir les enjeux de biodiversité sur le territoire de chaque commune et de proposer des documents d'accompagnement pour aider les mairies à les prendre en compte dans les politiques communales.

Nouveautés 2025

Plusieurs espèces de faune et de flore ont été découvertes dans les communes ABC :

- le Demi-argus à Bessines,
- le Bruant jaune au Mazeau,
- l'Ophrys guêpe à Longeville-sur-Mer
- le Triton crêté à Saint-Symphorien.



Crédit photo : M. Billard et P. Chasseloup

Des programmes d'animation choisis par les habitants volontaires

A la suite de la co-construction des 10 programmes d'animation par le PNR, des habitants volontaires et des élus de chaque commune, 22 animations et expositions ont été réalisées en 2025 et début 2026 dans le cadre de l'ABC. Parmi ces 22 événements, des balades de découverte de milieux variés, des conférences sur le fonctionnement de l'eau et des interventions contées.

Les programmes communaux proposent des animations gratuites sous des formats diversifiés, permettant de découvrir la biodiversité locale sous de multiples angles. Ces animations sont réalisées par de nombreux intervenants issus du territoire : des associations d'éducation à l'environnement mais aussi des structures comme le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes, des associations de pêches communales, des compagnies artistiques...



En 2025, au moins 360 personnes ont assisté aux différents événements ABC.

Toutes les dates sont à retrouver notamment sur l'agenda du Parc : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/agenda-pnr/>.

Des supports de communication ont été élaborés spécialement pour l'ABC Marais poitevin afin de rendre les animations facilement identifiables par le public.

L'engagement citoyen dans les comités de suivi

Les comités de suivi sont composés d'habitants des 10 communes ABC et d'élus. Ils



ont continué à se réunir en 2025 à un rythme de 2 réunions par commune. Ces réunions sont des moments d'échanges et permettent aux participants de suivre de près l'avancement de leur ABC.

En 2025, elles ont porté sur la définition des programmes d'animations, les résultats des inventaires dans chaque commune, des échanges sur les enjeux communaux de faune et de flore et la présentation des livrables 2026.

Sur l'ensemble des 10 communes, les comités ont permis de mobiliser environ une centaine de personnes.

Perspectives

L'année 2026 sera l'année de clôture de l'ABC Marais poitevin, une démarche qui aura duré 3 ans. Elle se terminera sur des réunions publiques de présentations des livrables ABC, des documents plus ou moins techniques, accessibles à tous, reprenant l'ensemble de la biodiversité connue par commune, les enjeux qui en découlent et des « fiches actions » pour aider les municipalités à les prendre en compte dans leurs politiques.

Prairies naturelles humides

La préservation, la restauration et l'observation des espaces prairiaux du Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin œuvre pour la préservation des prairies et des écosystèmes prairiaux sur l'ensemble de son territoire. Les prairies de la zone humide présentent des caractéristiques spécifiques rares qui concernent des enjeux environnementaux, hydrauliques,



paysagers et économiques. Leur préservation et le maintien des surfaces est un enjeu complexe majeur du territoire. Enjeu pour lequel les signataires de la charte et les acteurs locaux sont mobilisés.

La restauration des prairies grâce à l'intervention du PNR

La préservation des prairies naturelles passe par le maintien de l'activité d'élevage extensif. C'est pourquoi le PNR intervient, aux côtés des acteurs locaux, afin de garantir des surfaces prairiales. Les projets reposent sur le volontariat, ils émanent généralement des propriétaires fonciers et des exploitants du territoire. La majorité des projets à l'initiative des propriétaires sont des demandes de reconversion de peupleraie en prairie.

Les projets de restauration ou de reconversion en prairie font l'objet d'une convention tripartite entre le PNR (maître d'ouvrage et financeur de l'opération), le propriétaire (qui accepte la modification d'occupation du sol de son bien et autorise le Parc à réaliser les travaux) et un exploitant qui s'engage à gérer en prairie les parcelles concernées. Depuis 20 ans, ce sont plus de 600 conventions de réhabilitation de parcelles qui ont été signées par le PNR.

En tant que maître d'ouvrage, le PNR porte des travaux de restauration de prairies, d'aménagements pastoraux dans les parcelles privées ou dans les marais communaux. Par exemple, du curage de fossés tertiaires, de la pose de clôtures, de la pose de passages busés ou encore la création d'abreuvoirs ou de parcs de contention à usage collectif.

En 2025, 12 passages busés ont été aménagés sur des parcelles privées permettant ainsi de faciliter l'exploitation d'îlots de pâturage. Ces travaux ont été menés dans le cadre des Contrats territoriaux eau (CTE) pour lesquels le PNR est opérateur pour la préservation des prairies naturelles humides du Marais Poitevin. Ces actions se concrétisent chaque année par la création d'environ 50 à 60 hectares de prairies.

😊 A souligner la restauration du parc de contention du marais communal des Magnils-Reigniers conduit par le PNR et financé à hauteur de 80%. Ce projet d'un coût de près de 100.000 € facilite le travail de 7 éleveurs et l'exploitation de plus de 230 hectares de prairies naturelles historiques.

En 2025, près de 60 hectares de prairies ont été restaurées grâce à l'accompagnement du PNR du Marais poitevin.

Perspectives

Au fil des ans, l'action du PNR en faveur des prairies naturelles humides est confortée et bénéficie d'un effet d'entraînement qui s'appuie sur des relations étroites et quotidiennes avec les éleveurs du Marais, sur des résultats visibles et sur la confiance dans le savoir-faire des équipes techniques du PNR. De nouvelles demandes de reconversion des cultures en prairies sur le Marais mouillé sont en train d'émerger et devraient se voir accompagnées dans les années à venir.

Des baux ruraux à clauses environnementales sur les propriétés du PNR

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est propriétaire de plusieurs sites à forte valeur patrimoniale sur lesquels des baux ruraux à clauses environnementales (BRE) ont été signés avec les exploitants agricoles installés sur place.

Ces baux, d'une durée de 9 ans, permettent la prise en compte des problématiques environnementales dans les pratiques agricoles. Tout en permettant l'exploitation et le maintien de structures agricoles, les baux ruraux à clauses environnementales visent la préservation de la biodiversité, des réseaux hydrographiques, des paysages, des sols, de la ressource en eau...

En 2025, 4 baux ruraux arrivés à échéance ont été reconduits par le PNR avec les exploitants en place ou leur repreneur :

- le Bois des Ores (6 ha) et les Marais salants (21 ha) à Sainte-Gemme-la-Plaine, exploités par le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) de Luçon –Pétré ;
- le Pain Béni (2 ha) et les prairies de Jamagne (9 ha) à Chaillé-Marais, exploités par 2 agriculteurs ;
- les tourbières (66 ares environ) à Amuré, parcelle pour laquelle le PNR a recherché un exploitant.

La préservation des prairies grâce aux MAEC

En 2025, les demandeurs d'aides financières au titre des mesures agro-environnementales spécifiques au Marais poitevin (MAEC MAPO) ont construit leurs dossiers avec les Chambres d'agriculture pour la production du diagnostic agro-environnemental et du plan de gestion.

Le PNR intervient pour valider ces documents et réaliser l'expertise de terrain puis la cartographie des prairies engagées dans des mesures aux enjeux environnementaux forts :

- > Préservation des milieux humides, Maintien en eau des zones basses de prairies (20 % jusqu'au 1 avril),
- > Protection des espèces, Mise en défens 10% minimum,
- > Entretien des infrastructures agroécologiques – Ligneux,
- > Entretien des infrastructures agroécologiques – Mares,
- > Entretien des infrastructures agroécologiques – Fossés.

Mesures	Pays-de-la-Loire	Nouvelle Aquitaine	Total (ha)
MAPO_MHU1	194	46	240
MAPO_MHU2	633	52	685
MAPO_MHU4	63	15	78
MAPO_CPRA	45	17	62
MAPO_ESP1	247	35	282
MAPO_ESP3	17	0	17
MAPO_ESP4	12	15	27
MAPO_IAE1	404	0	404 ml
MAPO_IAE2	1	0	1 mare
MAPO_IAE3	11 357	5 637	16 994 ml
Total	935	130	1 065

La formation des exploitants agricoles et des gestionnaires de *marais communaux*

Dans le cadre des formations obligatoires liées au dispositif MAEC, le PNR a coconstruit avec les Chambres d'agriculture une formation sur la Valorisation agroenvironnementale des prairies naturelles.

L'obligation de suivre une formation au cours des deux premières années d'engagement pour les exploitants engagés en 2023 sont arrivées à échéance le 15 mai 2025. L'objectif de l'année 2025 était donc de former les exploitants n'ayant pas pu bénéficier d'une formation auparavant.



Dans la poursuite de la dynamique initiée en 2024, le PNR a accompagné la Chambre interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime / Deux-Sèvres sur 3 formations « valorisation agro-environnementale des prairies naturelles », formant 26 agriculteurs.

Le PNR a également coconstruit une nouvelle formation « Biodiversité des prairies » avec la Chambre régionale des Pays de la Loire et la LPO. 2 sessions de formation ont été organisées, 20 personnes ont été formées.

Le PNR a porté une dernière session de formation auprès des élus et agents des communes possédant des marais communaux. 4 personnes ont été formées. Ainsi, l'ensemble des communes a pu bénéficier d'une formation.

Les sessions de formation se déroulaient en 2 temps.

> Un premier temps en salle permettait de revenir sur les cahiers des charges MAEC, la biodiversité du Marais poitevin, Natura 2000, l'OPN et l'impact des pratiques agricoles sur la phénologie des espèces.

> Le second temps se déroulait sur la prairie d'un éleveur afin de réaliser un diagnostic de fond prairial avec reconnaissance de la flore en petits sous-groupes.



Perspectives

Plusieurs communes souhaiteraient valoriser et limiter l'entretien de certains espaces en expérimentant l'éco-pâturage sur des endroits tels que des bassins de rétention d'eaux pluviales comme sur la commune de Coulon que le PNR accompagnera en 2026.

Les projets de reconquête de prairies à partir de culture sur les communes du Langon, Mouzeuil-Saint-Martin, Nalliers sont toujours nombreux. La PNR étudie aussi la possibilité d'accompagner la création de parcs de contentions sur ce secteur ou plus de 90 hectares de cultures ont été reconverties en prairie en 3 ans.

D'autres projets de restauration de parcs de contention sur les 3 départements pourraient être accompagnés sous réserve d'obtention de financements dans le cadre d'un appel à projet pour lequel le PNR a répondu.

Aires protégées

Renforcer la protection des espaces et des espèces du Marais poitevin

Une nouvelle Réserve naturelle régionale dans le Marais poitevin !

Le PNR du Marais poitevin compte une nouvelle Réserve naturelle régionale sur son territoire : la RNR du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre Niortaise.



Depuis le 16 juin 2025, 151 hectares se sont ajoutés aux surfaces d'aires protégées déjà connues sur le territoire du PNR. Les marais de Galuchet sont situés dans un secteur stratégique de la commune de Niort, de part et d'autre de la Sèvre niortaise et directement connecté au Marais poitevin.

La nouvelle Réserve naturelle néo-aquitaine présente une mosaïque d'habitats naturels humides et des paysages remarquables typiques des marais mouillés poitevins. 34 unités d'habitats naturels y ont été inventoriés dont 7 d'intérêt communautaire. Les enjeux environnementaux et paysagers y sont donc forts.

On note que la RNR renferme des superficies importantes de boisement alluviaux d'intérêt prioritaire en bon état de conservation, dont les aulnaies, très rares dans le Marais Poitevin. Le site est occupé à plus d'un tiers par des prairies naturelles humides, habitat de grande importance dans le fonctionnement hydrologique des écosystèmes humides et dans la régulation des crues.

Le PNR a soutenu la création de la RNR depuis le début en contribuant à la réalisation de suivis biologiques, en accompagnant les travaux de restauration et en participant à la gestion du site. Depuis 2 ans, l'implication du PNR s'est renforcée avec la mise à disposition auprès de la ville de Niort d'un agent spécialisé dans la préservation et la mise en valeur des milieux naturels pour élaborer le projet de classement.

Ce site remarquable répond aux objectifs de la charte du PNR, au document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin, à la déclinaison territoriale de NéoTerra et à la Stratégie nationale des Aires protégées. Cette reconnaissance de la valeur patrimoniale des lieux permettra d'assurer sa préservation et sa gestion à long terme.

Extension de la Réserve naturelle régionale de la Vacherie et validation du plan de gestion

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie des aires protégées du Marais poitevin, la LPO a travaillé sur l'extension de la Réserve naturelle régionale des marais de la Vacherie. 276 hectares ont ainsi été ajoutés et la RNR est passée de 181 hectares à 457 hectares. La réserve s'étend en majorité sur les terres acquises par la LPO et sur des prairies de propriétaires volontaires.

Le Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale a été validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) des Pays de la Loire en juillet 2025, pour 12 ans.

Le PNR, signataire des Obligations réelles environnementales (ORE)

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a décidé d'être signataire des Obligations réelles environnementales (ORE) de son territoire et de se porter garant du respect des engagements pendant 99 ans.

L'ORE offre la possibilité aux propriétaires d'attacher à leur terrain des obligations environnementales qui seront transmises de propriétaire à propriétaire. La forme contractuelle permet de discuter et d'adapter les engagements au plus près des enjeux environnementaux et des usages.

La première ORE du Marais poitevin

La 1^{ère} ORE du Marais poitevin a été signée entre le PNR et le nouveau propriétaire exploitant de prairies « subhalophiles thermo-atlantique » à Triaize. Sur 18 hectares, le PNR et l'exploitant ont pris un engagement qui permettra de préserver le milieu naturel sur le très long terme même si le propriétaire change.



Cette ORE fait suite à un travail engagé dès 2016 entre l'EPMP et la SAFER des Pays de la Loire sur un plan d'action de maîtrise foncière afin de pouvoir proposer à un exploitant un échange de parcelles dans le cadre du Contrat de marais de Triaize.

En 2020, le PNR du Marais poitevin, en accord avec l'EPMP, a coordonné et financé, dans le cadre du Contrat territorial « Marais poitevin Lay aval », les travaux de génie écologique :

- 2.3 km de clôture,
- 900 mètres de curage de fossé,
- 2 passages busés,
- 1 approche d'abreuvement et le curage d'une mare.

Ces travaux ont permis de faciliter le retour d'une exploitation des terrains par l'élevage et la mise en œuvre de pratiques agricoles répondant aux enjeux Natura 2000. L'ORE va permettre au PNR d'accompagner l'agriculteur dans ses pratiques.

Nouveautés 2025

En 2025, la protection des espaces et des espèces du Marais poitevin a été renforcée. Grâce à la création de la Réserve naturelle régionale des marais de Galuchet et à l'extension de la Réserve naturelle régionale de la Vacherie, 427 hectares se sont ajoutés aux aires en protection forte sur l'ensemble du PNR. Et grâce à la signature de la toute première Obligation réelle environnementale (ORE), 18 hectares de prairies « subhalophiles thermo-atlantique » sont préservés durant 99 ans !

😊 En 2025, le Conservatoire Littoral a fêté ses 50 ans !



Le 31 mai 2025, le PNR du Marais poitevin était aux côtés du Conservatoire du littoral pour célébrer 50 années d'action en faveur du littoral, des paysages et de l'environnement maritime.

Le PNR aux côtés des acteurs de la nature

Le PNR, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques environnementales et d'aménagement, travaille en collaboration avec plus de 70 acteurs de la nature.

Que ce soit les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), les syndicats mixtes de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, les associations syndicales de marais, les administrations (DREAL, DDTM, préfecture), l'Office français de la biodiversité (OFB) ou l'Office national des forêts, les gestionnaires des sites protégés, les collectivités territoriales, les organismes agricoles, etc.



Tous contribuent à la mise en œuvre de la charte de PNR, à la diffusion des connaissances, à l'amélioration de notre environnement par des actions concrètes et concertées :

- les suivis biologiques de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin créé et animé par le PNR,
- les actions de gestion de l'eau,
- la mise en œuvre de Natura 2000,
- le déploiement des mesures agri-environnementales,
- les travaux d'entretien de la zone humide ou les actions de restauration de la nature dans les sites protégés,
- les comités consultatifs des Réserves naturelles du territoire et bien d'autres actions de concertation, de collaboration, de coanimation de dispositifs et de mise en cohérence des politiques publiques.



😊 En mai 2025, les Réserves naturelles du Marais poitevin ont participé à la fête de la nature en ouvrant leurs portes et en accueillant le public en proposant des animations, expositions...



Le PNR, gestionnaire de la RNR du *marais communal* du Poiré-sur-Velluire



Le *marais communal* du Poiré-sur-Velluire s'étend sur 241 hectares. Il a été classé en Réserve naturelle régionale (RNR) en 2012 par la Région Pays de la Loire et bénéficie depuis d'un plan de gestion.

En 2020, le PNR du Marais poitevin a été désigné gestionnaire de la RNR par la Région et un nouveau plan de gestion d'une durée de 6 ans a été rédigé. Ce Plan de gestion a été construit et est appliqué en concertation avec les acteurs : commune, éleveurs, association de protection de l'environnement, EPMP, Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise... Cela permet d'aboutir à une gestion concertée.

L'année 2025 a été consacrée à la réécriture du Plan de gestion 2026-2037. De nombreux temps de concertation avec les acteurs du territoire concernés par la RNR ont été organisés afin d'élaborer la programmation des 12 prochaines années : suivis biologiques, travaux, études pastorale, valorisation du site, etc. Le nouveau plan de gestion a été validé par la Région Pays de la Loire et son conseil scientifique.

Le *marais communal*, un site d'intérêt patrimonial exceptionnel

14 habitats dont 10 d'intérêt communautaire

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire est une prairie humide accueillant une grande diversité biologique. Elle est classifiée en prairie dite sub-halophile thermo-atlantique. Ces prairies présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique. Sur la Réserve naturelle régionale, on comptabilise 14 habitats différents dont 10 sont d'intérêt communautaire. En 2024, 215 espèces végétales ont été recensées sur le site dont 11 espèces de plantes figurants sur la liste rouge régionale des Pays de la Loire et dont 3 protégées au niveau national.

491 espèces animales observées sur le site

La Réserve naturelle régionale offre un habitat intéressant pour de nombreuses espèces lors des différentes étapes de leurs cycles de vie, notamment pour les oiseaux migrateurs et hivernants qui y trouvent refuge et nourriture. On a pu y observer :

- 185 espèces d'oiseaux,
- 7 espèces d'amphibiens,
- 5 espèces de reptiles,
- 37 espèces de mammifères,
- 33 espèces d'odonates,
- 43 espèces de lépidoptères,
- 28 espèces d'orthoptères,
- 62 espèces d'araignées,
- 21 espèces de poissons,
- 14 espèces de crustacés dont le *Lepidurus apus* figurant dans la liste rouge française
- etc.

La Réserve naturelle régionale a donc un rôle significatif à jouer pour une grande partie de ces espèces.

Les suivis biologiques réalisés en 2025

Différents suivis ont été réalisés, concernant la faune et la flore. Les inventaires ont porté sur :

- la reproduction des brochets,
- la Musaraigne aquatique,
- les oiseaux hivernants et migrateurs,
- l'avifaune nicheuse,
- les amphibiens, les lépidures et la macrofaune aquatique,
- les papillons de jour,
- les reptiles,
- et les orthoptères.

La recherche de la Musaraigne aquatique

La Musaraigne aquatique est une espèce se fait rare et cela fait la troisième année (2021, 2023 et 2025) qu'elle est recherchée sur le site. Elle n'a pas été trouvée sur la Réserve lors des 3 campagnes de recherche toutefois, le protocole par recherche ADN a permis d'améliorer les connaissances sur les petits mammifères.

Le suivi de l'avifaune hivernante

En 2025, sur 57 espèces de passereaux contactées, 23 sont hivernantes. Certains passereaux vont être fortement liés à la présence de la ripisylve qui borde le *marais communal* comme le Tarin des aulnes, le Roitelet à triple bandeaux ou

bien encore, les grives. A l'inverse, certaines espèces vont être strictement prairiale comme le Pipit farlouse.

En hiver, les anatidés fréquentent principalement les baisses de l'Achenal d'Henriette et de Noyers. C'est le Canard colvert qui est le plus représenté sur la Réserve, vient ensuite le Canard souchet. Notons également quelques beaux effectifs de Canard siffleur et également la présence sporadique de Sarcelle d'hiver. On retrouve également des limicoles comme le Vanneau huppé, le Pluvier doré et la Bécassine des Marais.

Les suivis de l'avifaune nicheuse

Les suivis de l'avifaune ont démontré l'intérêt de la RNR du Poiré pour 32 espèces de passereaux nicheurs ainsi que pour les limicoles. Ce sont 3 espèces qui ont été observées : 7 couples de Vanneau huppé, 5 couples d'Echasse blanche et 1 couple de Chevalier gambette.



Des actions de conservation et de mise en valeur spécifiques au site

En 2025, l'étude engagée en 2021 sur les *mottureaux*, formations pédologiques rares et méconnues présentes sur le *communal* du Poiré s'est poursuivie. Elle est pilotée par l'Université de Poitiers et vise à déterminer si le piétinement des bovins joue un rôle dans la formation de ces microreliefs qui accueillent une biodiversité exceptionnelle.

Ce projet se déroulera sur plusieurs années. Les premières observations montrent que le pâturage a bien un effet sur la formation des *mottureaux* ainsi que la salinité.

Les gonflements et retraits de l'argile sur le site montrent une forte « respiration » du sol avec une variation altimétrique pouvant aller jusqu'à 10 cm entre l'été et l'hiver.



Continuités écologiques

Des opérations en faveur des espaces et des espèces à l'échelle du Marais poitevin

15 enjeux prioritaires pour les continuités écologiques

Afin de mettre en œuvre les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR) a défini 15 enjeux prioritaires pour son territoire. Ils concernent les habitats (milieux littoraux, boisements, pelouses sèches, bocage, roselières, bandes herbacées, cours d'eaux et canaux, villes et villages) ou les espèces (poissons, mammifères, oiseaux d'eau, chauves-souris, amphibiens, busards et oiseaux de plaines).

Le PNR porte le projet « continuités écologiques » en concertation avec les acteurs locaux, coordonne et anime le dispositif, assure la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des travaux, décline les projets de valorisation et de sensibilisation.

Routes et faune sauvage, question de sécurité

Le PNR s'implique dans la réalisation d'aménagements favorables à la faune sauvage, notamment les passages à faune destinés aux mammifères semi-aquatiques. Il finance ou cofinance la réalisation d'équipements, mais il porte aussi conseil et assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages, de l'étude projet jusqu'à la réalisation.

Le PNR a instruit un projet de réalisation de deux nouveaux passages à faune qui seront installés en 2026 sous la route nationale 11 sur la commune de Nuaillé-d'Aunis. Il a accompagné le Conseil départemental de Charente-Maritime pour la réalisation de 3 autres équipements sur les communes de Marans et de Taugon.

Le PNR et la Direction des infrastructures routières atlantique (DIRA) se sont associés au travers d'une convention afin de prendre en compte les collisions routières de la faune sauvage sur l'axe de la RN11 La Rochelle – Epannes.

La valorisation des milieux naturels du Marais poitevin, question de partenariats

Le PNR conduit un programme pour la réalisation d'actions concrètes en faveur de la Trame verte et bleue (TVB) dans le Marais poitevin et sur les sites remarquables en gestion conservatoire. A ce titre, le PNR accompagne ou anime des actions auprès des divers partenaires privés (agriculteurs,

propriétaires, etc.) ou publics comme les services de l'Etat et les collectivités (mairies, communautés de communes, etc.). Le PNR est également gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral, situées sur les communes de Longeville-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer, Angles, Luçon et Les Magnils-Reigniers.

Cette action concerne le travail préparatoire à la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage PNR (instruction des dossiers, montage financier, marchés et commandes), le conseil et l'assistance portés auprès des différents partenaires et le conseil et l'assistance aux programmes de travaux instruits par le Conservatoire du littoral.

Ainsi, en 2025, le PNR a organisé et encadré les travaux pour le Conservatoire du littoral :

- création d'un abreuvoir et d'un parc de contention pour le bétail aux Magnils-Reigniers,
- travaux de curage et de réfection d'abreuvoir à Luçon,
- protection d'arrière dune et de franges rivulaires à Longeville-sur-Mer,
- curage de 1.500 mètres de fossés et contrôle de massifs épineux à Longeville-sur-mer.





Des aménagements de génie écologique très diversifiés

En 2025, le PNR a réalisé en direct des travaux d'aménagement, de restauration et de génie écologique :

- la plantation de 15 arbres isolés sur le *marais communal* de Lairoux,
- la restauration d'une mare sur la commune d'Epannes,
- la création d'une mare sur la commune de Vallans,
- la restauration de 2 layons forestiers en forêt de Benon,
- la rénovation du piège de suivi piscicole Anguilles,
- la mise en défens d'une roselière sur 2,4 hectares sur la commune de Luçon (création d'une desserte agricole et fourniture et pose de clôture),
- la restauration d'une ancienne peupleraie en prairie sur 0,47 hectare sur la commune de Prin-Deyrançon,
- 3 opérations de désencombrement des voies d'eau pour assurer le transport de bovins en bateau sur la commune de Sansais-La Garette,
- la valorisation par pâturage de 2 prairies naturelles (2,02 hectares) par la fourniture et pose de 880 mètres linéaires de clôture sur les communes de Vix et Saint-Pierre-le-vieux.

Services écosystémiques | Pollinisateurs

5 PNR de Nouvelle-Aquitaine engagés pour les abeilles sauvages

Dans le cadre du Plan national d'action (PNA) "France, terre de pollinisateur", décliné à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, les 5 Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de la Région, ont engagé, dès 2019, un travail de réflexion en faveur des pollinisateurs sauvages. Le projet Life « abeilles sauvages » a démarré en 2021 avec pour chef de file le PNR du Périgord Limousin.

Les 4 axes du projet sont les suivants :

- > améliorer les connaissances pour mieux préserver les abeilles sauvages,
- > recréer un maillage dense d'habitat favorable,
- > développer et structurer une proposition de plants et graines d'origines locales,
- > sensibiliser les citoyens et les professionnels à la préservation des abeilles sauvages.

Le PNR du Marais poitevin est partenaire du Life Wild Bees et les actions ont été engagées sur le territoire dès 2022.



Des inventaires pour identifier les espèces d'abeilles sauvages du Marais poitevin

Dans le cadre de l'action d'inventaire des abeilles sauvages au sein du territoire du PNR du Marais poitevin, 4 habitats sont suivis : les dunes grises, les mégaphorbiaies, les coteaux calcaires et les prairies mésohygrophiles. L'ensemble de ces habitats sont d'intérêt européen.

En 2025, les inventaires ont été réalisés de mars à septembre sur 15 sites répartis sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin. Les déterminations des abeilles sauvages récoltées sont en cours d'identification par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE).



Colletes hederæ (collète du lierre) sur du lierre

Les premiers résultats ont montré la présence de 172 espèces d'abeilles sauvages sur le territoire du PNR.

La sensibilisation du grand public et des acteurs locaux à l'écologie et à la préservation des abeilles sauvages

L'un des objectifs principaux du projet LIFE concerne la sensibilisation du grand public et des acteurs locaux.

Dans le cadre de l'action « Mon jardin qui bourdonne »

Le bilan de fréquentation des actions de sensibilisation portées par le PNR du Marais poitevin depuis le lancement de l'action « Mon jardin qui bourdonne » est très positif. Plus de 400 élèves ont été sensibilisés et on compte plus de 270 participants aux ateliers de coconstruction et aux chantiers participatifs depuis le démarrage du projet.

Les actions de sensibilisation et de formation

Le PNR du Marais poitevin a mis en place un grand nombre d'actions de sensibilisation et de formation destinées aux professionnels et au grand public. En 2025, 54 personnes en ont bénéficié.

> La formation « Pollinisateurs et gestion des espaces communaux » adressée aux élu(e)s, conseil(e)s et agents municipaux.

- Velluire-sur-Vendée, le 10 septembre 2025, avec l'OPIE : 2 participants
- Magné, le 10 septembre 2025, avec l'OPIE : 2 participants

> L'animation grand public SPIPOLL « Ça butine dans nos fleurs ».

- La Rochelle, le 12 avril 2025, avec l'OPIE : 10 participants
- Le Langon, le 13 avril 2025, avec l'OPIE : 10 participants
- Coulon, le 22 juin 2025, avec l'OPIE : 9 participants
- Magné, le 17 septembre 2025 avec l'OPIE : 16 participants

> Les Rendez-vous de la biodiversité « Théâtre-débat autour des abeilles sauvages » (grand public).

- Coulon, le 30 août 2025, avec le PNR du Marais poitevin, l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine et la compagnie Cie24.92 : 23 participants

Perspectives

Le travail d'animation se poursuivra en 2026 dans les communes déjà engagées, tout en accompagnant le démarrage du projet sur deux nouvelles communes : Benet et Saint-Denis-du-Payré

La création de jardins communaux favorables aux abeilles sauvages

Le PNR du Marais poitevin a lancé un appel à communes volontaires pour créer des « Jardins qui bourdonnent » en janvier 2023. 11 communes ont été retenues sur la période :

- 2023 : Le Langon, Coulon et Saint-Hilaire-la-Palud.
- 2024 : Magné, Nuaillé-d'Aunis et Le Gué-de-Velluire
- 2025 : Le Vanneau-Irleau, Saint-Jean-de-Liversay et Les Velluire-sur-Vendée
- 2026 : Saint-Denis-du-Payré et Benet.

La démarche de co-construction d'un jardin favorable aux pollinisateurs sauvages se déroule en plusieurs étapes :

- 1 conférence grand public "A la découverte des abeilles sauvages",
- 1 intervention pour sensibiliser les enfants de CE2 dans 2 classes (1h30),
- 4 ateliers participatifs avec les habitants et la commune pour co-construire le projet (plan, végétaux, aménagement, etc.) avec l'appui technique de la paysagiste du PNR du Marais poitevin,
- des chantiers participatifs pour créer et aménager l'espace avec les habitants et l'école,
- 1 inauguration du jardin,
- et des animations sur les années suivantes pour pérenniser le projet.

Le « Jardin qui bourdonne » à Saint-Hilaire-la-Palud

Le 12 mars 2025, les habitants de la commune de Saint-Hilaire-la-Palud et le Club d'Art plastique ont participé à un atelier de création d'abeilles en osier, encadré par un animateur de l'entreprise « Le Temps des Savoir-Faire ».

L'inauguration du « Jardin qui bourdonne » a eu lieu le 5 avril 2025. La compagnie 24.92 a présenté un spectacle consacré aux abeilles sauvages, spécialement créé dans le cadre du projet Life Wild Bees.

Lors de cette inauguration, un reportage télévisé a été réalisé par France 3 Poitou-Charentes.



Extrait du reportage télévisé réalisé lors de l'inauguration du « Jardin qui bourdonne » à Saint-Hilaire-la-Palud.

Le « Jardin qui bourdonne » à Magné

Sur la commune de Magné, 1 atelier de co-construction et 4 chantiers participatifs (création d'une arche en bambou, d'une haie sèche, d'un chemin sensoriel et d'un parterre aromatique) ont eu lieu entre janvier et avril 2025 avec la participation des habitants, du Centre socio-culturel et de la commune.



Chantier participatif de création d'une arche en bambou (à gauche) et d'un chemin sensoriel (à droite) à Magné

Le 14 mars 2025, 2 classes de l'école élémentaire de Magné (CE2-CM1 et CM1-CM2) ont été sensibilisées aux pollinisateurs sauvages par des animateurs de l'association La Frénaie. Avant la présentation en classe, le 18 février 2025, les élèves ont participé aux travaux de plantation d'arbres et arbustes au jardin, encadrés par la chargée du projet LIFE Wild bees et l'association d'insertion Nature Solidaire.

Le 24 avril 2025, les habitants de la commune et le Centre socio-culturel ont participé à un atelier de création d'abeilles en osier et de bombes à graines, encadré par un animateur de l'entreprise « Le Temps des Savoir-Faire » et le PNR du Marais poitevin.

Une animation grand public sur les pollinisateurs sauvages a ensuite été proposée par l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) le 17 septembre 2025.

L'inauguration du « jardin qui bourdonne » à Magné a eu lieu le 24 mai 2025, en présence de près de 100 personnes (élus, habitants et enfants). Lors de cet événement, les élèves de l'école publique ont interprété une chanson sur le thème des pollinisateurs. Le spectacle « Pour une poignée de Pollen » de la compagnie 24.92 a également été présenté.



Inauguration du "Jardin qui bourdonne" à Magné

Le « Jardin qui bourdonne » à Nuaillé-d'Aunis

Entre février et avril 2025, 3 chantiers participatifs ont été organisés à Nuaillé d'Aunis, réunissant les habitants de la commune, le Centre de loisirs et la municipalité.

Encadrés par un animateur du « Temps des Savoir-Faire », ces ateliers ont permis de transmettre des techniques telles que la construction en pierre sèche et le tressage d'osier.

Le 11 mars 2025, 2 classes de l'école élémentaire de Nuailled'Aunis (CE2-CM1 et CM2) ont été sensibilisées aux pollinisateurs sauvages par des animateurs de La Frênaie. Après une présentation en classe, les élèves ont participé à des travaux pratiques au jardin, encadrés par le PNR et l'association d'insertion Nature solidaire. Le 18 mars et le 6 mai, les participants ont placé des plantes vivaces et des plantes aromatiques.

Enfin, le 26 mars 2025, un animateur du « Temps des Savoir-Faire » et un agent du PNR ont proposé une animation sur les pollinisateurs sauvages et la création d'une cabane en osier aux 37 enfants du Centre de loisirs.



Chantier participatif de création d'une cabane en osier (à gauche) et de plantation des aromatiques (à droite) à Nuailled'Aunis

Le « Jardin qui bourdonne » a été inauguré le 25 mai 2025, rassemblant 35 participants.

Le « Jardin qui bourdonne » au Gué-de-Velluire

Sur la commune du Gué-de-Velluire, 1 ateliers de co-construction et 2 chantiers participatifs de création d'un tunnel végétal et d'une spirale aromatique ont eu lieu entre mars et novembre 2025 avec la participation des habitants, et de la commune.



Chantier participatif de création d'un tunnel végétal (à gauche) et de plantation des aromatiques (à droite) au Gué-de-Velluire

Le 11 mars 2025, 2 classes de l'école élémentaire du Gué-de-Velluire (CE2/CM1 et CM1/CM2) ont été sensibilisées aux pollinisateurs sauvages par des animateurs de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée.

Le 20 mai 2025, les élèves ont participé aux travaux de plantation de vivaces et d'aromatiques au jardin, encadrés par la chargée de projet du PNR et l'association d'insertion Nature Solidaire. D'autres chantiers participatifs de plantation ainsi que l'inauguration du jardin sont prévus pour 2026.



Conférence sur les abeilles sauvages au Velluire-sur-Vendée (à gauche) et atelier de co-construction au Vanneau-Irleau (à droite)

Perspectives

Sur les communes du Vanneau-Irleau, de Saint-Jean-de-Liversay et des Velluire-sur-Vendée, 1 conférence ainsi que 3 ateliers de co-construction et 2 chantiers participatifs ont été réalisés entre mars et novembre 2025. Les chantiers participatifs continueront avec une inauguration prévue en mai 2026. Cette même année, 2 classes de l'école élémentaire ou maternelle de chaque commune seront sensibilisées aux pollinisateurs sauvages par les animateurs de La Frênaie de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée.

Les 2 dernières communes, Benet et Saint-Denis-du-Payré, démarreront le projet « Mon jardin qui bourdonne » début 2026.

La création d'outils pédagogiques

4 kamishibais

Dans le cadre du projet Life Wild bees, en partenariat avec le service médiation du PNR, il a été réalisé 4 kamishibais. Ces « boîtes à histoires » abordent, de manière ludique et adaptée aux jeunes publics (3-9 ans), la pollinisation, les abeilles et pollinisateurs sauvages ainsi que leur rôle.

Une petite fiche nature sur « Les abeilles sauvages »

En 2025, une fiche nature sur « Les abeilles sauvages » a été réalisée. Les fiches ont été conçues comme des supports d'animation et de valorisation des connaissances.



Le film « les insectes pollinisateurs des Marais de Galuchet »

En 2025 a été diffusé le film « les insectes pollinisateurs des Marais de Galuchet, la Plante et des boucles de la Sèvre niortaise » créé dans le cadre de la labellisation des Marais de Galuchet en Réserve naturelle régionale. La chargée de mission est intervenue dans ce film afin de présenter le projet Life Wild bees et les actions du PNR en faveur des pollinisateurs.

Des travaux de restauration d'habitats pour l'accueil des abeilles sauvages

En 2025, le PNR a conduit des travaux de restauration des habitats sur 2 sites du Conservatoire des espaces naturels (CEN) de la Région Nouvelle-Aquitaine : au Vanneau-Irleau sur 1,52 ha et à Arçais sur plusieurs parcelles d'une totalité de 1,69 ha.

Ces 2 mégaphorbiaies, ancienne peupleraie exploitée il y a 3 ans au Vanneau-Irleau et frênaies touchées par la chalarose à Arçais ont été entièrement restaurées afin de faciliter l'accueil des abeilles sauvages.

Les travaux ont été réalisés les 8 et 9 septembre 2025 au Vanneau-Irleau :

- rognage des souches jusqu'au niveau du sol pour permettre les futures interventions de broyage,
- arrachage des repousses de peupliers avec tout le système racinaire avec une pince spéciale milieu naturel,
- broyage avec ramassage et exportation de toute la végétation sur l'ensemble de la parcelle,
- terrassement des ornières de la parcelle ainsi que des souches déracinées tout en conservant des zones de dépression naturelle.



Travaux de broyage au Vanneau-Irleau (à gauche) et parcelle du Vanneau-Irleau après travaux (à droite)

A Arçais, l'ouverture du site permettra une renaturation de la parcelle en mégaphorbiaie/prairie humide. Les travaux de coupe des arbres sur environ 7.565 m² et d'exportation de tout le bois ont été réalisés le 2 octobre 2025.



Parcelle de Arçais avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)

La restauration de la continuité écologique

En novembre 2025, 3 mares ont été restaurées entièrement par l'entreprise SEVE et l'entreprise EIVE : 1 à Chasnais et 2 à Champagné-les-Marais. 6 autres mares ont été débroussaillées et les travaux de curage auront lieu en 2026. Au total, plus d'une dizaine de mares seront créées ou restaurées.



Travaux de débroussaillage de la mare à Chasnais (à gauche) et de curage de la mare à Champagné-les-Marais (à droite)

En décembre 2025, 2.450 mètres linéaires de haies ont été plantés sur les communes de La Grève-sur-Mignon, Coulon, Saint-Georges-de-Rex, Vouillé-les-Marais, Saint-Sigismond et Champagné-les-Marais.



Plantation des végétaux (à gauche) et haies finalisée (à droite) à Champagné-les-Marais 85)

La conduite du projet Life Wild Bees et le partage de connaissance et d'expérience

La coordination du projet abeilles sauvages

Le comité de pilotage, chargé de veiller à l'avancement global du projet, se réunit une fois par an. Il a été reporté en 2026 et se tiendra sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le comité de suivi du projet global (suivi technique et comptable du projet) s'est quant à lui réuni à 2 reprises en 2025 : le 9 septembre, à St-Hilaire-Les-Places, en Haute-Vienne (10^e comité) et le 19 novembre, à La Couronne, en Charente (11^e comité).

La participation aux instances régionales et nationales

Dans le cadre de la déclinaison du Plan national en faveur des pollinisateurs (PNA), la chargée de projet du PNR du Marais poitevin participe activement aux comités de suivi des Plans régionaux d'actions (PRA) en Nouvelle-Aquitaine et dans les Pays de la Loire.

Ces instances permettent de présenter les actions menées dans le cadre du projet Life Wild Bees et d'échanger avec les partenaires régionaux impliqués dans la préservation des pollinisateurs sauvages.

Chaque année, des journées d'échanges et des ateliers InterLife sont organisés afin de réunir l'ensemble des projets européens nationaux. En 2025, du 1^{er} au 3 octobre, les InterLife ont été réalisés au sein du territoire du Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie sur la thématique « Agriculture et biodiversité ». La chargée de mission du PNR du Marais poitevin a participé à cette rencontre. Une présentation du projet Life Wild bees a été réalisé par la coordinatrice du projet.

Le 18 novembre 2025, se sont tenues les « Rencontres régionales pollinisateurs » à La Couronne (16), organisé par le CPIE des Pays Creusois dans le cadre de la feuille de route Nouvelle-Aquitaine en faveur des pollinisateurs sauvages et du plan national d'action (PNA) en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation et en partenariat avec la DRAAF

Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine. La chargée de mission du PNR du Marais poitevin a participé à l'animation d'une table ronde « Comment concilier aménagements urbains et pollinisateurs » lors de ces rencontres.

Par ailleurs, divers autres échanges ont eu lieu :

- le suivi du webinaire participatif sur la restauration la nature en faveur des insectes pollinisateurs dans le cadre de la concertation préalable sur le plan national agir pour restaurer la nature, le 16 juin 2025.
- du 30 juin au 2 juillet 2025, au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, la chargée de mission a participé au séminaire annuel interPNR « Biodiversité et gestion de l'espace ».

Natura 2000

Une préservation du Marais poitevin, en synergie avec les différents acteurs du territoire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin s'étend sur 68.023 hectares et couvre environ 70% de la zone humide. Le Parc naturel régional est la structure animatrice du site Natura 2000 et l'Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP) en est l'opérateur.

Le PNR animateur du Docob Natura 2000

Le PNR du Marais poitevin anime le Document d'Objectifs (Docob) validé en 2022. Ce document-cadre de mise en œuvre de Natura 2000 vise à engager des actions en conciliant préservation du patrimoine naturel et activités humaines.

Pour le PNR, l'animation du Docob consiste en :

- l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des actions prévues dans le Docob,
- l'accompagnement des acteurs et citoyens sur le territoire du Marais poitevin dans la signature de contrats et de chartes Natura 2000,
- l'accompagnement à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 nécessaires dans le cadre de démarches réglementaires,
- l'accompagnement des porteurs de projets et acteurs du territoire à prendre en compte les enjeux de biodiversité dans leurs actions,
- l'accompagnement de toute opération d'information et de sensibilisation,
- la mise en œuvre de suivis pour connaître l'état de conservation des espèces et des habitats.
- la coordination d'actions de restauration d'habitats naturels pour les espèces et habitats à enjeux.

Les contrats et les chartes Natura 2000, un engagement volontaire pour la Nature

Le PNR du Marais poitevin accompagne les propriétaires qui souhaitent s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 ans avec l'Etat.

Les chartes Natura 2000

Dans le Marais poitevin, 46 chartes ont été déposées entre 2010 et 2025.

En 2025, 4 chartes Natura 2000 ont été déposées auprès de la région Nouvelle-Aquitaine par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et permettent la gestion

d'habitats de type « végétations herbacées hautes » (Mégaphorbiaies, Cladiaies). Les premiers travaux ont été réalisés et d'autres travaux sont prévus dans les 5 prochaines années.



Mégaphorbiaie

Ces contrats vont permettre l'engagement de plusieurs fiches actions du Docob :

- la fiche action 10 « Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute »
- la fiche action 7 « Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques ».

Les chartes Natura 2000

En entre 2010 et 2025, 43 chartes ont été déposées et en 2025, plusieurs chartes ont été accompagnées par le PNR :

- 2 chartes sur les boisements humides dans les marais d'Arçais. L'enjeu est le maintien de surfaces et le maintien du caractère humide des boisements ;
- 14 chartes sur des peupleraies situées dans les Marais mouillés afin d'avoir des pratiques de gestion extensive comme un broyage retardé à l'automne ou l'absence d'intrant afin d'apporter un intérêt biologique.

Les évaluations d'incidences, une garantie de préservation sur mesure

En site Natura 2000, des projets sont soumis à évaluation d'incidence. Les particuliers, collectivités, bureaux d'études sollicitent régulièrement le PNR du Marais poitevin pour les accompagner dans cette démarche.

Sur chacun des dossiers, le PNR est amené à fournir des données biologiques, à se déplacer pour expertiser et surtout à accompagner les porteurs de projets dans le renseignement des formulaires d'évaluation d'incidence. Les Directions départementales des territoires (DDT et DDTM) s'appuient également sur les connaissances du PNR pour apporter la meilleure réponse aux différents demandeurs.

En 2025, le PNR a été sollicité pour 109 projets répartis sur l'ensemble du territoire : travaux d'entretien du Marais, aménagements urbains, transport, manifestations sportives ou festives, etc.

La structure animatrice du Docob Natura 2000 joue le rôle à la fois de relais et d'expert pour les services de l'Etat (DDT(M), DREAL et EPMP). Certains projets ont nécessité plus d'implication du PNR avec des réunions spécifiques ou des journées de travail : contournement de Marans,

l'élargissement de la route entre Fontenay-le-Comte et L'Île-d'Elle, la création du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de Sud Vendée Littoral, etc.

L'information et l'accompagnement des acteurs et des porteurs de projets

Les animateurs Natura 2000 ont pour mission de renseigner toutes personnes ou organismes (collectivités locales, bureaux d'étude, particuliers, etc.) en recherche d'informations sur le dispositif Natura 2000 du Marais poitevin et sur la mise en application du Docob (présentation des enjeux du site, cartographies communales).

L'accompagnement de l'hippodrome de Luçon

Cette année, dans le cadre des évaluations des incidences, le PNR Marais poitevin a accompagné la Société des courses de Vendée pour un projet de construction d'une plateforme sur le site de l'hippodrome des Encloses à Luçon.

Ce projet s'inscrit dans un accompagnement plus large de l'association, initié en 2023, dans l'objectif de mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité à l'échelle de l'ensemble du site.

Cette démarche, volontaire de la part de l'association, permet de renforcer la fonctionnalité écologique du site, situé à proximité immédiate du plan d'eau des Guifettes et entouré de prairies.

Dès 2024, des actions de gestion ont été accompagnées et en 2025, une discussion a été engagée pour accompagner l'association vers une adhésion à la charte Natura 2000 « prairies ». Les pratiques de gestion du site étant compatibles avec les engagements de cette charte, permettant ainsi de valoriser les efforts réalisés en faveur de la biodiversité.

En 2026, le PNR va accompagner l'association pour la fermeture des drains qui assèchent la prairie de l'hippodrome, afin de permettre sa remise en eau en hiver, et un ressuyage naturel au printemps. Il est également prévu de réaliser de légers travaux permettant d'améliorer la fonctionnalité écologique des mares présentes sur le site.



Hippodrome ©M.Billard

L'articulation entre Natura 2000 et les politiques publiques

Certaines structures portent des actions dans le cadre de leur programme qui peuvent répondre aux enjeux du site Natura 2000, l'objectif est de renforcer leur accompagnement pour l'intégration de ces enjeux dans leurs actions. Ceci, dans le but de tendre vers une cohérence territoriale des actions et une synergie entre les acteurs.

L'accompagnement sur le volet urbanisme

Le PNR a rendu un avis sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral en 2025. L'objectif était d'identifier des zones indiquées comme « à urbaniser » (zone AU) et « urbanisé » (zone U) qui pouvaient impacter des zones sensibles du territoire. Ainsi plusieurs parcelles ont été identifiées comme sensibles selon les enjeux « prairies naturelles », « zone humide », « site Natura 2000 » et « habitats d'intérêt patrimonial ». Un accompagnement plus étroit sera établi en 2026 avec les porteurs de projet.

L'accompagnement des syndicats Gemapiens

Les acteurs Gemapiens (le Syndicat du bassin versant du Lay, le Syndicat Vendée Sèvre Autizes, le Syndicat du bassin versant de la Sèvre niortaise et le Syndicat mixte des rivières et marais d'Aunis) et l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise mènent des actions qui répondent aux enjeux du Docob. Ainsi des rencontres ont été établies pour discuter des enjeux Natura 2000.

Les objectifs étaient d'échanger sur les travaux concernant la continuité piscicole, l'intégration dans la base de données de l'OPN des données issues des études pré et post travaux, l'assistance aux évaluations des incidences Natura 2000 et sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser lors de travaux.

La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Charente Maritime a mis en place un « protocole marais » qui nécessite que le porteur de projet, inclus dans la zone de marais, doive réaliser des fiches cantonales pour la conduite des programmes de restauration des marais. Elles sont soumises pour avis à divers partenaires comme le PNR.

Dans ce cadre, le PNR a accompagné une dizaine de fiches cantonales portées par le SYRIMA, l'UNIMA, les ASA... sur les pratiques de curage et de traitement de la gestion de la végétation des berges.

L'accompagnement et la signature d'une Obligation réelle environnementale

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est signataire d'une Obligation réelle environnementale (ORE) à Triaize avec un agriculteur (propriétaire / exploitant) sur un ensemble de prairies de 18 hectares.

Au titre de Natura 2000, le PNR a été chargé d'accompagner l'EPMP dans la rédaction de la notice de gestion qui fixe les

pratiques de l'agriculteur afin de concilier biodiversité et production agricole.

La communication sur Natura 2000



La lettre d'information Natura 2000 n°8

Une nouvelle lettre d'information Natura 2000 a été réalisée et éditée en décembre 2025. Cette synthèse a pour but d'informer les acteurs et les élus de l'état d'avancement des actions menées dans le cadre du dispositif Natura 2000. Elle est téléchargeable sur le site Natura 2000 Marais poitevin (<https://marais-poitevin.n2000.fr/>) et sera distribuée lors de l'assemblée générale du PNR ainsi qu'à tous les membres du COPIL en janvier 2026.

Elle est téléchargeable sur le site Natura 2000 Marais poitevin (<https://marais-poitevin.n2000.fr/>) et sera distribuée lors de l'assemblée générale du PNR ainsi qu'à tous les membres du COPIL en janvier 2026.

« Instant nature »

Un calendrier de publications « Instant Nature » sur Natura 2000 a été fixé par le PNR pour l'année 2025. L'objectif est de communiquer au minimum, une fois par mois sur les réseaux sociaux, pour informer des résultats des suivis réalisés dans le cadre de l'OPN, sur l'actualité Natura 2000 ou lors de Journées mondiales liées à l'environnement.

Les suivis d'espèces et d'habitats et l'amélioration des connaissances

Les suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire liés à Natura 2000 sont réalisés au travers de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) et s'intègrent dans des fiches actions du Docob : comptage mensuel des oiseaux d'eau, protection des busards, suivis des Grenouilles brunes, etc.

Citons en exemple :

- > Fiche action 21 « Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères » : la surveillance par le vidéo comptage du Marais Pin a permis de suivre la migration de 69 Aloses cette année.
- > Fiche action 18 « Localiser et préserver la flore patrimoniale » : en 2025, des espèces floristiques patrimoniales ont été découvertes dans le cadre des ABC et sur la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire.
- > Fiche action 19 « Préservation des mammifères semi-aquatiques » : dans le but d'améliorer les connaissances sur les derniers noyaux de présence du Vison d'Europe, un programme d'inventaire est lancé depuis 2025 sur la partie des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime du

Marais poitevin. Le PNR a participé à l'élaboration du LIFE Vison porté par l'OFB.

> Fiche action 1 « Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires » : le Criquet des salines a fait l'objet d'un suivi sur les Réserves naturelles nationales de la baie de l'Aiguillon, de la Casse de la Belle Henriette, de la Pointe d'Arçay et dans l'estuaire du Lay afin de connaître sa répartition.



Ophrys guêpe ©P.Chasseloup



Criquet des salines

Axe 2

Agir en faveur d'un Marais préservé

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace façonné par les hommes et leurs rapports à l'eau, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire ce qui favorise leur évolution qualitative.

Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine, si singuliers et uniques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

Préserver les paysages identitaires du Marais



Grand Site de France
Paysage | plantation
Cadre de vie | projets et planification
Architecture | habiter



MESURE 14 > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

MESURE 15 > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

Grand Site de France

Le PNR, porteur du label Grand Site de France Marais poitevin

Le label Grand Site de France est un label national exigeant qui distingue les territoires engagés dans une gestion vertueuse du territoire qui garantit sa préservation et son développement durable.

Obtenu en 2010 dans le Marais mouillé du Marais poitevin et renouvelé en 2018 puis en 2025 sur 23 communes, 3 départements et 2 régions, soit un quart du Parc naturel régional, le prestigieux label Grand Site de France a été attribué par l'Etat au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Il s'appuie sur un programme stratégique évalué en fin de période et un projet pour les années à venir.

Pour le Marais poitevin, il s'agit d'une reconnaissance des actions conduites pour restaurer le patrimoine lié à l'eau dans les villages, maintenir le paysage classé constitué de voies d'eau, d'alignements d'arbres têtards et de prairies naturelles, soutenir l'élevage, favoriser le tourisme durable et améliorer le cadre de vie.

Les spécificités du Marais mouillé poitevin

À l'Est du PNR du Marais poitevin, s'étendent les marais mouillés. Paysage emblématique façonné par l'homme depuis le début XIX^{ème} siècle, il vient accueillir et canaliser les eaux du bassin versant, en amont du marais desséché, terre de culture gagnée sur la mer au cours des siècles précédents. Un labyrinthe de 2 100 km de voies d'eau, bordées d'alignements de frênes têtards et de peupliers l'apparente dans l'imaginaire collectif à une "cathédrale de verdure". Fleuve, canaux, voies d'eaux et fossés y constituent une trame hydraulique et arborée singulière délimitant une mosaïque de prairies, de boisements humides. D'anciennes îles parsemées de bourgs et de villages à l'architecture typique viennent s'y fondre dans les coteaux agricoles.

Le Marais mouillé est historiquement un espace hautement jardiné et une terre de travaux collectifs qui a engendré un esprit de solidarité et d'initiative propre au marais mouillé. Sa valeur paysagère y est, plus encore que dans tout autre Grand Site de France, le fruit de l'histoire, du travail quotidien et de l'ingéniosité des hommes.

Les besoins et les pratiques ayant présidé à sa création, bois de chauffage, élevage, ont été remis en cause à la fin du 20^{ème} siècle par l'évolution des modes de vie et des modèles agricoles, puis les équilibres paysagers bousculés par l'arrivée de la chalarose, maladie du frêne têtard qui fragile l'emblématique trame arborée. Le maintien à long terme de sa valeur paysagère y est donc aujourd'hui totalement tributaire de l'action particulièrement volontariste des acteurs locaux au premier rang desquels le PNR du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France.

Un prestigieux label porté par le PNR



Avec 18.620 ha de site classé, pour son caractère scientifique et pittoresque, et un périmètre labellisé de 48 000 ha, soit 1/4 du PNR, le Marais mouillé est un espace protégé et labellisé particulièrement vaste. Il est également très habité avec, sur le périmètre actuel près de 29.000 résidents, dans leur très grande majorité permanents ; c'est aussi l'un des Grands Sites de France les plus morcelés du point de vue administratif avec trois départements, deux régions, 23 communes et la présence, nécessaire, de nombreux acteurs aux compétences spécifiques, tels l'Etablissement public du Marais poitevin et l'IIBSN en charge, avec les porteurs de la Gemapi et les associations de marais, de la réglementation et de la gestion de l'eau.

Le PNR porte le label Grands Sites de France et met en œuvre le plan d'action qui ambitionne la préservation et la gestion durable du site dans 3 domaines principaux :

> la trame arborée, les prairies et les voies d'eau » : plantations d'alignements de frênes têtards, restauration de prairies naturelles, soutien aux éleveurs de retour dans le site (éleveurs par bateau de la Venise verte), entretien des voies d'eau...

> le patrimoine lié à l'eau : restauration et mise en valeur des ports, quais, cales, cœurs et entrées de bourgs dans les 23 villages marqueurs de l'identité culturelle et économique, en prolongement des Grands Travaux présidentiels,

> la gestion des flux touristiques » : élargissement de la fréquentation dans l'espace et le temps, amélioration des activités liées à l'eau, organisation des ruptures de charge incitant aux modes doux, « plan vélo », animations nature, formations des guides...

2025-2026 : le renouvellement de la labellisation

Après avoir partagé et évalué, depuis 2022, les actions conduites durant la période de labellisation précédente (2018-2024) avec les 23 maires du Grand Site de France et ses partenaires, le PNR du Marais poitevin a élaboré le dossier de bilan et le futur projet d'action qui définit les nouveaux défis à relever et priorise les actions à engager sur la nouvelle période de labellisation 2025-2033.

L'ambition de ce nouveau plan d'actions est articulée autour de plusieurs démarches répondant aux défis à relever. En effet, si les objectifs de préservation et de valorisation du site classé demeurent, les usages, le contexte, les moyens et les enjeux évoluent :

- > transformation de la société rurale avec de nouveaux habitants,
- > comblement des fossés et d'une partie du réseau hydraulique,
- > fragilisation des systèmes d'exploitation de l'élevage qui pourrait impacter le maintien des prairies naturelles humides,
- > vulnérabilité du patrimoine arboré (frênes et peupliers),
- > difficulté des conditions d'accès au Marais du fait de la vétusté des chemins et ouvrages de franchissement par manque d'entretien de la part des usagers,
- > prise en compte du changement climatique,
- > nécessité de mobiliser des moyens financiers complémentaires aux fonds publics.

Ce travail a fait l'objet d'un dossier de candidature chiffré et cartographié qui a été présenté en 2025, conformément à la procédure exigeante d'instruction par les 3 Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en présence de Pascal Duforestel, Président du PNR et de Sandrine Guihéneuf, Directrice, et également d'Arnaud Charpentier, Vice-président du PNR (CDNPS 85) et de Jean-Pierre Servant, Vice-président du PNR (CDNPS 17) :

- en Deux-Sèvres, le 22 mai,
- en Vendée, le 5 juin,
- en Charente-Maritime, le 12 juin.

Les 3 Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le dossier de candidature a été transmis au Préfet de région coordonnateur pour le Marais poitevin, qui, à l'appui de son avis favorable, l'a communiqué au Ministre de la transition écologique.

La mission d'inspection générale du CGEDD s'est déroulée du 23 au 26 novembre 2025. A cette occasion, Philippe Schmit, Inspecteur général, Coordonnateur de la mission d'inspection générale des sites et paysages (MIGSP) a rencontré plus d'une vingtaine d'élus et d'acteurs du Grand

Site du Marais poitevin, à l'appui de visites de terrain et d'auditions organisées par le PNR.



Les atouts du Grand Site de France Marais poitevin

Parmi les éléments soulignés lors de la visite, il est ressorti :

- l'important degré d'adhésion de l'ensemble des acteurs au projet porté par le PNR, malgré l'ampleur des enjeux et la fragilité des équilibres locaux qu'ils soient liés à l'eau, à l'activité agricole et pastorale, au maintien de la trame hydraulique et arborée ou au changement climatique ;
- la capacité du PNR à fédérer les acteurs par-delà les multiples limites administratives, à offrir un espace de dialogue apaisé, à faire émerger une vision stratégique et la traduire en actions très opérationnelles ;
- l'expérience issue de 50 ans d'action constante, malgré une histoire parfois mouvementée, l'expertise précieuse d'un conseil scientifique et prospectif, des compétences métiers diversifiées et adaptées aux besoins, rendant le PNR à même de porter des innovations structurantes au service de la gestion et de la protection du paysage, à l'image du Plan de paysage pour le renouvellement de la trame arborée, son déploiement à grande échelle et l'évaluation très fine qui en a déjà été faite permettant d'ajuster le programme de plantation au plus près des conditions de chaque parcelle ;
- l'ampleur inédite du défi relevé par le PNR pour maintenir les valeurs paysagères du site classé et du Grand Site de France dans un contexte évolutif, de l'investissement et de la mobilisation importants engagés, de sa volonté de faire du Grand Site de France un laboratoire d'expérimentation capable de rayonner à l'échelle des 88 communes du PNR.

Fin 2025, le Parc a également préparé :



- la visite du Réseau des Grand Sites de France, en vue de sa mission début janvier 2026,

- le passage en Commission supérieure des sites, perspectives et paysage, fin janvier 2026, préalable à la décision ministérielle de renouvellement du label attendue au printemps 2026.

L'aide concrète du PNR aux communes du Grand Site de France

En parallèle de la démarche de renouvellement du label, le PNR a poursuivi son action spécifique d'accompagnement des projets portés au sein communes du Grand Site de France : conseil technique en architecture, paysage, urbanisme, environnement, recherche de financement, établissement de lien avec les services de l'État chargés des autorisations de travaux en site classé...

Une équipe projet est mobilisable et chaque projet est étudié en prenant en compte tous les aspects du territoire, ses spécificités, les réglementations, la qualité du cadre de vie, la préservation de l'environnement, des paysages et de l'esprit des lieux...

Les 23 communes du PNR du Marais poitevin labellisées Grand Site de France sont réparties comme suit :

> 11 en Deux-Sèvres : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais ;

> 10 en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix- lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint- Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond ;

> 2 en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

A titre d'exemple, en 2025, l'intervention du PNR naturel régional du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France du Marais mouillé poitevin a porté sur :

> les conseils aux communes, aux particuliers, aux propriétaires d'hébergements en site classé ou dans le GSF,

> la rédaction pour les communes de cahiers des charges techniques permettant de missionner des maîtres d'œuvre qualifiés en paysage et architecture,

> la recherche de nouveaux financements en fonction des projets,

> le conseil aux porteurs de projet,

> l'établissement de lien avec les services de l'Etat chargés des autorisations de travaux en site classé.

Les communes accompagnées par le PNR en 2025 sont :

> Maillezais (Vendée) : accompagnement de la commune pour un projet de plantation de verger ;

> Saint-Sigismond (Vendée) : accompagnement de la commune pour un projet de plantation (carte communale) via la participation à 3 ateliers de conception avec les habitants et la réalisation de 2 chantiers de plantations ;

> La Ronde (Charente-Maritime) : accompagnement de la Fédération de pêche des Deux-Sèvres pour l'aménagement d'une aire de pêche ;

> Coulon (Deux-Sèvres) : accompagnement de la commune pour un projet de végétalisation du bourg (fontaine) ;

> Coulon (Deux-Sèvres) : accompagnement de la commune pour un projet d'intégration des conteneurs dans un camping ;

> Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres) : accompagnement du Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre niortaise pour l'aménagement d'un bief.

Le partage d'expériences du GSF du Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin participe régulièrement aux opérations de sensibilisation organisées à l'échelle nationale et apporte son témoignage à différentes manifestations nationales sur le paysage, les sites classés, les démarches conduites dans les Grands Sites de France.

En 2025, l'expérience de PNR a été présentée 1^{er} juillet lors de l'Académie du Climat, organisé par la ville de Paris.



Le PNR a également participé aux 27^e Rencontres du Réseau des Grands Sites de France du 1^{er} au 4 octobre 2025, dans le Grand Site de France Dunes de Flandre.



Le positionnement du PNR du Marais poitevin sur la politique des Grands Sites de France

Le site classé du Marais mouillé et les actions conduites pour sa mise en valeur ainsi que le label Grand Site de France, hisse le Marais poitevin au rang de lieu d'exception du patrimoine national. Son paysage emblématique est unique. Il est souvent valorisé dans les médias et attire plus de 500.000 visiteurs par an.

Au-delà de son attractivité paysagère, le Grand Site de France du Marais poitevin rayonne en France pour ses initiatives de gestion et pour leur qualité. Il s'est souvent distingué pour son action en faveur de la préservation de ses paysages et de son patrimoine identitaire mais également pour sa capacité à mettre en valeur l'esprit des lieux et à favoriser un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie et qui profite à tous.

Les actions menées dans le Grand Site de France du Marais poitevin ont une dimension de laboratoire et de rayonnement sur le reste du PNR, en termes de qualité de projets et de méthodes de travail.

La valeur ajoutée PNR

L'action au sein du Grand Site de France du Marais poitevin est une démarche porteuse de valeurs, exigeante et encadrée, qui engage et responsabilise. Elle repose sur un dialogue constructif permanent entre l'État (Inspecteurs des sites, ABF), le PNR, les collectivités et les habitants pour l'aboutissement des projets dans de bonnes conditions. Cette articulation nécessite de la pédagogie et des moyens humains en ingénierie et en investissement, que le PNR du Marais poitevin mobilise.

Paysage | Plantation

Un vaste programme participatif pour demain

Pour préserver l'unicité du remarquable paysage du Marais mouillé poitevin, le Parc naturel régional collabore étroitement avec les municipalités, les acteurs locaux et les résidents dans un ambitieux projet de réaménagement paysager. Confronté aux menaces pesant sur la trame arborée caractéristique du Marais poitevin, telles que le vieillissement des frênes et la prolifération de la Chalarose, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques ainsi que des attentes de la communauté, le PNR orchestre un plan d'actions élaboré de manière participative, en suivant attentivement l'évolution du territoire et en menant diverses expérimentations.

L'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain »

En 2025, l'appel à projets « Plantons les arbres têtards de demain » a été reconduit pour la 9^e année. De nouveaux propriétaires ont fait connaître leur souhait de planter sur leurs parcelles les essences proposées dans le cadre du Plan paysage.



Des objectifs collectifs

Au vu de l'avancée rapide de la maladie, les objectifs de plantation ont été doublés depuis 2021 ; soit un nouvel objectif de 5.000 arbres plantés par an. En 2025, et depuis deux ans, l'objectif quantitatif reste le même mais il est complété par un objectif qualitatif. En effet, selon les secteurs, les enjeux et les attentes sont différents.

Au-delà des chiffres, l'objectif global de l'action est surtout d'impulser une dynamique collective de renouvellement de la trame arborée sur la totalité du territoire avec la participation active des habitants et des acteurs locaux (associations, professionnels...). Le défi du renouvellement se veut collectif.

Le rôle du technicien du PNR

Un projet de plantation se déroule en diverses étapes nécessaires et mobilise un technicien PNR dédié. Son travail se situe en amont et en aval des plantations proprement dites et contient une grande part d'échanges avec les propriétaires fonciers porteurs de projets et avec l'ensemble des entreprises mobilisées durant le processus :

- rencontre sur site et discussion des objectifs de la plantation : production de bois de chauffage, stabilisation des berges, promotion de la biodiversité et intégration paysagère ;

- élaboration d'un plan de plantation : sélection des espèces d'arbres, espacement et emplacements déterminés ;
- formation du propriétaire ou de l'exploitant à la taille des arbres têtards (via des stages proposés par le PNR) ;
- coordination de la plantation effectuée par une entreprise ou un chantier d'insertion, en présence du propriétaire ;
- suivi des plantations : évaluation de la reprise après la première saison estivale, conseils sur la gestion et l'entretien des jeunes arbres, suivi régulier sur une période de 3 ans... ;
- remplacement, si besoin, des arbres morts durant la première année ;
- valorisation de l'action (presse, réseaux sociaux...);
- mise en place du chantier et coordination des entreprises qui plantent.

Par la suite, le suivi des plantations est effectué par un agent du PNR qui calcule le taux de reprise par essence, par chantiers, par année, etc. Ces données permettent le plus souvent d'ajuster le choix des essences pour les chantiers à venir. Connaître les espèces qui se développent bien et celles qui rencontrent des difficultés constitue un véritable atout. Lorsque des arbres dépérissent ou meurent, leur remplacement est programmé l'année suivante. Un suivi est également réalisé après 3 ans afin d'évaluer la pérennité des plantations ; lorsqu'une simple visite suffit, quelques photographies sont prises pour documenter l'état des lieux.



L'agent du PNR assure également la transmission de toutes ces informations aux entreprises qui réalisent les plantations afin qu'elles puissent en tenir compte. Une carte interactive en ligne joue le rôle d'interface.

La saison de plantation 2025-2026

L'ensemble du territoire du PNR du Marais poitevin est concerné par le programme de renouvellement de la trame arborée mais une attention particulière est portée dans le site classé et en Marais mouillés où les plantations sont majoritairement effectuées.

Pour la saison de plantation de novembre 2025 à mars 2026, 4.402 arbres ont été plantés.

Grace à l'investissement direct des habitants, 1.241 arbres ont aussi été distribués par le PNR, à la suite de la formation « savoir planter » proposée par le PNR. Ces arbres ont été plantés par 9 habitants qui participent ainsi, à leur échelle, au renouvellement de la trame arborée. Les sessions de formation créées et mises en œuvre par le PNR portent peu à peu leurs fruits car de plus en plus d'habitants sont intéressés par des plantations en autonomie, en famille ou entre amis.

La démarche de plantation d'arbres est de plus en plus connue, comprise et appréciée. Collectivités, associations, professionnels du tourisme se sont emparés du sujet. Les projets de plantation conçus avec le technicien du PNR fonctionnent. La majorité des acteurs : syndicats gemapiens, agriculteurs, embarcadères... prennent peu à peu la mesure du défi auquel la chalarose confronte le territoire.



Pour cette saison de plantation, le PNR a accompagné 27 chantiers dans le site classé du *Marais mouillé* poitevin soit 10 chantiers en Deux-Sèvres, 17 en Vendée et 5 en dehors du site classé.

Depuis les premiers chantiers de plantation (2017), le PNR a planté environ 30.000 arbres sur 362 chantiers différents, recréant ainsi près de 180 Km d'alignements sur tout le territoire du Marais poitevin.

Du 10 juin au 1^{er} août 2025, le PNR a accueilli une étudiante en BTS Gestion et protection de la nature (GPN) au Lycée agricole de Périgueux pour suivre les plantations 3 ans après leur mise en œuvre. Elle a assuré des relevés de terrain afin d'évaluer l'état de reprise et la croissance des végétaux, puis a participé à l'analyse des données collectées. Ce travail a permis de disposer d'un retour d'expérience utile pour ajuster et améliorer les futures opérations de plantation.

Une innovation de protection des plants inspirée du littoral du Marais poitevin

Depuis 3 ans, la volonté d'inventer des protections s'adaptant le plus possible aux pratiques agricoles se concrétise. En effet, après quelques essais, une protection

individuelle des arbres plantés a été mise au point permettant ainsi de répondre aux enjeux pastoraux tout en protégeant les jeunes arbres des bovins.

Composée de deux poches ostréicoles, 3 piquets en châtaignier de 2,5 mètres, quelques planchettes et vis pour tenir le tout, cette protection semble adaptée au besoin de tenir à distance les jeunes plants des bovins tout en garantissant la pousse des arbres.



Cette saison, 1.367 arbres ont été plantés et protégés grâce à cette innovation. L'avantage de ce processus, comparé aux clôtures est qu'il permet de laisser un libre accès à l'eau pour les bovins. Les animaux peuvent également entretenir les intervalles entre les arbres sans consommer leurs bourgeons ce qui mettrait en péril la croissance des jeunes plantations et l'objectif paysager de produire de nouveaux têtards.

Il s'avère que cette méthode de protection est plus chronophage que d'autres méthodes mais les objectifs de plantation et de protection ont été atteints cette année, notamment grâce à l'investissement du PNR dans un enfonce-pieux thermique mis à disposition des prestataires pour leur faciliter la pose.

Perspectives

Au terme de cette troisième année, le PNR peut dresser un bilan de ces protections. Elles se révèlent efficaces et adaptées aux enjeux du terrain, même si leur mise en œuvre reste un peu plus contraignante pour les équipes. Le PNR souhaite poursuivre ce type de plantations sur le territoire dans les années à venir. Afin d'améliorer les conditions de travail et de gagner en efficacité, un second enfonce-pieux sera acquis dès l'an prochain.

Former les habitants du Marais poitevin

Le stage « savoir planter »

Des formations « Savoir planter » sont proposées par le PNR du Marais poitevin aux habitants souhaitant planter eux-mêmes leurs projets. 9 volontaires ont participé à la formation 2025 qui s'est déroulée à la scierie de la Garette, le 18 janvier. Les participants propriétaires fonciers sont repartis avec le nombre d'arbres dont ils avaient besoin.

L'action de distribuer des plants est très complémentaire de la formation « savoir planter » et permet d'aider les porteurs de projet à replanter, même sur de tout petits projets où il serait trop coûteux de missionner un prestataire.

Les stages « émondage »

Afin de préserver à la fois la qualité des frênes têtards et la sécurité des bucherons amateurs, le PNR propose depuis quelques années une formation spécifique à l'émondage des arbres. 2 sessions ont eu lieu les 1^{er} et 7 mars 2025. Une formation à destination des agents communaux et une formation à destination du grand public.

Cette formation est prioritairement destinée aux propriétaires qui s'engagent dans le programme de plantations pour « construire notre paysage de demain ». Ponctuellement, des agents communaux et intercommunaux se joignent au groupe pour améliorer leurs pratiques.



Gestes, postures, précautions, obligations... font l'objet de démonstrations par les agents du PNR et de l'association Nature solidaire qui détient une solide expérience dans le domaine de l'émondage. L'opération a permis au PNR de former 26 stagiaires à l'émondage des arbres en 2025.



Partager les savoirs et communiquer sur le renouvellement de la trame arborée

Les présentations publiques

L'action du PNR a été présentée lors de l'année 2025 :

> à La Rochelle le 04 décembre 2025 lors d'une table ronde organisée par la coopérative carbone à l'occasion du salon de la neutralité carbone, l'occasion de présenter le programme et ses enjeux.

> à Chantonnay, le 16 septembre 2025, lors d'une rencontre organisée par le collectif « Bocage et Boisements de Vendée », l'occasion de présenter les actions menées en faveur du bocage et des boisements sur le territoire.

Au cours de cette année, l'association COFAR de Benet, le PNR et d'autres acteurs du territoire se sont rassemblés lors d'échanges autour du frêne, de la Chalarose et de ses impacts sur le paysage et sur les pratiques.

La valeur ajoutée PNR

Le programme de plantations « Plantons les têtards de demain » est de plus en plus identifié par les habitants du Marais poitevin et le PNR déploie son accompagnement pour faciliter les projets individuels et susciter de nouveaux projets. Les modalités de plantation et notamment de protection des arbres évoluent. Le programme s'étoffe et s'amplifie.

L'initiative du PNR du « produit partage » entre la Fondation du patrimoine et les embarcadères du Marais est très vertueuse. Elle permet le financement des plantations et responsabilise aussi les adhérents qui sont pour la plupart moteurs dans la recherche des chantiers. Cela facilite le conventionnement de projets de plantation dans des secteurs fréquentés et l'action, perceptible, peut permettre d'identifier de nouveaux contributeurs.

Architecture | Habiter

Le PNR soutient les projets qualitatifs et respectueux des paysages, des patrimoines et des ressources du Marais poitevin

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée : des grandes abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier et de nouvelles formes adaptées aux besoins d'aujourd'hui et respectueux des paysages.

Le PNR participe à la prise de conscience de la qualité architecturale et historique de son territoire et à sa mise en valeur mais face aux nouveaux enjeux urbains, climatiques et donc architecturaux, il explore de nouvelles pistes et cherche à générer de nouvelles références pour le Marais poitevin. Il aide les élus à se projeter dans l'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de prise en compte des risques, d'économie d'espace, de préservation des espaces naturels... et à anticiper et imaginer collectivement l'architecture de demain.

Susciter des projets de rénovation et de construction qualitatifs et respectueux des paysages

Conseiller les particuliers comme les professionnels

Dans un souci de renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation ou de construction en secteurs protégés, le PNR a engagé en 2021, dans le département des Deux-Sèvres, un travail étroit avec les services de l'Etat, qui se poursuit depuis. Sont donc associés : le PNR, l'UDAP (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine - Architecte des Bâtiments de France de la Direction régionale des affaires culturelles, DRAC), la DREAL et un élu local.

L'architecte-conseil du PNR a participé ainsi aux journées de terrain organisées pour aller à la rencontre des porteurs de projet. Ce lien resserré entre les services compétents et avec les porteurs de projets assure un accompagnement qualitatif, réactif et cohérent. A terme, il devrait pouvoir bénéficier aux projets et garantir une bonne réalisation.

Ainsi à travers ces partenariats et au fil des demandes adressées directement au PNR, 14 professionnels et 21 particuliers ont été conseillés au téléphone, en présentiel ou accompagnés sur plusieurs échanges par l'architecte-conseil du PNR.

Publier des fiches-conseils pour l'intégration des clôtures

Si elles peuvent sembler secondaires, les clôtures assurent en réalité le premier plan du paysage urbain ou campagnard et sont primordiales dans notre perception des lieux.

Face à un constat de banalisation par des clôtures trop hautes, opaques et plastiques, le PNR a édité des fiches-conseils très illustrées à destination des habitants du Marais.



Conçues afin d'aider les porteurs de projets dans leurs choix, les fiches-conseils du PNR permettront de réussir au mieux la création, la préservation ou la modification des clôtures en harmonie avec les paysages du Marais.

11 fiches conseils sont téléchargeables sur le site :

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/guide-des-clotures-dans-le-marais-poitevin>

Le PNR encourage l'usage des écomatériaux dans le bâti

Un constat partagé et des enjeux majeurs

Lors de la commission mixte « Aménagement-cadre de vie » et « Energie-Climat » du 4 novembre 2022, le PNR du Marais poitevin a identifié que l'intégration des écomatériaux dans les projets de rénovation ou de construction est un vrai levier d'action pour relever le défi climatique : décarbonation, économie d'énergie, qualité de l'habitat. Elle permet en particulier de répondre aux réglementations environnementales grandissantes, nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le soutien de filières locales peut également être un facteur de développement économique en conservant la plus-value sur le territoire.



Une stratégie collective pour le territoire

Agir ensemble à large échelle permettrait de garantir de meilleures conditions de soutien de ces filières nouvelles dans le Marais poitevin. Pour cela, en 2023, le PNR a proposé aux EPCI et aux structures intéressées d'élaborer ensemble une démarche concourant à construire une stratégie collective en faveur de l'usage des écomatériaux dans la construction et la rénovation du bâti. La démarche menée en 2023, à travers un parcours de sensibilisation des élus et techniciens, a permis de coconstruire une stratégie collective pour les écomatériaux dans le Marais poitevin.

L'ambition est que cette stratégie proposée constitue le socle des plans d'actions que chacun des acteurs pourra développer à son échelle, mais aussi envisager en coopération d'actions communes. Dans cette perspective, cette feuille de route a été validée par le bureau du PNR en mars 2024, sous la forme d'un document synthétique présentant la démarche et les 7 orientations dégagées.

La sensibilisation et l'information comme levier d'action

Le partage de la stratégie collective d'usage des écomatériaux dans le bâti sur le territoire du PNR du Marais poitevin est essentielle pour déployer l'action. Le PNR accompagne cette diffusion de la feuille de route en s'appuyant sur une séquence de sensibilisation aux écomatériaux et aux enjeux des filières locales, suivie de la présentation des actions portées ou envisagées par le PNR sur le sujet écomatériaux.

Cette feuille de route est depuis partagée avec les élus au sein des instances des EPCI par le biais du réseau des chargés de mission Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Cette année, le PNR est intervenu auprès de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, le 22 avril 2025, à l'occasion d'une commission mixte (habitat/PCAET/économie/bâtiment) réunie en vue de sensibiliser les élus aux écomatériaux. A cette occasion, une visite de la nouvelle usine de Biofib à Saint-Jean d'Hermine a été organisée.

Une journée de formation des techniciens des EPCI

Dans l'objectif stratégique de « construire et/ou rénover des bâtiments publics mettant en lumière le recours aux écomatériaux », le PNR a identifié avec les EPCI un besoin de formation des techniciens en charge des bâtiments. Il s'agit d'offrir une opportunité de formation sur un temps court, dans le territoire, intégrant les enjeux et ressources locaux, afin de mobiliser les techniciens et les élus et de créer une émulation collective sur la construction durable publique locale.



Un cahier des charges, établi sur mesure, ciblant un contenu très concret construit sur une expertise de terrain, a permis de retenir des formateurs expérimentés.

La journée de formation organisée par les services du PNR s'intitulait : « comment intégrer les écomatériaux de la construction dans la commande publique ». Elle a eu lieu le vendredi 6 juin 2025, sur le territoire, dans des locaux de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée.

La formation a rassemblé 13 stagiaires dont 11 techniciens des 5 principaux EPCI du territoire : la Communauté d'agglomération du niortais et la Ville de Niort, la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, la

Communauté de communes Sud Vendée Littoral et la Communauté de communes Aunis Atlantique.

La valeur ajoutée PNR

La formation « écomatériaux » du PNR a permis aux participants de comprendre la possibilité d'intégration des écomatériaux dans les marchés publics sans difficulté majeure. Elle a également fourni une méthode pour tenir les objectifs du début jusqu'à la fin d'un projet.

Les interventions d'Odéys (cluster bâtiment durable en Nouvelle Aquitaine) et du PNR ont apporté à la formation un angle territorialisé basé sur le partage d'informations sur les ressources locales (matériaux, filières, dispositifs d'accompagnement, ...).

Les échanges tout au long de la journée ont contribué à un partage d'expériences et à une interconnaissance entre techniciens et entre structures.

L'approfondissement du diagnostic des pratiques professionnelles en écoconstruction, écorénovation

Un premier diagnostic sur les filières « écomatériaux-construction » a identifié, en 2020, la paille, le chanvre, la terre, le peuplier, les matériaux issus du réemploi, du recyclage, comme des axes d'actions possibles. Autre constat : dans la chaîne d'acteurs impliqués dans l'acte d'écorénover et d'écoconstruire, le maillon des acteurs locaux de la mise en œuvre est peu connu.

Un objectif en 2025 était donc d'affiner le diagnostic territorial, en particulier sur le volet « entreprises », afin d'aider au sourçage des compétences locales et de nourrir le plan d'actions du PNR et de ses partenaires. Cela a été développé au cours d'un stage de 6 mois d'une future jeune professionnelle, architecte, de février à juillet 2025. Par le biais de rencontres et d'échanges téléphoniques, elle a repéré des entreprises et des architectes qui utilisent les écomatériaux.

L'enseignement majeur de ce diagnostic est que globalement les compétences et la motivation existent côté architectes et côté entreprises. L'affirmation d'une commande ambitieuse permettra de déployer ces compétences.

Une journée de visites de réalisations inspirantes biosourcées en Vendée

Dans la perspective d'encourager les communes à mettre en œuvre des opérations exemplaires, le PNR du Marais poitevin a organisé avec le CAUE de Vendée, une journée de visites de réalisations inspirantes, le 10 octobre 2025.

Plus particulièrement destinée aux élus et techniciens des communes et des EPCI du PNR et de Vendée, cette journée était également ouverte aux artisans, entreprises,

architectes, maîtres d'œuvre ou tout acteur concerné par la construction durable.

> Au Perrier, la visite d'un centre culturel, dans 2 longères réhabilitées, offrait un retour d'expérience sur l'usage de l'enduit chaux-chanvre et du roseau.



> A Jard-sur-Mer, la visite de la réhabilitation-extension de la mairie a complété le panorama des mises en œuvre écosourcées locales : bois, terre crue en brique de terre comprimée, panneaux isolants biosourcés, réemploi. Pour chaque visite, élus-maîtres d'ouvrages, architecte et entreprises étaient présents pour témoigner des facteurs de réussite du projet face à leurs homologues.

En lien avec les savoir-faire locaux spécifiques, le PNR a souhaité développer en particulier une approche de la filière roseau. Située dans une commune en zone Natura 2000, la médiathèque du Perrier, intégrant une vêtture de roseau, fut, au-delà de la visite, l'opportunité de réunir des acteurs impliqués dans l'usage du roseau (Rosiane Godefroy comme maître d'ouvrage et élue à la gouvernance Natura 2000, Guillaume Deguilhem, coordinateur du projet Bâtiroseau du PNR de Brière, un chaumier et une chargée de mission Natura 2000 du PNR du Marais poitevin).

Réunis en table-ronde, ils ont permis de cerner les enjeux actuels de la filière, de la gestion de roselières aux nouvelles mises en œuvre. Parmi les 20 participants réunis, 6 élus du territoire du PNR, 2 acteurs associatifs et 1 architecte sont issus du périmètre strict du PNR.

La valeur ajoutée PNR

En étroite coopération avec l'architecte-conseil du PNR, le service Médiation a contribué au collectage vidéo de la pratique de pose de lattis de roseaux sur un chantier situé sur le territoire du Marais poitevin avec un des rares artisans à utiliser cette technique. Il s'agissait d'une opportunité de tournage qui a permis de rassembler des rushes qui n'ont pas fait l'objet d'un montage pour le moment. L'enjeu d'un tel collectage patrimonial était, pour le PNR, de saisir cette opportunité afin d'en conserver la mémoire et peut-être un jour de pouvoir le mettre en valeur.

Une étude de cas comme ressource pour les communes du PNR

Dans son patrimoine immobilier, la commune d'Arçais possède un logement dans un bâti traditionnel qui nécessite une rénovation énergétique pour rester louable à terme.

Consciente des enjeux spécifiques liés à la préservation des bâtis en moellons de pierre notamment par la prise en compte de l'humidité, la commune a souhaité comprendre comment intervenir et quelle place accorder aux matériaux biosourcés.

Ce cas de réhabilitation de logements communaux dans une construction d'avant 1950 apparaît comme un cas fréquent dans les petites communes rurales qui constituent l'essentiel du territoire du PNR. C'est pourquoi le PNR a proposé et financé un accompagnement technique et pédagogique sur mesure. Cette opération pourrait, à terme, être démonstrative pour tous les habitants qui possèdent eux aussi une maison en pierre.

Plusieurs professionnels aguerris à la réhabilitation en bâti ancien ont produit un diagnostic technique complet, puis animé un atelier pédagogique avec les élus et établi un audit énergétique.

Le rapport d'audit était assorti de fiches descriptives des travaux. Pédagogiques, elles permettent de visualiser rapidement la teneur des travaux et les points de vigilance. Des scénarios de travaux évalués, phasés, chiffrés ont alors aidé la commune à envisager les suites possibles.

Au-delà de l'assistance directe du PNR à la commune, un des objectifs de cette étude est qu'elle serve de cas de référence, pour le territoire afin de faire comprendre les intérêts de la rénovation d'un bâti ancien en matériaux biosourcés, au-delà des enjeux financiers.

L'animation d'un réseau local et la contribution aux réseaux élargis

Le réseau des référents écomatériaux du Marais poitevin

Dans le cadre de son action d'animation d'un réseau de référents écomatériaux, l'architecte-conseil du PNR a animé le groupe de référents des EPCI afin de recueillir leurs attentes, de proposer des actions et de partager l'information et les actualités à suivre.

Le site internet dédié aux écomatériaux

Comme outil support de ce réseau, un site web dédié a été élaboré avec les compétences internes au PNR en 2023 et il nécessitait une actualisation en 2025 pour affiner la recherche des ressources et événements partagés. Ce travail de conception du graphisme et de la structure fonctionnelle du site a été externalisé et a commencé en 2025 afin d'aboutir à une mise en ligne courant 2026.

Les projets partagés avec d'autres réseaux...

Le PNR a également participé à la Journée « Construire bas carbone : agir ensemble pour nos territoires », organisée par la Communauté d'agglomération du niortais et Odéys dans le cadre du projet LIFE Maraisilience, le vendredi 14 novembre 2025. Cette action est également nourrie par la participation du PNR à d'autres travaux de réseaux : le suivi et la contribution au réseau Odéys, particulièrement actif en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, et la participation au réseau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Sensibiliser au bâti maraîchin : 1 balade architecturale La Ronde

Dans le cadre des balades-découvertes de villages instaurées par le PNR depuis 2021, pour sensibiliser habitants et autres publics aux spécificités du Marais poitevin, et à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le PNR a mené une visite dans le bourg de La Ronde, le dimanche 21 septembre 2025.



A l'occasion du projet de restauration du lavoir, il était proposé aux habitants de (re)découvrir le caractère maraîchin de La Ronde et ses spécificités, en remontant le fil de l'eau jusqu'au lavoir-source.

L'architecte-conseil du PNR et le médiateur patrimoine ont pu faire observer aux 25 participants la physionomie du village influencée par l'eau, des bâtis remontant aux XVI^e et XVII^e siècles, témoins du développement des marais desséchés, ainsi qu'une très grande diversité d'arbres.



La valeur ajoutée PNR

Permettre aux habitants de mieux connaître leur patrimoine bâti les encourage à préserver les qualités de leur habitat et, ainsi, à préserver le caractère unique de leur ville ou village, au cœur du Marais poitevin.

Ce type d'action de sensibilisation contribue à la prise de conscience des spécificités du territoire, suscite des envies de bien faire et des envies de mise en valeur des ressources architecturales et paysagères du Marais, favorise l'évolution des pratiques de restauration et d'aménagement, contribue à la reconnaissance de la qualité du territoire par des labels prestigieux (Grand Site de France, Petites cités de caractère...) et, sans conteste, soutient la qualité du cadre de vie et le bien-être des habitants du PNR du Marais poitevin.

Aider les communes sinistrées suite au séisme des 16 et 17 juin 2023

Le séisme du 16 juin 2023 a gravement touché les villages de la Laigne, Cram-Chaban et La Grève-sur-Mignon, 3 communes du PNR du Marais poitevin (Charente-Maritime).



En 2023 et 2024, les architectes-conseils du PNR et du CAUE ont tenu ensemble des permanences à l'intention des habitants. Les objectifs étaient, sur le court et moyen terme, d'aider dans la mesure du possible communes et habitants à conserver au maximum les bâtiments anciens qui constituent par

leur caractère et leur organisation le patrimoine bâti villageois et à reconstruire de façon qualitative et cohérente avec l'existant (25 foyers rencontrés).

L'expérience ainsi recueillie a pu, en 2025, être remontée au niveau national afin de contribuer à l'amélioration des gestions de post-séisme (rencontre de spécialistes du BRGM en février et journée d'étude sur les enjeux du relèvement post-séisme lors du Résilience Tour, le 19 novembre).



Visite d'un chantier lors de la journée d'étude Résilience Tour 19 nov. 2025

Conseils pour les communes, les EPCI et les porteurs de projets

Le PNR propose aux communes de son territoire des conseils et un accompagnement en matière d'aménagement paysager dès la phase amont de leurs projets.

L'objectif de cette action est de compléter l'offre d'ingénierie auprès des collectivités, notamment pour les projets de petite envergure.

Le PNR naturel régional du Marais poitevin conseille, accompagne et facilite

Le PNR accompagne les communes, les EPCI et les porteurs de projets qui le sollicitent pour améliorer, adapter ou faire évoluer leur cadre de vie. Il accompagne également les collectivités en responsabilité réglementaire (urbanisme, publicité...) et les porteurs de projets soumis à étude d'impact.

Pour des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte du Parc naturel régional

Conformément à la réglementation et aux orientations de la charte, le PNR a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations du territoire en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s'assurant de la bonne prise en compte des enjeux :

- la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du Marais ;
- la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine ;
- le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le PNR intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la charte.

Pour le respect des réglementations et la préservation des patrimoines du PNR

Lorsque des projets soumis à évaluation environnementale (cf. article R 333-14 en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement) sont envisagés sur le territoire d'un Parc naturel régional, ce dernier est saisi pour avis par l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet.

Dans le PNR du Marais poitevin, une commission « avis réglementaires », composée d'élus désignés par le Bureau du Syndicat mixte est en charge de l'étude des dossiers afin de préparer les avis que le PNR transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent.

En amont de la commission « avis réglementaires », l'analyse des dossiers d'instruction est coordonnée par le service « climat, aménagement et cadre de vie » qui s'appuie sur l'expertise des chargés de mission en matière de paysage, de patrimoine et d'environnement.

Pour des aménagements paysagers respectueux des enjeux et des besoins des habitants

Concernant les projets liés au cadre de vie, les conseils de la paysagiste du PNR permettent de prendre en compte, en plus des enjeux paysagers, les différents types d'enjeux révélés par chaque projet. Grâce à des esquisses et des mises en situation, le PNR donne à voir pour mieux aider les pétitionnaires à se projeter et à décider.

Dès les premières étapes du projet, le PNR aide à la définition du programme d'aménagement (réflexion sur les usages, typologie d'aménagement, objectifs, définition d'une enveloppe budgétaire...). Il conseille quant aux techniques ou possibilités d'aménagement, en fonction des enjeux ciblés précédemment. Il anime la réflexion sur la mise en œuvre (marché de travaux ou régie) et sur l'entretien des espaces créés, à moyen et long terme, en lien avec les agents communaux.

L'appui du PNR permet au porteur de projet et aux personnes impliquées (élus, agents communaux, habitants...) de bénéficier de :

- > une projection en images des premières idées d'aménagement : production d'esquisses, de vues d'ensemble, illustrations de références...
- > une proposition de palettes végétales et d'ambiances paysagères,
- > la production d'un dossier qui pourra servir de base à une demande de subvention et soutiendra la décision.

Parfois, le PNR est sollicité pour animer des ateliers participatifs de coconstruction de projets avec les habitants concernés.

Des Scot et des documents d'urbanisme cohérents et en conformité avec la charte

En 2025, Le PNR a émis un avis sur le projet arrêté de SCoT La Rochelle-Aunis et sur le projet arrêté de PLUi Sud Vendée Littoral. Pour ce dernier, un travail de vérification du zonage à la parcelle a été réalisé afin d'assurer la cohérence avec la protection des zones humides et des espaces agricoles (prairies et autres types d'espaces agricoles). Le PNR a fourni les couches SIG dédiées à cette analyse afin de faciliter la lisibilité et la prise en compte des remarques formulées dans son avis.

5 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) approuvés dans le PNR du Marais poitevin

Le PNR assiste les porteurs de SCoT dans leur démarche en partageant les connaissances territoriales relatives aux enjeux environnementaux et paysagers et en participant aux réunions techniques et aux ateliers de concertation. Il émet également des avis sur ces SCoT en tant que « personne publique associée ».

À l'issue de l'année 2025, 5 SCoT approuvés couvrent le périmètre du PNR :

- le SCoT de la Communauté d'agglomération du niortais ;
- le SCoT La Rochelle-Aunis, issu de la « fusion » du SCoT Pays d'Aunis et du SCoT de la Communauté d'agglomération de La Rochelle ;
- le SCoT Sud-Est Vendée ;
- le SCoT Sud Vendée Littoral ;
- le SCoT Sud-Ouest Vendéen.

Bientôt 6 Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

En 2025, le PNR a poursuivi sa participation à l'élaboration des 2 PLUi précités (PLUi Sud Vendée Littoral et PLUi Vendée Grand Littoral) et des échanges relatifs à la révision du SCoT Sud-Est Vendée et du SCoT Sud-Ouest Vendéen ont débuté en fin d'année.

Fin 2025, 6 PLUi couvrent le périmètre du PNR :

- le PLUi de la Communauté de communes Aunis Atlantique (approuvé) ;
- le PLUi de la Communauté de communes Aunis Sud (approuvé) ;
- le PLUi de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (approuvé) ;
- le PLUi de la Communauté d'agglomération du niortais (approuvé) ;
- le PLUi de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (en élaboration) ;
- le PLUi de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (en élaboration).

L'accompagnement et les avis réglementaires du PNR sur les projets soumis à étude d'impact

En 2025, le PNR du Marais poitevin a émis :

- > 6 avis concernant des projets éoliens sur le territoire des communes de Benet, Rives-d'Autise et Saint-Pierre-le-Vieux ;
- > 2 avis sur les documents cadres « définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol » produits par les chambres d'agriculture ;
- > 1 avis concernant un projet d'aménagement de voirie en Vendée ;
- > 1 avis relatif au PLUi de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Les mesures compensatoires proposées par les porteurs de projet ont été examinées en commission « avis réglementaires » et des demandes complémentaires ont été formulées ; comme par exemple, la création de mares en compensation de l'extension d'une carrière, la demande d'une étude d'impact plus approfondie avant la réalisation du contournement d'une commune, la réduction des surfaces imperméabilisées lors de la construction d'un bâtiment agricole, la plantation de haies ou encore l'interdiction de l'épandage pendant la période de nidification des oiseaux de plaine...

Les objectifs suivis par le PNR sont de :

- > permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité,
- > éviter l'implantation de projets inadaptés dans les secteurs sensibles d'un point de vue environnemental et/ou paysager,
- > réduire l'impact environnemental et/ou paysager de certains projets en donnant des conseils et/ou en demandant des améliorations.

Une diversité de projets paysagers accompagnés par le PNR en 2025

En 2025, le PNR a accompagné des projets très diversifiés dont voici quelques exemples.

Pour la première fois, des végétaux ont été commandés par le PNR et fournis à chacune des communes (vivaces livrées en octobre, arbres et arbustes fournis en décembre).

> Commune d'Angliers, aménagement paysager de la nouvelle aire de jeux; travaux réalisés par les agents communaux, sur la base d'une palette proposée par le PNR.

> Commune de Benon, pré-étude pour trois sites de la commune; assistance pour l'élaboration d'un cahier de charges pour une mission de paysagiste sur trois sites: place de l'église, entrée du Parc et arrêt de bus.



> Commune de Maillezais, conseils pour l'installation d'une rambarde en site classé; échanges avec la commune et l'Inspectrice des sites de la DREAL sur les options possibles, au regard du site classé, de la mise en place d'une rambarde au niveau de la cale de mise à l'eau de l'embarcadère.

> Commune de Coulon, végétalisation d'une ancienne fontaine et aménagement d'une bande arbustive près du camping communal;

- création d'un jardin humide dans une ancienne fontaine qui ne fonctionnait plus depuis des années et installation par les agents communaux, sur la base d'une palette proposée par le PNR.



> Commune de Bessines, création d'un terrain d'aventures: mise en œuvre des travaux d'aménagement du terrain d'aventure imaginé en 2024 avec les jeunes du CMJ (aménagement des installations durant l'été, puis plantations en hiver).



- plantation d'arbustes pour intégrer les conteneurs à ordures ménagères du camping.

> Commune de Frontenay-Rohan-Rohan, esquisse pour l'aménagement du Bief Chabot; conseils paysagers dans le cadre du réaménagement hydraulique du Bief Chabot, mené par le Syndicat du bassin de la Sèvre niortaise.



Plantes des berges :

- *Carex acutiformis*
Laitche des marais
- *Filipendula ulmaria*
Reine des prés
- *Iris pseudacorus*
Iris faux acore
- *Juncus inflexus*
Jonc glauque
- *Lychnis floscuuli*
Lichnis fleur de coucou
- *Lythrum salicaria*
Salicaire commune
- *Mentha à feuille ronde*
Mentha suaveolens
- *Thalictrum flavum*
Figamon jaune
- *Valeriana officinalis*
Valériane officinale



> Commune de Saint-Ouen-d'Aunis, proposition pour l'aménagement du jardin de la nouvelle bibliothèque; esquisse et définition d'une palette végétale adaptée.



> Commune des Velluire-sur-Vendée, conseils pour l'aménagement du parking du marais communal; proposition d'une esquisse d'aménagement dans le cadre d'une étude d'incidence Natura 2000 pour l'extension du camping du marais communal.



> Commune de Saint-Michel-en-L'Herm, conseils paysagers pour le projet « Créateur de forêts »; conseil technique auprès de la commune dans le cadre de projets participatifs ayant vocation à améliorer la biodiversité des sites portés par Créateur de forêt.



> Commune de Saint-Sigismond, ateliers participatifs pour l'aménagement des hameaux; animation par le PNR d'ateliers participatifs avec les habitants pour définir des projets de plantation et fourniture de végétaux plantés par les groupes d'habitants mobilisés, avec l'aide des agents communaux.

PLAN RECAPITULATIF DU PROJET



> Commune du Mazeau, extension du camping communal; travail d'esquisse et échanges avec l'Inspectrice des sites et la paysagiste-conseil de la DREAL pour définir les bases d'un projet à détailler dans un Permis d'aménager.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT GENERAUX

DES AMENAGEMENTS RESPECTUEUX DE L'ESPRIT DU SITE

Les 4 hameaux de la Commune sont partiellement en site inscrit et/ou classé et l'ensemble du territoire communal est concerné par le Grand Site de France du Marais poitevin.

La préservation des caractères spatiaux de ces sites sera donc au cœur de la réflexion d'aménagement. Il s'agira de révéler subtilement certains éléments de patrimoine, de renforcer une particularité locale ou encore de créer un point noir ponctuel par des aménagements simples réalisés en bois.

Dans cet esprit, les schémas d'intervention élaborés par hameaux seront retravaillés pour identifier les actions qui pourraient être mises en œuvre sans attendre (et sans budget conséquent).

Ainsi les aménagements proposés seront très simples:

- plantation de vivaces, d'arbustes ou de plantes grimpantes, pour l'agrément;
- plantation de grands arbres sur les écopoints à structure et pour l'ombrage;
- plantation de petit mobilier rustique en bois (bancs-benches, gamelles, côtes bois ou murs de bûches par exemple).

DES MARQUEURS VISUELS SIMPLES ET DISCRETS

Ces aménagements volontairement sobres, devront néanmoins permettre la lecture d'un fil conducteur donnant une logique à l'ensemble.

Le choix d'utiliser des matériaux naturels incite plutôt à travailler sur une identité colorée, avec une teinte apaisante qui sera décrite suivant les supports et les usages. Cette couleur angulaire sera à choisir avec soin, dans une recherche d'équilibre entre visibilité et accord visuel subtil avec les éléments du marais.

IMAGES DE REFERENCE



Agir en faveur d'un Marais partagé

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc joue un rôle important notamment en matière d'éducation à l'environnement pour renforcer la capacité d'agir des acteurs éducatifs, par la mise à disposition d'outils et par la formation (montée en compétences), pour agir en direct vers des publics premiers, relais et institutionnels, pour mieux intégrer la participation des partenaires et des forces vives du territoire dans l'animation des projets, pour garantir le portage et la mise en œuvre des actions en lien avec les instances de gouvernance du syndicat mixte.

Le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

Forger une culture du Marais poitevin engagée
vers le développement durable



Éducation | accompagnement
Formation
Gouvernance Climat | *Maraisilience*
Patrimoines | accompagnement de projet
Rencontres | PNR et habitants du Marais
Valorisation culturelle
Communication
Médiatisation

MESURE 16 - Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

MESURE 17 - Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

MESURE 18 - Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

L'éducation grandeur nature avec le PNR du Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin assure auprès des acteurs éducatifs du territoire un accompagnement constant qui, selon les contextes, peut prendre plusieurs formes : conseils, formation et partage des savoirs sur les richesses du territoire, suivi des projets, etc.

2025, 10 ans de projets pédagogiques !

Afin de fêter les 10 ans d'une aventure pédagogique territoriale riche d'enseignements et de créativité, le Parc naturel régional du Marais poitevin a réalisé une exposition rétrospective présentant les actions conduites dans le cadre des appels à projets « À la découverte du Marais poitevin » et « Regards sur notre Marais ! ».

Depuis le lancement du dispositif en 2015, le PNR a défendu une démarche pédagogique associant a minima deux approches différentes, de manière à ce que les élèves bénéficient d'une expérience de terrain enrichie, en lien avec deux acteurs de l'éducation. Un succès pédagogique et une expérience sensible que l'exposition révèle.

L'exposition « 10 ans de projets dans le Parc naturel régional du Marais poitevin » a été élaborée avec les enseignants concernés, volontaires pour mettre en valeur les expériences vécues par leurs élèves et les multiples réalisations tant scientifiques qu'artistiques. A travers 14 photographies, les approches pédagogiques (ludique, cognitive, sportive, artistique, résolutive, scientifique, expérimentale...) choisies judicieusement par les enseignants pour mener à bien leur projet et faire découvrir à leurs élèves le Marais poitevin ont été mises en valeur.

Présentée à l'occasion de la restitution des projets pédagogiques conduits durant l'année scolaire 2024-2025, l'exposition rendait hommage aux participants mobilisés durant 10 ans aux côtés du PNR : élèves du Marais, enseignants, associations d'éducation à l'environnement, établissements, communes et collectivités accompagnatrices, Education nationale... et élus du territoire.

10 établissements engagés dans les appels à projets pédagogiques 2024-2025

Pour la période scolaire 2024-2025, les appels à projets pédagogiques du Parc naturel régional du Marais poitevin, « À la découverte du Marais poitevin » et « Regards sur notre Marais ! » ont rassemblé 10 établissements du territoire : 8 écoles (maternelles, élémentaires et primaires), 1 MFR (Maison familiale rurale) et 1 lycée général et technologique, répartis comme suit : 2 en Charente-Maritime, 3 en Deux-Sèvres et 5 en Vendée ;

- > École primaire de Saint Sigismond (Saint-Sigismond) : 1 classe (CE1-CE2)
- > École du Bord de mer (Charron) : 2 classes (CM1-CM2)
- > École Saint Florent (Niort) : 2 classes (CM1-CM2)
- > École de Beugné l'Abbé (Les Magnils-Reigniers) : 1 classe (CM2)
- > École Jacques Prévert (L'Île-d'Elle) : 2 classes (maternelle-CP et CE1)
- > École Marie Renard (La Taillée) : 2 classes (maternelle-CP)
- > École primaire Les portes du Marais (Villedoux) : 2 classes (maternelle-CP)
- > École Les Hirondelles (Magné) : 2 classes (CM1-CM2)
- > MFR (Maison Familiale Rurale) de Puy Sec (Saint-Martin-de-Fraigneau) : 1 classe de 4e
- > Lycée Saint André (Niort) : 1 classe de Seconde.

Les 16 classes et les enseignants engagés dans le dispositif ont porté 10 projets éducatifs, soit 331 élèves au total (285 maternelles/élémentaires/primaire, 20 élèves de la MFR et 26 lycéens) partis à la découverte du Marais poitevin, aux portes de leur établissement scolaire.

L'ensemble des projets ont été présentés lors de la demi-journée de restitution, le 4 juin 2025, dans la salle communale de l'Île d'Elle. Environ 80 personnes (enseignants, animateurs, élus, représentants de l'Éducation nationale, parents et familles) se sont rassemblées pour assister à la restitution des travaux des 10 projets par 6 délégations d'élèves et d'enseignants et 4 délégations d'enseignants.

« Bientôt la vague », une résidence scientifique, artistique et culturelle expérimentale

Conformément au dispositif national EAC (éducation artistique et culturelle), le PNR du Marais poitevin a proposé à une compagnie de théâtre, « Le Héron à deux becs », basée à Châtelailon-Plage, de mener un projet artistique sur le long cours en 2025-2026, avec des élèves d'une classe de seconde du Marais poitevin.



Lancé en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, le contenu de ce dispositif expérimental a été discuté en commissions pédagogiques. Une dizaine de personnes en moyenne y ont assisté, l'Éducation nationale étant représentée par des conseillers pédagogiques, des inspecteurs d'histoire-géographie, de sciences et de la vie de la terre, des chargés de mission en EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable). La commission du 1^{er} juillet 2025 a notamment permis de valider le calendrier du dispositif, le formulaire d'inscription, les dates relatives à l'envoi du formulaire ainsi que les enjeux de sensibilisation au changement climatique et d'initiation aux techniques théâtrales liés au projet proposé par le PNR.

La commission du 2 octobre 2025 a permis d'auditionner les établissements scolaires candidats (lycées généraux, technologiques et/ou professionnels et aussi agricoles) et de sélectionner une classe de seconde du lycée de la Venise verte de Niort retenue pour le projet. Ce dernier, organisé autour de 4 ateliers d'une demi-journée chacun, a débuté le 10 décembre 2025 avec le premier atelier scientifique, artistique et culturel.



Lors de ce premier atelier avec les comédiens de la compagnie « Le Héron à deux becs », les élèves ont questionné leur relation avec leur territoire de vie et ont amorcé une réflexion sur l'impact du changement climatique en zone humide, dans le cadre d'une mise en situation autour du plateau de jeu, « ÉquilibreS ».

Pour faciliter la prise en main de l'outil, les comédiens ont été formés à « ÉquilibreS » à l'occasion d'une session de formation proposée et menée par le PNR. Les enseignants au cœur du projet et porteurs de leurs savoirs disciplinaires se sont appuyés sur ces temps d'échanges entre les lycéens et les comédiens, aux solides connaissances scientifiques sur le Marais poitevin, pour enrichir leurs séances d'enseignement.

Perspectives

À l'issue des ateliers, une représentation de l'expo-spectacle « Bientôt la vague ? », d'après la pièce de théâtre d'Alice Zeniter, « Quand viendra la vague », sera jouée en 2026 par les comédiens avec la participation des lycéens.

Le soutien du PNR aux projets éducatifs des lycéens et étudiants hors Marais poitevin

Au printemps et à l'automne 2025, le PNR a rempli sa mission d'éducation auprès de lycéens et d'étudiants venus de l'extérieur du territoire, en proposant des sorties de terrain afin de partager des savoirs sur les richesses du Marais poitevin.

2 journées ont été dédiées à ces publics spécifiques. Chaque animation a répondu à des attentes particulières qui dépendaient du profil et du programme de formation de participants. Ainsi, les chargés de mission du service médiation aux patrimoines ont apporté leur appui à :

- 20 étudiants de 2^e année de BTS Métiers de l'élevage de l'ESA (École supérieure des agriculteurs) d'Angers, le 6 octobre 2025, pour une lecture de paysage dans un secteur du Marais mouillés du Marais poitevin. À l'occasion d'une présentation du fonctionnement, des missions et des actions du Parc naturel régional, plusieurs thématiques ont été abordées : le lien entre système de polyculture-élevage et le territoire du Marais poitevin et l'histoire et les enjeux autour de la gestion de la Réserve naturelle régionale du *marais communal* du Poiré-sur-Velluire.

- 11 étudiants en BTSA au lycée Hector Serres de Dax, le 14 mai 2025, pour la découverte des particularités paysagères du Marais poitevin.

Les *marais communaux* comme source d'apprentissage

Le Parc naturel régional du Marais poitevin souhaite permettre aux écoles dont les communes possèdent un *marais communal* (prairie d'estive collective et sous condition d'usage) de découvrir ce patrimoine.

Jusqu'en 2023, la mission d'animation auprès des scolaires était confiée à des structures du territoire. En 2024, le PNR a repris la conduite de ces animations à destination des élèves de cycle 2 et cycle 3 pour sensibiliser à la richesse et la fragilité du patrimoine naturel remarquable de ces espaces prairiaux particuliers.



Ainsi, en 2025, 5 classes de 3 écoles primaires et élémentaires du territoire ont pu bénéficier d'une animation pour découvrir le *communal* de leur commune :

- > École primaire Les Marronniers (Nuaille-d'Aunis) : 2 classes (CP-CE1-CE2),

- > École primaire publique du Dauphin Bleu (Angles) : 1 classe (CE1-CE2),

- > École primaire René Robuchon (Velluire-sur-Vendée) : 2 classes (CE2-CM et CP-CE).

Formation

Renforcer la capacité d’agir des forces vives du territoire

Les forces vives du territoire, élus, acteurs socioéconomiques, associations, salariés des entreprises ou des collectivités... agissent quotidiennement, directement ou indirectement, pour le développement ou la préservation de leur cadre de vie, le Marais poitevin. La diversité des activités qu’ils représentent a conduit le PNR à proposer des temps de formation adaptés à leurs besoins spécifiques et garantissant un socle de connaissance du territoire leur permettant d’enrichir leur lien au Marais poitevin et de le partager.

Les élus du PNR, à la découverte du Marais poitevin et de ses enjeux

Le président du Parc, Pascal Duforestel a souhaité dès son arrivée, que les élus du PNR puissent bénéficier de temps de rencontre au-delà des assemblées du comité du syndicat pour enrichir leur connaissance du territoire et de ses principaux enjeux.

Une première journée d’écoformation (formation sur le terrain et par le terrain) a été organisée en 2022 avec pour thème « la vision globale du Marais poitevin ». Fort de ce premier succès, le PNR a organisé l’année suivante une journée sur la connaissance de « la biodiversité et les actions en sa faveur » puis en 2024, une journée de découverte sur le thème de la complexité de la gestion hydraulique du Lay, le fleuve côtier qui longe le sud de la côte vendéenne du Marais poitevin.

En 2025, pour la 4^e année consécutive, le PNR du Marais poitevin a organisé pour les élus de son territoire, une journée de découverte sur le patrimoine hydraulique de la Sèvre niortaise et de ses affluents. Près de 60 élus ont participé à la sortie organisée le samedi 27 septembre.

Au programme : la découverte du port de Bouillé-Courdault, des installations de télégestion des ouvrages hydrauliques sous la responsabilité de l’Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) et des installations de port Boinot à Niort.



Une journée où chacun a pu mesurer l’importance du réseau hydraulique, la nécessité de le maintenir en bon état de fonctionnement mais aussi l’importance de ce patrimoine culturel, paysager et environnemental, socle du Parc naturel régional.

La valeur ajoutée PNR

Grâce à cette initiative du PNR, la formation a permis de susciter un regard nouveau sur le Marais poitevin et ses richesses auprès d’élus impliqués au quotidien dans sa préservation et son développement.

Une formation PNR pour les professionnels du territoire

En 2025, le PNR a organisé une formation « connaissance du Marais poitevin » pour les personnels des structures touristiques et les prestataires marqués « Valeurs Parc naturel régional ».

11 personnes ont bénéficié des compétences de formation internes au PNR pour acquérir des savoirs, s’approprier les spécificités et les liens entre des sites emblématiques du territoire et partager des expériences et des outils de diffusion de connaissance.

Cette formation a eu lieu les 18 et 21 mars 2025. La visite de la Maison du Marais poitevin a permis de renforcer les acquis et de faire découvrir un site de visite présentant le fonctionnement hydraulique du Marais poitevin dans sa globalité.

« Connaître le Marais poitevin », la formation clé pour les embarcadères

Depuis plusieurs décennies, le PNR du Marais poitevin participe à la montée en compétences des acteurs socioéconomiques du territoire, en proposant, notamment aux personnels saisonniers des embarcadères, une formation devenue incontournable.

3 sessions de formation ont été organisées en 2025, permettant ainsi à 80 personnes de bénéficier d’un stage de 3,5 jours pour comprendre le fonctionnement global du Marais poitevin par la lecture des grandes entités paysagères et hydrauliques.



La première formation a eu lieu au Mazeau du 18 au 21 février 2025 et les deux autres à Saint-Hilaire-la-Palud du 8 au 11 avril et du 22 au 25 avril.



Comme tous les ans, le PNR propose aux embarcadères volontaires d'effectuer une mise en situation des bateliers sur leurs parcours nautiques afin de répondre aux questions et sujets non abordés pendant le stage (la flore, notamment) et afin de renforcer leurs connaissances sur leurs propres circuits pour mieux répondre aux visiteurs estivaux.

En 2025, l'embarcadère de la Venise Verte au Mazeau a fait appel au PNR le 1^{er} juillet pour compléter la formation de 23 participants. Le même travail a été effectué le 2 juillet à la Ronde sur le site des écluses de Bazoin avec 7 participants de l'embarcadère de Bazoin.

Une formation PNR sur mesure pour le personnel pédagogique de sites touristiques majeurs

En 2024, le personnel des deux abbayes du Sud Vendée a suivi une formation de découverte du Marais poitevin. Cette lecture de paysage « de l'océan à la plaine » a permis à tous les participants de découvrir de manière concrète les paysages qu'ils évoquaient dans leurs commentaires de visite. Cette expérience a permis, dans un contexte éloigné de leurs sites de visite, de forger une culture sur le Marais, commune à l'ensemble des salariés présents.

A la suite de cette formation initiale, la directrice des Abbayes du Sud-Vendée, a demandé au PNR de concevoir une formation sur la création d'animations pédagogiques.

Par ailleurs, fort de ses contacts avec le personnel de la Réserve des Huttes à Nalliers et de la connaissance de leurs besoins, le PNR a proposé une formation commune aux 2 structures.

Les 12, 13 et 26 mars 2025, 9 salariés ont suivi la formation PNR intitulée : « des pratiques pédagogiques pour éduquer aux patrimoines ». Ils ont pu :

- tester la mise en œuvre d'au moins une approche pédagogique,
- découvrir et participer à l'analyse des situations pédagogiques mises en œuvre durant la formation,
- identifier des éléments clés de choix d'approche pédagogique,
- croiser des approches dans la perspective de nouvelles animations.

Les personnels des deux abbayes ont immédiatement réinvesti leurs acquis en concevant des animations spécifiques pour l'été 2025 ; celles-ci ont rencontré un vif succès et seront pérennisées en 2026.

La valeur ajoutée PNR

Les participants ont été unanimes pour reconnaître l'intérêt de croiser les regards de praticien du patrimoine culturel et environnemental. La place du public, sa connaissance et le choix judicieux des approches a été parfaitement mesuré.

Le perfectionnement BAFA des jeunes du Marais poitevin

Les FRANCAS Pays de la Loire ont, dans leurs nombreuses missions, les formations délivrant le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Elles travaillent depuis de nombreuses années avec le Lycée Agricole de Bel-Air pour le stage dit « de base ». Le BAFA étant obtenu sur avis favorable de 3 temps : le stage théorique dit « de base », le stage pratique en structure d'animation et le stage de perfectionnement.

En 2025, suite à des échanges avec la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise une session supplémentaire s'est déroulée au centre d'accueil du Vignaud sur la commune de Rives-d'Autise. Pour faciliter l'accès à ce stage payant, la communauté de communes a aidé financièrement les stagiaires issus de son territoire.

Nouveauté

Pour encourager le maintien des jeunes sur le Marais poitevin, un stage de perfectionnement « lire son proche environnement » a été mis en place. Il s'est déroulé au Vignaud, du 20 au 25 octobre 2025. Le PNR s'est pleinement

investi dans sa conception, son organisation et l'animation de plusieurs séquences à destination de 32 stagiaires.

« L'émondage des arbres têtards », une formation attendue par les habitants et les agents municipaux

Les actions de replantation pour compenser la progression de la chalarose (affection létale pour les frênes) ne doivent pas faire oublier l'entretien régulier et nécessaire des arbres, actuels ou futurs, taillés en têtards. Une tradition devenue identitaire et patrimoniale dans le Marais mouillé poitevin.

En étroite collaboration avec l'association d'insertion Nature solidaire et ses salariés experts, le PNR a organisé des demi-journées de formation sur les techniques d'émondage des arbres têtards ; techniques visant la préservation de l'arbre tout en évitant les accidents de bûcheronnage.

Ces temps de formation se déroulent en extérieur ; un bûcheron confirmé effectue une démonstration d'émondage « au ralenti ». Chaque action est décortiquée au travers de 3 cas pratiques : l'émondage simple, l'émondage avec corde et l'émondage d'arbre dense. Les consignes de sécurité sont largement abordées pour éviter les accidents corporels.

En 2025, 2 sessions de formation ont été organisées par le PNR à destination :

- des futurs planteurs d'arbres, le samedi 1^{er} mars, regroupant 12 participants,
- de 14 agents communaux, le vendredi 7 mars.



Gouvernance Climat | Maraisilience

Faciliter l'adaptation collective du Marais poitevin au changement climatique

LIFE Maraisilience, un projet européen pour le climat dans le Marais poitevin

Pour anticiper le changement climatique, le Marais poitevin a décidé de se mobiliser collectivement, dans le cadre d'un projet européen « LIFE ».

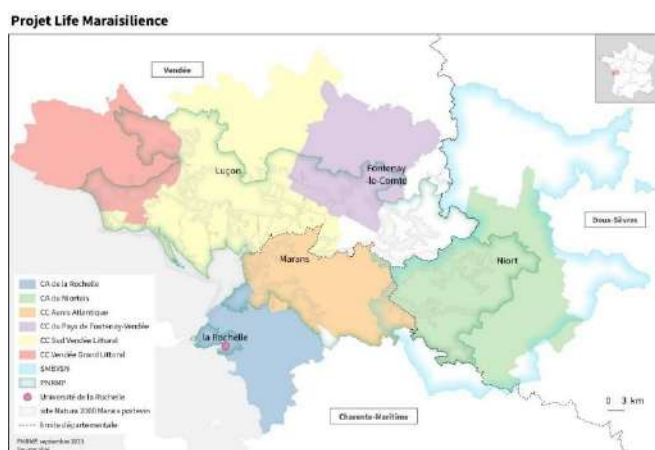


Sélectionné en 2023 par la Commission européenne, « LIFE Maraisilience » bénéficie du programme financier de la Commission européenne dédié au soutien de projets innovants, dans les domaines de l'environnement et du climat.

Les 3 objectifs principaux du projet LIFE Maraisilience, qui a débuté le 1^{er} octobre 2024, sont les suivants :

- > mieux connaître et partager les enjeux du changement climatique, notamment via un observatoire du climat,
- > faire réfléchir ensemble les habitants, acteurs socio-économiques et élus,
- > définir des actions d'adaptation concrètes à l'issue du projet, une démarche répliquable en Europe.

Ce projet collectif est coordonné par le Parc naturel régional du Marais poitevin et est également porté par 8 autres structures co-bénéficiaires : le Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre niortaise, La Rochelle université, les communautés de communes Sud Vendée littoral, Vendée grand littoral, Pays de Fontenay-Vendée et Aunis atlantique, ainsi que les agglomérations du niortais et de La Rochelle.



13 partenaires ont rejoint le projet et le financent en complément de la Commission européenne, dont 4 nouveaux en 2025 : MAAF, Séolis, Gérédis et Groupama Centre-Atlantique.



Le 2^e comité de pilotage du projet s'est tenu le vendredi 5 décembre 2025 à l'Hôtel de ville de La Rochelle, en présence de tous les bénéficiaires et partenaires du projet.

Collecte des premières données qui alimenteront l'observatoire du climat

En 2025, le PNR du Marais poitevin a accueilli une stagiaire de Master 2 sur une durée de 6 mois afin de réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire du projet, en se basant sur une méthode proposée par l'ADEME. Ce travail a notamment permis de collecter des données scientifiques sur les aléas qui touchent le territoire et leur potentielle évolution dans les décennies à venir.

Une deuxième stagiaire de Master a été accueillie sur 5 mois, afin de réaliser des enquêtes en ligne sur les représentations sociales du changement climatique auprès de différents acteurs du territoire. Ces enquêtes avaient pour but d'approfondir les résultats obtenus dans le cadre du projet sur une autre enquête, téléphonique cette fois-ci, réalisée sur le même sujet, entre avril et mai 2025.

600 habitants du territoire ont répondu à cette enquête téléphonique, dont les résultats sont disponibles sur le site internet du projet.

Le site de l'observatoire du climat sera quant à lui accessible à partir de la mi-2026.

Création des supports de communication

Afin de faire connaître ce projet et ses objectifs, divers supports de communication ont été créés, notamment une plaquette de présentation du projet et un site internet : <https://life-maraisilience.parc-marais-poitevin.fr/>



Le projet connaît une bonne couverture médiatique avec :

- 6 points presse ou communiqués de presse PNR
- 1 reportage TV sur FR3
- 38 articles de presse parus depuis octobre 2024
- 6 passages radio
- 1 article international dans la revue EU Research

Et une bonne diffusion via les supports digitaux :

- plus de 40 publications sur le compte Facebook du PNR
- plus de 80 publications sur les comptes du PNR, tous réseaux sociaux confondus.
- plus de 900 visiteurs uniques sur le site du projet, entre le 1^{er} octobre 2025 et le 31 décembre 2025.

« Vivre notre territoire en 2050 », les ateliers de scénarisation des futurs

A partir d'octobre 2025, les 6 EPCI co-bénéficiaires du projet LIFE Maraisilience, ont organisé, en partenariat avec le PNR, des ateliers de scénarisation des futurs, sur leurs territoires respectifs.



Atelier du 13 octobre 2025 à la CAN

Ces ateliers ont consisté à faire se projeter des acteurs variés (élus locaux, associations, entreprises, chambres consulaires, citoyens membres des conseils de développement...), sur la thématique « Vivre notre territoire en 2050 ». L'idée était de les faire imaginer des futurs désirables pour 2050 : il s'agissait

Donc d'un travail prospectif basé sur l'imaginaire. Afin de faciliter la réflexion des participants, chaque EPCI a choisi une problématique, en lien avec les enjeux de son territoire.



Atelier du 14 octobre 2025 – Sud Vendée Littoral

Au total, plus de 200 personnes ont été invitées à participer à ces ateliers et environ la moitié d'entre eux ont répondu présents.



Atelier du 19 novembre 2025 – Communauté d'agglomération de La Rochelle

Perspectives

En 2026, les travaux scientifiques vont continuer, afin d'alimenter l'observatoire du climat qui devrait être disponible en ligne durant l'été. La première Agora du climat aura lieu en juin 2026 à Luçon, elle réunira habitants, acteurs socio-économiques et élus pour construire ensemble des propositions d'adaptation au changement climatique.

Des partenariats exceptionnels !

De nombreux partenaires privés et publics se sont mobilisés aux côtés de la Commission Européenne pour soutenir le projet.

Il s'agit des régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, de l'ADEME, de la Fondation Groupe EDF, de Séolis, de Gérédis et du groupement mutualiste et assurantiel.

Le groupement mutualiste et assurantiel - la MACIF, la MAIF, IMA, la MAAF, Mutuelle de Poitiers Assurances, Groupama, DARVA - est historiquement basé dans le Marais poitevin et s'implique collectivement et de manière inédite afin de déployer à l'échelle d'un territoire emblématique et vulnérable, comme le Marais poitevin, des stratégies d'adaptation, de prévention et d'assurabilité.

Rendez-vous sur le site internet pour suivre les actualités du projet :
life-maraisilience.parc-marais-poitevin.fr



Patrimoines | Accompagnement de projet

Les conseils et l'assistance du PNR dans les projets de valorisation et de médiation du patrimoine

Le PNR du Marais poitevin accompagne, tant sur le fond que sur la forme, les porteurs de projets issus du territoire qui viennent à sa rencontre. De la consolidation des réflexions amont au conseil pour la mise en œuvre ou pour la création d'outils de médiation, de diffusion, de communication... les services du PNR sont compétents pour soutenir et accompagner les porteurs d'idées et faciliter l'émergence ou la réalisation de projets en lien avec le Marais et ses patrimoines.

La parole aux habitants : la mémoire de Xynthia comme résilience

Depuis 2020, le PNR du Marais poitevin est membre du Consortium qui soutient le projet intitulé « Submersion et résilience : la mémoire de Xynthia ». Le projet est conduit par l'association Cronos, un collectif de chercheurs : anthropologues, géographes, historiens et psychiatre. Tous participent à un projet de recherche et de valorisation patrimoniale de la mémoire individuelle et collective de la terrible tempête Xynthia qui a frappé très durement le Marais poitevin en février 2010.

Le PNR accompagne et conseille l'association Cronos dont le projet mémoriel est né sur son territoire, en résonance avec le travail de mémoire et de valorisation de l'association des victimes de La Faute-sur-Mer (aujourd'hui, commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île). Lancé officiellement le 17 février 2024 à La Rochelle, le projet « Submersion et résilience : la mémoire de Xynthia » a pour ambition de dresser un inventaire et un vaste recueil des témoignages, images, films... confiés par la population affectée par la tempête.

En 2025, l'association Cronos et ses partenaires ont poursuivi leurs actions localement par un projet scolaire à L'Aiguillon-la-Presqu'île par exemple ou par une exposition « Les objets de la mémoire » présentée en octobre 2025 au Centre intermondes, à La Rochelle. En fin d'année, Cronos et la Fondation de France ont organisé un séminaire à Paris sur la mémoire des risques et les traumatismes collectifs subis par les populations ; l'occasion de mettre en lumière un sujet de société qui touche toutes les régions de France et dont de plus en plus d'organismes et d'association s'emparent.

Le PNR accompagne cette initiative et conseille au fil de l'eau les parties prenantes du projet « mémoire de Xynthia ». Ses services et Cronos étudient régulièrement les synergies possibles entre les actions portées, d'une part, par l'association et, d'autre part, par le syndicat mixte sur la question de l'adaptation aux risques côtiers.

Perspectives

L'originalité de l'approche multidisciplinaire du sujet et la volonté de partager les expériences humaines (individuelle et collective) pour mieux construire collectivement l'avenir rejoignent en tous points les stratégies d'adaptation au changement climatique portées par le PNR du Marais poitevin, notamment au travers du projet de programme Life gouvernance et information climat lancé en 2024.

L'assistance et le conseil du PNR auprès des collectivités

Le sentier patrimonial de Maillezais

La commune de Maillezais souhaitait mettre en place un sentier pour relier l'abbaye au centre bourg. Pour ce faire, l'association des Amis de l'Abbaye de Maillezais a été sollicitée ainsi que le PNR qui dispose des savoir-faire dans le domaine. Le tracé du circuit a été revu pour en faire une boucle. Le PNR a aidé au repérage et à la sélection des points et sujets mis en valeur. Il a ensuite réalisé les cahiers des charges pour réaliser les consultations pour la conception, la fabrication des mobiliers et leur installation. Le sentier est aujourd'hui visible et constitue un exemple intéressant de valorisation du patrimoine dans un périmètre protégé.

Le sentier pédagogique de Bouillé-Courdault

La commune de Bouillé-Courdault a fait appel au PNR pour étudier la valorisation de ses sentiers de découverte existants et, dans l'éventualité de manques, pour en créer d'autres. Le service médiation aux patrimoines du PNR a donc animé 3 temps de travail ayant pour objectif de : (1) préciser la notion de patrimoine, (2) découvrir d'autres circuits et comprendre les étapes de construction de valorisation, (3) envisager la mise en projet du circuit. Le projet est aujourd'hui en attente de réalisation.

Le sentier découverte de Saint-Symphorien

A la demande de la commune de Saint-Symphorien, les équipes du PNR ont parcouru un sentier mis en place dans le village afin d'étudier la faisabilité d'un guidage numérique via l'application « baludik » (application de découverte ludique du territoire sur Smartphone). Le parcours étant déjà jalonné par 19 panneaux d'information, la mise en place d'un outil supplémentaire n'a pas été retenue.

Le projet de sentier découverte à Saint-Hilaire-la-Palud

La commune de Saint-Hilaire-la-Palud fait partie des communes qui bénéficient d'actions dans le cadre du programme de préservation des abeilles sauvages (Life Wild Bees). Les habitants peuvent découvrir ou observer les

abeilles dans un espace à proximité du cœur du bourg où l'on trouve aussi des jardins partagés, un parcours sportif, une prairie, des jeux pour enfants... La commune a fait appel au PNR car elle souhaitait mettre en valeur ce lieu, donner à comprendre ce qui s'y passe et présenter les efforts investis par la collectivité. Dans un premier temps, les techniciens du PNR concernés ont mis en exergue la nécessité de relier physiquement le bourg à cet espace. Un projet de sentier est actuellement à l'étude, ce qui permettra d'articuler de manière cohérente toutes les actions en cours de valorisation et de préservation des abeilles sauvages en un même projet qui sera finalisé en 2026.

Un support d'information sur l'action en faveur de la faune

Lorsque les services de la Communauté de Communes Anis Atlantique ont investi les locaux de l'ancienne laiterie de Saint-Jean-de-Liversay, s'est posée la question de la démolition de son transformateur électrique, ce qui représentait un coût assez important.

L'idée est donc née de conserver le bâtiment et de renforcer sa fonction potentielle d'abri à faune. Des aménagements ont été réalisés avec l'aide du PNR et, pour faire connaître sa nouvelle fonction, il a été proposé de peindre sur la totalité de sa hauteur deux animaux hébergés, le Hérisson et la Chauve-souris.

Ces représentations ont été complétées par un support disposé sur la porte d'accès, expliquant les différents aménagements réalisés. La Communauté de Communes qui a financé l'intégralité des interventions a disposé des conseils et de l'aide technique des services « environnement » et « médiation aux patrimoines » du PNR sur l'ensemble du projet.

Le PNR, en soutien des projets des acteurs du tourisme

La création d'une maison d'accueil et de découverte pour l'Office de Tourisme de Niort Venise Verte

L'Office de tourisme Niort Venise Verte a quitté les locaux de la Maison du Marais poitevin pour investir un nouveau lieu d'accueil sur la commune de Coulon. Les nouveaux locaux sont scénographiés dans un esprit « comme à la maison », c'est à dire que les visiteurs doivent évoluer à l'aise dans un décor rappelant une maison de vacances. Les informations sur le territoire sont intégrées dans ce décor.

Associé à cette démarche, le PNR a proposé les couleurs du Marais comme fil conducteur. Ainsi, le visiteur ressort de cet espace avec les renseignements qu'il était venu chercher et des clés pour comprendre le territoire qu'il va ensuite découvrir. Les légendes des objets et visuels ont été proposés par le PNR qui assurera la formation complémentaire du personnel sur certains sujets abordés dans la scénographie.

La mise en place d'une activité ludique pour la Maison du Marais Poitevin

Le départ de l'Office de Tourisme de Niort Venise Verte de la Maison du Marais Poitevin a laissé un espace vide en rez-de-chaussée. A la demande des gestionnaires, le PNR a accompagné la réflexion globale sur les sens de circulation des groupes et des visiteurs individuels ainsi que sur le contenu de ce lieu. En raison d'un budget contraint, il n'était pas possible de repenser les contenus des présentations. Aussi, il a été décidé de réaliser un mobilier ludique permettant aux visiteurs de se prendre en photo. Une solution simple et originale qui devrait plaire aux familles. Dans l'attente de la concrétisation du projet, le PNR continue d'épauler les services de la Maison en apportant des conseils techniques et en faisant réaliser les devis de conception et de fabrication du mobilier.

Le PNR partenaire de ses partenaires

Les structures d'éducation à l'environnement et les médiathèques du territoire

Dans le cadre du programme Life Wild Bees, un projet européen de préservation et d'action en faveur des pollinisateurs sauvages, le Parc naturel régional du Marais poitevin mène une action visant à sensibiliser le grand public et les scolaires à ces acteurs clés de la pollinisation, en s'attachant plus particulièrement aux abeilles sauvages.

Parmi les nombreuses actions qu'il porte, le PNR a réalisé, en 2025, des supports pédagogiques et de médiation à destination des familles et des jeunes publics (3-6 ans et 6-9 ans) sur le thème des pollinisateurs sauvages et de la pollinisation.

Nouveautés 2025

4 Kamishibaïs ont été conçus et réalisés par les services « médiation aux patrimoines » et « environnement » du PNR. Le kamishibaï est un théâtre d'images d'origine japonaise composé de planches cartonnées insérées dans un petit théâtre en bois appelé butaï. Chaque planche présente une illustration au recto et un texte au verso. Animé par un narrateur, le kamishibaï permet de raconter une histoire que le public découvre image après image, créant un moment immersif et ludique.



Kamishibaï sur les abeilles sauvages et la pollinisation

Entre janvier et avril 2025, deux techniciens du service « médiation aux patrimoines » et la chargée de mission du projet Life Wild Bees ont coécrit les 4 histoires. Ce travail d'écriture a consisté à réfléchir de manière simultanée aux messages, aux actions des insectes, principaux protagonistes des récits, et également au décor et cadrage des futures planches illustrées.

De mai à septembre 2025, la création des 28 illustrations par le Yak a fait l'objet d'un suivi par les agents du PNR. L'objectif était d'obtenir des illustrations qui complètent efficacement les textes, conformes aux effets visuels recherchés tout en étant lisibles et accessibles pour les enfants selon leur tranche d'âge.

En 2026, les impressions ainsi que la fabrication des sacs de transport seront réalisées, afin de remettre un exemplaire aux partenaires du projet et aux écoles engagées dans les Jardins qui bourdonnent.

Ce nouvel outil pédagogique sera mis à disposition des structures d'éducation à l'environnement et des médiathèques du territoire en 2026. Il sera accompagné d'un guide facilitant la prise en main des Kamishibais par les animateurs néophytes afin que les jeunes habitants du Marais soient sensibilisés au mieux à l'importance de la préservation des petites bêtes qu'ils entendent bourdonner dans les jardins s'ils savent tendre l'oreille.

Les Communautés de communes signataires de la charte du PNR

> la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) porté par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, une action partenariale a été initiée en 2025. La collectivité a souhaité accompagner au mieux ses communes dans la gestion durable des espaces verts.

Un travail conséquent a été mené avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Vendée et le Parc naturel régional du Marais poitevin pour élaborer un parcours de formation et d'accompagnement des binômes élus-agents en charge de la gestion des espaces verts.



Ce dispositif a donc été lancé officiellement le 20 mai 2025 lors d'une demi-journée de lancement qui a réuni une

soixantaine de personnes (élus et agents) issus de 25 communes.

Perspectives

Le parcours de formation et d'accompagnement à la gestion durable des espaces verts va se poursuivre, alternant des journées de formation avec le CNFPT pour les agents et des temps d'accompagnement pour les élus municipaux à partir de mars 2026.

> la Communauté de communes Aunis Atlantique

Le site de l'ancienne briqueterie de La Grève-sur-Mignon est propriété de la commune avec un fort engagement de la Communauté de communes Aunis Atlantique (CCAA). Ce site a bénéficié par le passé d'un accompagnement du PNR pour la création d'une muséographie dédiée à la découverte de l'activité de la briqueterie qui a fermé dans les années 70 et était autrefois florissante.

Le séisme de 2023 sur la commune proche de La Laigne avait fortement affecté les bâtiments limitant leur utilisation. La Communauté de communes Aunis Atlantique a donc impulsé, en étroite coopération à la municipalité de La Grève-sur-Mignon, une démarche de concertation avec les habitants et les forces vives qui gravitent aux abords du site.

D'une posture de contributeur lors du premier atelier, le PNR a répondu à la sollicitation de la Communauté de communes Aunis Atlantique pour co-animer un atelier de concertation en fin d'année 2025.

L'équipe de la CCAA, volontaire et en capacité d'animer cette démarche, a souhaité bénéficier de l'appui méthodologique du service Médiation aux patrimoines du PNR, expérimenté en matière de concertation et de dialogue territorial.

L'accompagnement méthodologique et le partage de connaissances entre collègues

Les agents du PNR organisent en interne des temps d'échanges, de formation, de sensibilisation ouverts à leurs collègues ainsi que des temps d'accompagnement méthodologiques spécifiques à un projet.

L'appui méthodologique à l'animation

En 2025, les 10 Atlas de la biodiversité communales (ABC) ont été mis en place dans les communes volontaires du PNR du Marais poitevin.

La commune de Longeville-sur-Mer a bénéficié d'une animation permettant de sensibiliser les habitants et de permettre aux animateurs de se former. D'autres communes du Marais poitevin avaient des demandes d'animations spécifiques. Celles-ci ont été réalisées par des structures d'animation partenaires du PNR. Ce dernier a participé à quelques-unes d'entre elles en tant qu'observateur pour

vérifier le respect du cahier des charges liés à ces interventions.

En parallèle, le service « médiation aux patrimoines » a apporté son appui auprès de la chargée de mission ABC pour l'élaboration et l'animation des réunions de comités de suivi constitués dans chaque commune du programme et pour la rédaction des cahiers des charges permettant le recrutement des prestataires artistiques associés aux projets.

Enfin, en 2025, le service « médiation aux patrimoines » a continué d'apporter son aide méthodologique pour préparer un document de sensibilisation à l'ABC pour les 10 communes engagées. Cet appui devrait se terminer en 2026.

L'appui méthodologique à la participation

Le service Médiation accompagne depuis le début l'axe gouvernance du projet Maraisilience qui regroupe des actions à dimension participative qui visent à faire évoluer les gouvernances locales en place, ou tout du moins à faire adopter, idéalement, des transformations pour une meilleure résilience du territoire face aux risques climatiques de plusieurs ordres (sécheresse, inondations, submersions, tempêtes, etc.)...

L'expérience de la structuration des participations est présente au sein du service médiation du PNR. Les chargés

de mission ont donc accompagné et conseillé la chargée de mission Life pour consolider une culture commune de la participation citoyenne et ses enjeux.

En 2025, cet appui s'est traduit par des co-rédactions de cahiers des charges des premiers prestataires (enquête sur les représentations sociales du changement climatique, préparation et animation de l'agora du climat), des relectures de documents et une contribution importante dans la préparation et l'animation des réunions de travail rassemblant les différents co-bénéficiaires du projet.

L'enjeu était bien d'aboutir à une vision commune des attendus de cet axe gouvernance qui comprend l'Agora du climat, les focus group associés à l'agora, les rencontres d'acteurs du territoire engagés dans l'accompagnement au changement et le programme d'animation développé dans les EPCI.

Un travail sur l'évaluation de la participation et du dispositif Agora du climat a également fait l'objet d'un appui important du service « médiation aux patrimoines » notamment pour ce qui concerne la définition du cadre de travail pour la « Chaire participations, médiation et transition citoyenne » de l'Université de La Rochelle, partenaire du projet.

Valorisation culturelle

Forger une culture « Marais poitevin » et diffuser la créativité territoriale

Conformément à sa Charte, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'engage à forger une culture du Marais poitevin engagée vers un développement durable, en accompagnant la mise en œuvre de manifestations territoriales et identitaires, faisant résonance avec les missions du PNR.

Le PNR envisage la culture et l'expression artistique comme des vecteurs permettant de partager avec le plus grand nombre la connaissance du Marais poitevin, de ses enjeux et œuvre à la valorisation des ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative.

Ainsi, la démarche d'accompagnement du PNR s'oriente vers un soutien des initiatives tant culturelles qu'artistiques qui partagent les valeurs communes suivantes : l'identité territoriale, l'approche environnementale et l'accessibilité sociale. Le PNR porte une attention toute particulière aux émergences : les projets récemment initiés et ou portés par de jeunes équipes.

L'accompagnement de manifestations culturelles

La saison culturelle de l'association Le CRenAU



Le PNR a soutenu la saison culturelle 2024-2025 et 2025-2026 du CRenAU, Collectif Renversant d'Activités Underground, qui agit à l'échelle du territoire du Marais poitevin. Lors de moments fédérateurs, le collectif veut porter un regard sur des problématiques contemporaines par l'action

individuelle et collective. Dans une démarche solidaire et environnementale, les rassemblements du CRenAU cherchent à renforcer le lien entre le public et les arts.

L'année 2025 englobe 2 saisons culturelles : 2024-2025 et 2025-2026. 6 soirées ont ainsi été organisées en 2025, les samedis : 11 janvier à Maillezais (85), 1^{er} février à Arçais (79), 1^{er} mars 2025 au Vanneau (79), 5 Avril à La Grève-sur-Mignon (17), 4 octobre à Damvix (85) et 1^{er} novembre à St-Jean-de-Liversay (17).

En outre, le PNR entretient un lien étroit avec le CRenAU afin de développer des relations de proximité entre les acteurs du territoire et ainsi créer une dynamique de réseau autour de partenaires et d'événements valorisant les enjeux du Marais poitevin.

« Ozart 2 » par L'association Renc'Arts



L'association Renc'Arts a souhaité étendre le parcours sculptural « Ozart » avec une nouvelle boucle de 3 kilomètres environ, centrée sur le cœur de Vix. Dans le cadre de ce projet de valorisation artistique, 4 nouvelles sculptures ont été ajoutées aux 3 déjà présentes dans le centre du village, offrant ainsi aux

marcheurs une

expérience encore plus enrichissante et variée. La volonté de Renc'arts à travers ces nouvelles œuvres est également d'amener une thématique de sensibilisation à la protection de l'environnement ; les sculptures ayant pour thème la biodiversité.

Le Parc a soutenu ce nouveau parcours artistique Ozart 2 inauguré à l'occasion de la journée « Rando gourmande ziko festive », le dimanche 22 juin 2025 à Vix.

Le « Festival de la Comète », association Alunissons



Porté par l'association Alunissons, le « Festival de la Comète » est un événement pluri artistique ayant pour objectif de faire valoir la notion de responsabilité éthique et environnementale. Durant trois jours, les publics enfant et adulte rencontrent, partagent et échangent avec des créateurs, des producteurs et des acteurs des arts vivants

(cirque, danse, théâtre et musique). L'événement s'inscrit dans une démarche de valorisation du Marais Poitevin. Le PNR a été partenaire de l'édition 2025 du « Festival sur la Comète » qui s'est déroulée du 11 au 13 juillet à Magné.

Le Festival « On s’Jette à l’O » par l’association « La rOUSSe » dans le cadre de Arts en Sèvre



Après le triptyque Pars-Cours vers la Mer, l’association La rOUSSe poursuit sa navigation vers l’Océan et propose, pour la 2^e année consécutive « On s’Jette à l’O » qui s’inscrit dans le

cadre de « Arts en Sèvre » organisé par la Ville de Niort.

Ce festival de création in situ est le rendez-vous des bords de Sèvre, pour partager une fête d’été proposant un regard artistique sur un environnement enchanteur et préservé. La rOUSSe propose une programmation arts plastiques et arts vivants, gratuite, populaire et tout public.

Le PNR a été partenaire de l’édition 2025 qui s’est déroulée du 4 juillet au 31 août avec des installations et expositions à Niort et à La Roussille. Le temps fort a eu lieu lors du week-end de clôture les 28, 29 et 30 août à La Roussille avec créations sonores, performances, bal et visites guidées menées par un duo artiste-expert.



La balade nature « Le chant de la faune et la flore » proposée le vendredi 29 août 2025 par le chargé de médiation aux patrimoines du PNR et Armelle Bescond,

chanteuse, s’est inscrite dans ce programme de 3 visites en duo artiste-expert.

« Damvix & d’Ailleurs » par Le Comité d’animations de Damvix



Le Comité d’animations de Damvix a pour ambition de fédérer les habitants, les associations et de dynamiser la commune par l’organisation d’activités et d’événements. Ainsi, le Comité d’animations de Damvix a souhaité créer, sur le territoire du sud Vendée Marais poitevin, un festival ayant pour objectif de :

- contribuer à la visibilité du département de la Vendée et à son développement économique,
- améliorer la notoriété de la commune de Damvix et l’attractivité touristique du Marais Poitevin,
- promouvoir les scènes de musiques actuelles en milieu rural,
- favoriser le lien entre les habitants et les associations au travers d’un projet artistique et valoriser les acteurs économiques du territoire.

Cette mobilisation a donné naissance au festival « Damvix & d’Ailleurs » qui s’est tenu les 11 et 12 juillet 2025 à Damvix, sur le site de la pêche. Le PNR a été partenaire de cette 1^{re} édition du festival.

Résidence « Pied-à-terre » du collectif Bruit Contemporain

Bruit Contemporain est un collectif d’artistes qui « crée du commun au sein du tumulte du monde ». Né en 2020, sa vocation est d’être un organe de pratique, d’échange et de réflexion autour de la création artistique qui puisse se matérialiser dans l’organisation d’événements culturels ponctuels ou durables.



Pour soutenir la scène artistique locale et la jeune création, Bruit Contemporain a proposé un dispositif de résidence artistique, destiné aux artistes récemment diplômés.

Cette résidence qui se tient dans une grange à Saint-Hilaire-la-Palud se veut un lieu d’expérimentation et de recherche plutôt que de production d’œuvres finalisées ; elle vise aussi à rendre l’art plus accessible aux publics éloignés des centres culturels.

Ainsi, du 1^{er} juillet au 31 août 2025 a eu lieu la 3^e édition du dispositif de résidence « Pied-à-terre » dont ont bénéficié les 2 artistes suivants :

- > Baltazar Dagault, diplômé de l’École supérieure d’art et de design (ESAD) TALM-Tours - Diplôme National Supérieur d’Expression Plastique,
- > Benjamin Dubreuil, diplômé des Beaux-Arts de Limoges - Diplôme National Supérieur d’Expression Plastique.

La résidence a été ponctuée de 3 temps forts, soutenus par le PNR :

- > Samedi 12 juillet, de 14h à 18h : portes ouvertes ;
- > Vendredi 1^{er} août, de 14h à 18h : portes ouvertes et programmation du spectacle « Le Tarot du Marais poitevin » de la compagnie Midi à l’ouest, en partenariat avec le PNR (cf. convention à part) ;
- > Samedi 23 août : temps fort avec la sortie de résidence : table ronde, performance et concerts.



En 2025, Bruit contemporain a mis l’accent sur l’importance de la prise en compte du territoire pour les jeunes artistes bénéficiant de cette

résidence. C’est ainsi qu’une journée découverte du Marais poitevin proposée par le service médiation aux patrimoines du PNR. La journée a permis de poser les différentes identités paysagères du Marais poitevin – marais maritimes, marais desséchés, marais mouillés – et de (re)découvrir les milieux et ouvrages caractéristiques du territoire. Une visite

rythmée par une approche sensible et sensorielle, une mise en lumière des matières organiques, végétales, minérales (vase, bri, roseau, roches, pierre calcaire, terre de groie...) qui alimenteront le travail de recherche artistique.

Le « Festival international de peinture de Magné », Association Magné Animation



L'Association Magné Animation qui organise le « Festival international de peinture de Magné » a tenu sa 37^e édition du 18 au 20 juillet 2025.

Ouvert à tous les artistes et soutenu par de nombreuses entités culturelles nationales, cette manifestation de plein air est devenue au fil des ans le premier rendez-vous des peintres en concours,

réalisant leurs œuvres sous les yeux du public.

Le concours est ouvert aux peintres amateurs et professionnels, français et étrangers. Chacun représente Magné et le Marais poitevin, suivant le thème inscrit dans le règlement du concours : « La peinture grandeur nature ». Le PNR a été partenaire de l'édition 2025 du « Festival international de peinture de Magné », en tant que « Parrain d'un tableau » lors du Palmarès du Festival.

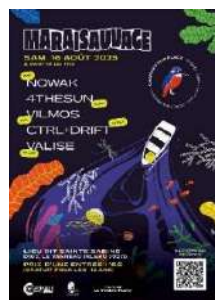
En 2025, le PNR a souhaité porter attention à la valorisation d'artistes émergents proposant une approche contemporaine afin d'encourager les jeunes talents. Félicitations à l'artiste Marie CHENUAUD, Lauréate du prix du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Festival Maraisaavage

Maraisaavage est un festival de musiques actuelles qui se déroule dans le Marais poitevin. L'événement a à cœur de proposer une sélection d'artistes émergents d'horizons et de styles variés.

L'association organisatrice éponyme propose un événement culturel accessible et inclusif par sa programmation, ses activités et ses actions de prévention mises en place.

Le PNR a soutenu la 4^e édition 2025 du festival qui a proposé une programmation musique actuelle riche et variée, au cœur du Marais poitevin. L'événement soutient, par ailleurs, la biodiversité, son environnement et les producteurs locaux.



Le Festival international du film ornithologique de Ménigoute (FIFO), Association « Mainate »

L'association « Mainate » porte le Festival international du film ornithologique de Ménigoute (FIFO) qui offre l'occasion de découvrir une sélection des dernières productions de documentaires animaliers, pour la plupart en exclusivité française. Le jury est composé de professionnels du cinéma et de l'environnement. Durant 6 jours, des activités variées sur le thème de la nature sont proposées aux publics de tous âges.



Les objectifs d'un tel événement sont de :

- promouvoir les films documentaires animaliers, supports privilégiés de sensibilisation à la nature et au développement durable,
- encourager les initiatives qui vont dans le sens d'une meilleure connaissance de la nature et du respect de l'environnement,
- être un lieu de dialogue et de contribution aux choix de politiques environnementales,
- favoriser la rencontre entre les différents publics et les professionnels du cinéma animalier.

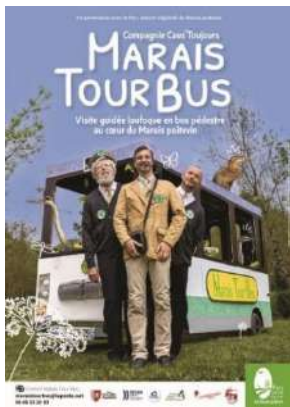
Le PNR est un partenaire historique du Festival international du film ornithologique de Ménigoute (FIFO). Il y offre un prix « Paysage » récompensant le film qui, par sa maîtrise des techniques cinématographiques et son approche esthétique, valorise la beauté des paysages et des écosystèmes. En 2025, le film « 2.000 jours au paradis » de Véronique, Anne et Erik Lapied a reçu le Prix du Parc naturel du Marais poitevin.

😊 Clin d'œil à Richard Joseph – chargé de médiation aux patrimoines au PNR et membre du Jury de l'édition 2025 du FIFO: « Passionné, il a à cœur de mettre en lumière le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du Marais poitevin pour ses habitants et ses visiteurs. »

L'accompagnement de propositions artistiques sensibilisant au changement climatique

En 2025, le Parc naturel régional du Marais poitevin a poursuivi ses actions de sensibilisation en matière de climat au travers du soutien à différents spectacles grand public tels que Le « Marais Tour Bus », le « Tarot du Marais Poitevin » et « Le Tarot de la nuit » ou encore des spectacles programmés dans le cadre du projet LIFE Maraisilience.

Le « Marais Tour Bus », compagnie Caus'Toujours



Imaginé par la Compagnie « Caus'Toujours », le « Marais Tour Bus » est né d'une volonté de présenter et promouvoir le Marais poitevin selon une approche ludique. L'idée est de proposer des excursions touristiques et théâtrales dans les villages, à bord d'un véhicule non polluant, qui se déplace uniquement grâce à l'énergie développée par la marche collective de ses

passagers.

Après un accompagnement à la création artistique du spectacle et à ses premières expérimentations en public, le PNR a poursuivi, en 2025, son soutien à la diffusion du spectacle « Le Marais Tour Bus ».

Ainsi, le PNR a été partenaire des représentations 2025 qui se sont déroulées dans le Marais poitevin :

- samedi 17 mai (10h30), au Vanneau-Irleau, dans le cadre de l'inauguration de la Traversée du Vanneau-Irleau,
- samedi 28 juin (12h et 17h), à La Laiterie du Mazeau, dans le cadre de la Java d'été,
- mercredi 9 juillet (19h), à la base nautique de Thairé le Fagnoux, Mairie de Mairie de St Jean de Liversay,
- samedi 12 juillet (18h et 19h30), à Auchay-sur-Vendée,
- dimanche 27 Juillet, à Saint-Hilaire-La-Palud, dans le cadre des 24h de la barque,
- samedi 13 septembre (10h30 et 14h30), à Andilly, dans le cadre de La fête Nature,
- samedi 20 septembre (10h30), au *marais communal* d'Aigrefeuille-d'Aunis, en partenariat avec la complicité de la commune d'Anais,
- dimanche 9 novembre (11h), à la passerelle du port des Gueux à Cram Chaban.

La représentation prévue le 31 août 2025 dans le cadre de la Fête de la Moquette à Saint-Hilaire-la-Palud a été reportée en 2026 pour cause de mauvaises conditions climatiques

Les spectacles « Le Tarot du Marais Poitevin » et « Le Tarot de la nuit », compagnie Midi à l'Ouest



Dans ces spectacles, Emilie Olivier, artiste de théâtre de la Compagnie Midi à l'Ouest, « tire les cartes » du territoire et questionne l'avenir du Marais au regard des enjeux de changement climatique et de pollution lumineuse et pointe les impacts sur la biodiversité, la santé...

De nouvelles représentations du « Tarot du Marais Poitevin » et du « Tarot de la nuit » ont été organisées en 2025 en partenariat avec le PNR :

- vendredi 1^{er} août, à St-Hilaire-la-Palud, lors des portes ouvertes de la résidence « Pied-à-terre » organisé par Bruit Contemporain (Le Tarot du Marais poitevin)
- samedi 6 septembre, au Tiers-lieu l'Ecole buissonnière à St-Denis-du-Payré (Le Tarot de la nuit),
- vendredi 17 octobre, à Val-du-Mignon (Le Tarot du Marais poitevin),
- vendredi 31 octobre, à Doix-lès-Fontaines (Le Tarot de la nuit),
- samedi 1^{er} novembre, à St Jean de Liversay (Le Tarot de la nuit).

La sensibilisation au changement climatique dans le cadre du LIFE Maraisilience

Le LIFE Maraisilience est un projet de 4 ans pour anticiper collectivement l'avenir du Marais poitevin, territoire vulnérable au changement climatique.

Afin de permettre au grand public de mieux connaître et partager les enjeux climatiques, plusieurs des cobénéficiaires et partenaires du projet ont fait le choix de programmer des spectacles mêlant souvent humour et vulgarisation scientifique :

- « Tai Chi Tour » de la cie Midi à l'Ouest, à Charron, les 4 et 5 octobre 2025 proposé par la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- « Le Tarot du Marais poitevin » de la cie Midi à l'Ouest, à La Jonchère, le 22 octobre 2025, proposé par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,
- « ClimatØ » par Mathieu Dumery, à Fontenay-le-Comte, le 24 octobre 2025, proposé par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée - Communauté de Communes,
- « Climax » par Compagnie Zygomatic, à Saint-Michel-en-l'Herm, le 7 novembre 2025, proposé par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral,
- « Hé... la mer monte ! » proposé par Éric Chaumillon, Mathieu Duméry et Guillaume Bouzard, à Niort, le 4 novembre 2025, proposé par La Macif.



« Ô Cœur du Marais », compagnie Les Pieds dans l'Ô

La compagnie « Les Pieds dans l'Ô » est une compagnie professionnelle de théâtre qui propose des spectacles pour les enfants et la famille. Basée à Niort, la compagnie rayonne depuis plus de quinze ans sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle conçoit des créations originales mêlant théâtre, improvisation et arts de la rue. L'approche artistique de la compagnie repose sur l'interactivité. À travers ses spectacles, la compagnie s'engage à transmettre des valeurs de partage, d'écoute et d'émerveillement, tout en contribuant activement à l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes.

L'accompagnement des propositions artistiques qui valorisent la connaissance du Marais poitevin

« Les Passagers du Marais », Pascal Ducourtioux et le « FAR », Fonds Audiovisuel de Recherche

Créée en 1999 à La Rochelle, l'association FAR, Fonds Audiovisuel de Recherche, s'est donné la mission de collecter, numériser et valoriser les archives audiovisuelles privées du Département de la Charente-Maritime. Depuis 2012, l'association a progressivement élargi ses champs d'actions à la transmission à travers de nombreux projets d'éducation à l'image.



Le FAR porte la création du Ciné-concert « Les Passagers du Marais » proposé par Pascal Ducourtioux, une balade poétique où films du patrimoine dialoguent avec la musique jouée en direct. En inscrivant les images du passé dans le monde d'aujourd'hui, Pascal Ducourtioux donne à voir le Marais poitevin avec humanité et tendresse.

Le PNR, la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le Collectif CRenAU se sont associés pour accompagner la création du ciné-concert. Le PNR a ensuite soutenu le projet dans sa diffusion à travers plusieurs représentations :

- vendredi 5 septembre à Vouillé-les-Marais,
- samedi 13 septembre à Angles,
- dimanche 14 septembre à Sansais-la-Garette (association La Grande Rigole),
- dimanche 16 novembre à Coulon, au centre socio-culturel du Marais.



La création 2025-2026 de la compagnie « Ô Cœur du Marais » propose un spectacle immersif au cœur du Marais poitevin. Le public est invité « à plonger au cœur du Marais Poitevin pour découvrir la beauté et la fragilité de cet écosystème exceptionnel, que ce soit sous la lumière douce du jour ou dans l'ambiance mystérieuse de la nuit. Ce spectacle célèbre la nature, tout en posant un regard poétique et conscient sur l'environnement, les déchets et le recyclage. Pensé pour sensibiliser et émerveiller, il ouvre un espace d'exploration où l'enfant et l'adulte peuvent ensemble contempler et questionner leur rapport à la nature. »

Le PNR a accompagné la création du spectacle « Ô Cœur du Marais » à travers plusieurs échanges et un soutien financier.

Résidence artistique immersive sur pénichette proposée au Collectif Fusée par le PNR et la Villa Pérochon



L'association Pour l'instant administre La Villa Pérochon, labellisée depuis 2018 en tant que Centre d'Art Contemporain Photographique d'intérêt national. Située à Niort, La Villa Pérochon est un lieu de rencontre national et international pour les artistes et le public environnant. Grâce à son événement emblématique : « les Rencontres de la Jeune Photographie Internationale », sa reconnaissance est acquise bien au-delà du territoire français. Sa résidence est un véritable laboratoire d'expérimentation, une carte blanche donnée à des artistes émergents dans un esprit de partage et de découverte.

Le nouveau projet d'établissement de la Villa Pérochon à Niort porté par son directeur Philippe Guionie se structure autour de projets artistiques innovants selon une approche transversale et pluridisciplinaire avec la création de programmes multiformes associant des partenaires locaux et régionaux, porteurs d'une expertise et d'une grande connaissance des territoires.

C'est à ce titre que la Villa Pérochon et le PNR se sont associés dans le cadre de la mise en place d'une résidence de création innovante au cœur du Marais poitevin. Ainsi, en 2025, le Collectif artistique Fusées est invité par Villa Pérochon, en partenariat avec le PNR, à explorer le Marais poitevin en mobilité douce, sur une pénichette pour une résidence artistique itinérante qui mêle photographie, son et vidéo. 2 périodes de résidence ont eu lieu au cours de l'année 2025, en mars puis en septembre.



Afin d'appréhender au mieux le territoire, le Collectif Fusée a profité, au cours de la 1^{re} période de résidence, d'une journée de découverte du Marais poitevin animée par le service médiation aux patrimoines du PNR.

Lors de cette seconde période, le Collectif Fusées a imaginé 3 occasions de rencontrer le public lors de leur parcours dans le Marais poitevin, sur bateau habitable :

- mercredi 17 septembre, 19h : Veillée créative – La Sotterie, Communes de Coulon, Sansais-La Garette et Le Vanneau-Irleau,
- vendredi 19 septembre, 12h : Radio Fusées, Mairie de Damvix,
- samedi 20 septembre, 6h30 : Balade collective et sensible, Écluses de Bazoin à La Ronde

Perpectives

La restitution de cette résidence sera à découvrir lors du festival « Rencontres de la jeune photographie internationale » organisé par la Villa Pérochon, au printemps 2026, au Séchoir-Port Boinot à Niort.

Résidence artistique proposée à Alice Leblanc Laroche, par le PNR et la CdC Aunis Atlantique

En partenariat avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique, le PNR accueille en résidence l'artiste Alice Leblanc-Laroche dans le Marais poitevin, terrain d'exploration et source d'inspiration. Cette résidence lui a permis de développer « une vision singulière des paysages et des éléments graphiques, nourrie des sédiments et des matières organiques, dans des explorations imprimées inédites ».



En octobre, la sérigraphe et dessinatrice a été invitée en résidence au Pôle d'éducation à l'environnement à Taugon pendant une semaine afin d'approfondir son travail de recherche et d'expérimentation sur le Marais poitevin. Une rencontre a eu lieu en fin de résidence, en présence de public et notamment de scolaires avec lesquels elle avait mené un atelier de pratique artistique.

En amont, Alice Leblanc-Laroche a profité d'une journée découverte du Marais poitevin proposée par le service médiation aux patrimoines du PNR. De l'océan aux marais mouillés, la journée a permis de poser les différentes identités paysagères du Marais poitevin. Une attention toute particulière a été portée au territoire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique à travers quelques lieux emblématiques tels que le *marais communal* inondé de Nuaille-d'Aunis, pépites d'une biodiversité exceptionnelle, et la *levée* située dans le lieu-dit de Caillaude, à La Ronde.

Une visite rythmée par une approche sensible et sensorielle, une mise en lumière des matières organiques, végétales, minérales (vase, bri, roseau, roches, pierre calcaire, terre de groie...) qui alimenteront le travail de recherche qu'Alice va mener sur le territoire d'Aunis Atlantique.

Rencontres | PNR et habitants du Marais

La proximité du PNR toute l'année et sur tous les sujets importants

Expliquer le PNR et son action, une mission essentielle

Le Président, les élus et l'équipe technique du syndicat mixte expliquent l'action du PNR et ses missions toute l'année auprès d'un grand nombre d'habitants, d'acteurs et de partenaires. Chaque occasion de rencontre est une occasion d'échange.

Le PNR est conscient de porter un projet d'envergure sur un territoire sensible où les enjeux sont complexes et interdépendants. Il œuvre au quotidien pour faciliter la compréhension de son action, les objectifs visés, les partenariats tissés et les plus-values et retombées pour le territoire, ses acteurs et ses habitants.

Après des élus locaux ou des habitants, lors de réunions publiques, de conférences, d'événements, à l'occasion d'inaugurations ou de visites de personnalités ou à travers des supports matériels ou des publications, le PNR présente ses missions, son action, ses réalisations dans les communes et fait témoigner les maires ou les partenaires et associations qui se sont investies dans les projets.

Enfin, les jeunes générations sont également au cœur des actions de sensibilisation au Marais et à la nature grâce au travail du PNR avec les établissements scolaires, les communes, les associations de protection de la nature et bien d'autres partenaires comme les centres de loisirs, les sites de visite membres du réseau des marqués « Valeurs PNR », des compagnies artistiques et des associations locales.



Informier, simplifier et montrer sur place

L'information grand public sur l'ensemble du territoire et sur ses nombreux enjeux passe également par des panneaux disposés sur site.

En 2025, les *marais communaux* du Marais poitevin ont ainsi été présentés (20 panneaux installés) parfois en lien avec des circuits de découverte pédestre.



Au fil des ans, des circuits et des supports y compris numériques (par exemple avec l'application Baludik), le Marais poitevin dévoile ses secrets et ses spécificités aux habitants et visiteurs de tous âges et à toutes saisons.

Expliquer la complexité du Marais poitevin et les actions du PNR et de ses partenaires est aussi proposé sous forme de visite sur le terrain. Le PNR organise chaque année pour ses élus une grande journée de découverte thématique itinérante (60 participants). Il reçoit également toute l'année sur site de nombreuses délégations d'élus et de techniciens venus s'enrichir de l'expérience du PNR du Marais poitevin sur de nombreux sujets.

En étant membre de réseaux professionnels nationaux et internationaux, le PNR est aussi amené à accueillir et à présenter son action et les résultats obtenus à de nombreuses délégations venues d'autres PNR ou d'autres pays. Le Président du PNR, les vice-présidentes et vice-présidents ainsi que l'équipe de Direction et l'équipe technique sont très souvent mobilisés pour cela ; ce qui ne manque pas d'enrichir les connaissances de chacun et de faire émerger de nouvelles idées ou manières d'agir.

Enfin, l'accueil en immersion de nombreux médias permet au grand public de comprendre d'une part, la diversité et les richesses du Marais poitevin, d'autre part, la portée de l'action du PNR, son importance et ses bienfaits.

Animer et participer à la vie festive du territoire

En tant que partenaire privilégié des communes, le PNR est souvent présent ou représenté lors de manifestations portées localement qui valorisent le Marais et ses richesses. Les équipes politique et technique du PNR vont à la rencontre des habitants du Marais dans les villages et lors d'événements organisés par les communes ou par les associations locales. Le PNR est parfois partenaires des festivités, présent ou représenté au travers d'un stand animé, d'une exposition, d'une conférence ou d'une balade découverte... Il apporte des réponses aux questions posées par les participants, il met en valeur les spécificités du territoire et attire l'attention sur les besoins de soins et de préservation pour vivre au mieux et durablement le Marais poitevin.

Les ouvertures festives des marais communaux

Le PNR est co-organisateur et partenaires des ouvertures festives des *marais communaux* qui deviennent de plus en plus populaires car appréciées par toutes les générations.



En 2025, 6 ouvertures festives ont été accompagnées par le PNR et ont permis aux habitants de fêter la mise à l'herbe printanière des bovins et équins. De 30 à 60 personnes étaient présentes à chaque ouverture à La Bretonnière-la-Claye, Les Magnils-Reigniers, Lairoux, Angliers... et près de 400 personnes au Poiré-sur-Velluire.



Les grands pique-nique et marchés gourmands...

Chaque année, certaines communes du PNR participent à l'opération nationale « Grand pique-nique des Parcs » qui, au-delà du moment convivial réunissant à une même table tout un village, valorise les produits locaux du terroir à l'assiette. Un moment très apprécié par tous les habitants qui y participent et par le PNR et son réseau de producteurs et de produits marqués « Valeurs PNR » mis à l'honneur bien entendu.

Le 5 juillet 2025, le PNR a accompagné la 4^e édition du « Grand pique-nique » organisé par Les Pâtes de Lison à la Ferme La Morandière à Puyravault. Un marché était organisé avec 10 producteurs marqués « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin » et un dîner à partir de produits marqués a réuni environ 150 participants.



Les produits se retrouvent également sur plusieurs marchés gourmands du territoire notamment à Coulon, chaque vendredi soir de juillet et août sur le site de La Laiterie, via la brasserie "Tête de mule". Des rendez-vous hebdomadaires appréciés des habitants comme des visiteurs de passage.

Communication

Le Parc naturel régional renforce sa communication et son rayonnement

Le PNR a poursuivi, en 2025, son effort de valorisation des missions et des actions qu'il mène tout en continuant à innover : démultiplication de sa présence sur les réseaux sociaux, création de nouveaux supports vidéo, création de nouveaux contenus en ligne, valorisation de l'humain par la rédaction de « portraits », multiplication des supports vidéo, nombreuses actions auprès de la presse... Autant d'actions de communication du PNR visant à faciliter l'appropriation des informations tout en renforçant l'image du PNR auprès de ses publics cibles, notamment les élus du territoire.

Une année timbrée pour le Parc !

Le timbre national Marais poitevin

Sorti le 7 avril 2025, ce timbre est édité à plus de 600.000 exemplaires. Il symbolise la reconnaissance de l'aspect exceptionnel du territoire magnifié par la créatrice du timbre et habitante de Coulon : Raphaële Goineau



La sortie en avant-première du timbre, dès le 4 avril 2025, a eu lieu autour de 3 temps forts, à Magné, Aigrefeuille-d'Aunis et Maillezais.

Le Collector 8 timbres

2^e événement philatélique de l'année : la sortie, le 27 mai 2025, d'un collector intitulé « Marais poitevin : histoire de terres et d'eaux ».

8 timbres qui donnent à voir la richesse des paysages du Marais poitevin, des marais littoraux aux Marais mouillés en passant par les Marais desséchés. Le Collector offre une immersion dans ce territoire authentique, vaste espace où la nature côtoie l'homme, inscrit sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale. Le collector qui fait la part belle aux photos, issues du fond photographique du PNR et de 3 photographes professionnels : Alexandre Lamoureux, Francis Leroy et Pascal Baudry.



Le projet est né dans le cadre d'un appel à projets coordonné par La Poste Région Nouvelle-Aquitaine et pour lequel le PNR a été retenu « coup du cœur

du jury ». Cette collaboration entre le PNR et La Poste s'inscrit aussi dans le prolongement d'un partenariat qui a débuté en mars 2024 en faveur de la replantation d'essences alternatives aux frênes têtards touchés par un champignon provoquant la chararose.

« Le Parc naturel régional du Marais poitevin : en action avec vous ! »

Dans la continuité de la carte créée en 2024 « Fiers de notre Marais poitevin », le PNR a créé un nouveau visuel en 2025 à l'attention de chacune de ses communes, permettant à la fois de développer le sentiment d'appartenance au Parc et de rappeler qu'il est un partenaire qui accompagne chaque commune dans la réalisation de ses projets.



Cette diapositive a été largement appropriée et diffusée par les communes, à l'occasion des vœux du début d'année 2026. Elle a permis d'engager ensuite des échanges

avec les maires et les habitants du Marais poitevin.

Montée en puissance et développement de l'agenda « Les sorties du Parc »



En 2025, 195 événements ont été mis en ligne sur l'agenda « Les sorties du Parc », service en place depuis septembre 2024, et ont été consultés par 14.759 visiteurs entre janvier et décembre. Une fréquentation en très nette progression par rapport à 2024 puisqu'elle est passée de 300 à 1.250 visites par mois.

En cours d'année, des évolutions ont été apportées à l'outil avant de faciliter la navigation et l'accès à l'information pour ces milliers d'internautes : valorisation des événements depuis la carte interactive et accès facilité. Une réflexion a ensuite été engagée en fin d'année afin d'apporter plus de visibilité pour les partenaires du PNR programmant eux aussi des sorties pour le grand public. Nouveauté qui sera mise en place en 2026.

« Le lien » : renforcement de ce trait d'union privilégié avec les élus et acteurs du territoire



En 2025, le PNR a poursuivi la diffusion de sa lettre numérique d'information, initié en 2022 : « *Le Lien – réseaux sociaux, presse, vidéos, éditions, agenda... votre sélection express* ». Une lettre diffusée tous les deux mois auprès des élus et partenaires du PNR, qui continue d'être consultée, relayée, saluée... En témoigne les remerciements reçus en retour, demandes d'inscription ou encore les premiers clics, quelques minutes après l'envoi, par les mairies, collectivités, élus départementaux ou régionaux...

Une lettre d'information qui a pour ambition de revenir, en quelques clics et en images, sur les actions phares du PNR des deux mois précédents. Chaque lettre met en avant les publications de ses réseaux et revient donc sur les sujets phares des deux derniers mois. Un moyen pour l'ensemble des élus et des partenaires du territoire, de s'emparer des supports de communication, de les partager et de mieux appréhender les domaines d'intervention du PNR.

« Le Lien » est diffusé tous les deux mois auprès de 580 élus, acteurs du territoire, partenaires, professionnels marqués « Valeurs Parc » et est consultée par 40% de ses destinataires. Un chiffre en très légère baisse par rapport à 2024 (45%) mais qui reste très largement au-delà des moyennes de taux d'ouvertures de newsletters, estimé à 20%.

Perspective

En 2026 - année des élections municipales et donc du renouvellement d'une grande partie des membres du comité syndical du PNR - l'enjeu sera de mettre à jour son listing, renouveler la dynamique, ajuster le concept si nécessaire et expliquer l'ambition de cette lettre s'adressant aux premiers ambassadeurs du Parc naturel régional du Marais poitevin.

De nouveaux reportages vidéo pour parler de l'action du PNR

3 nouvelles vidéos ont été tournées pour la PNR par l'agence Alternature Media. Tournages construits avec la direction, le service communication et le prestataire. Chaque vidéo est ensuite hébergée sur la chaîne Youtube du PNR, adressée à l'ensemble des élus du comité syndical et à l'équipe technique et diffusée lors des assemblées générales et

autres réunions publiques et techniques. Enfin, les vidéos sont diffusées sur l'ensemble des réseaux sociaux du PNR.

Notre Parc en action | Restauration du parc de contention : marais communal des Magnils-Reigniers, en Vendée.

Un reportage, diffusé en avril 2025, qui donne la parole aux élus, éleveurs ainsi qu'au PNR pour expliquer les enjeux d'un des nombreux chantiers de restauration de parcs de contention engagés par le PNR, en faveur de l'élevage et des marais communaux.



« Le marais communal des Magnils-Reigniers dispose d'un tout nouveau parc de contention pour permettre aux éleveurs une gestion facilitée et en toute sécurité, de leurs troupeaux, mis en pâture collective pour la saison sur le communal. Une action portée par le PNR, grâce au financement de l'Etat, de la Région Pays de la Loire et de la commune, dans le cadre de son action en faveur des éleveurs et des communes propriétaires d'un marais communal. »

4.400 personnes ont été « touchées », tous réseaux sociaux confondus, lors de la diffusion de cette vidéo.

Notre Parc en action | Plantations, tous impliqués !



Un reportage vidéo, diffusé en septembre, pour raconter l'implication nécessaire du collectif, pour un programme de replantation d'ampleur. Parole donnée à l'ensemble des acteurs pour cet exemple de chantier de plantations d'envergure, sur un site patrimonial emblématique. Des plantations réalisées grâce à l'implication du Conseil départemental de Vendée, de l'embarcadère de l'abbaye de Maillezais, des visiteurs, de la Fondation du Patrimoine, et du travail de sensibilisation, pilotage et coordination des plantations mené par le PNR.

4.500 personnes ont été « touchées », tous réseaux sociaux confondus, lors de la diffusion de cette vidéo.

Les prairies naturelles du Marais poitevin.



Un reportage vidéo qui aborde un sujet de fond, dans un format autre que la série « Notre Parc en action ! ». Ce film de 6 minutes a été finalisé en 2025 et diffusé le 25 mai à l'occasion de la Journée mondiale des prairies naturelles.

« Pour comprendre ce qu'est une prairie naturelle, mesurer leur importance sur le territoire du Marais poitevin, s'emparer des actions mises en œuvre par le PNR pour leur maintien dans les marais accessibles uniquement par bateau ou sur les *marais communaux*... 6 minutes d'images et de témoignages pour comprendre leurs richesses, les enjeux et les actions collectives à poursuivre ».

Cette vidéo, destinée à un public institutionnel a été diffusée prioritairement lors d'événements, de réunions techniques.

1.800 personnes ont été « touchées », tous réseaux sociaux confondus, lors de la diffusion de cette vidéo.

Tournage de la bande-annonce promotionnelle du spectacle « le Tarot du Marais poitevin » de la compagnie Midi à l'Ouest



Dans la continuité de l'accompagnement porté au spectacle « le Tarot du Marais poitevin », le PNR a pris en charge la réalisation d'une bande-annonce du spectacle afin de lui apporter de la visibilité supplémentaire et d'encourager sa diffusion.

Le tournage a eu lieu en octobre 2025. Il inclut une prise de parole de Pascal Duforestel, Président du PNR du Marais poitevin.

La sortie du teaser aura lieu en 2026 et sera largement diffusée.

Podcast « La magie de l'anguille, un voyage extraordinaire au cœur du Marais poitevin »

Podcast « La magie de l'anguille »
À découvrir sur Pigouille Radio
En partenariat avec
Le Parc naturel régional du Marais poitevin



Le Parc naturel régional du Marais poitevin a passé commande, en 2024, à Pigouille Radio pour la réalisation d'un podcast (un reportage audio) sur le thème de l'anguille, espèce emblématique du territoire et élément majeur du patrimoine naturel et culturel du Marais poitevin pour lequel le PNR porte une forte attention.

Plusieurs intervenants ont été interviewés :

- Pascal Duforestel – Président du Parc naturel régional du Marais poitevin,
- Aurélien Ruaud – chargé de mission environnement et milieux aquatiques du PNR du Marais poitevin,
- Christophe Bordes - responsable technique pour la Fédération de pêche des Deux-Sèvres,
- Nicolas Pouzet – guide de pêche,
- David Seguin – restaurant l'Adresse,
- Eric Blanc - Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France.

La diffusion du podcast a eu lieu sur l'antenne de la radio numérique Pigouille Radio à partir du 6 décembre 2025 et a été largement relayée tout le mois de décembre.

Pigouille Radio est une radio en plein développement, qui s'affirme à travers des contenus d'intérêt comme celui-ci. Elle grandit avec les acteurs du territoire qui lui font confiance et s'inscrit de plus en plus comme le média local dédié au Marais poitevin, en proposant des contenus utiles, accessibles et ancrés dans le territoire.

Le podcast est accessible en replay jusqu'à la fin 2026 : <https://pigouilleradio.fr/emissions/la-magie-de-languille-un-voyage-extraordinaire-au-coeur-du-marais-poitevin/>

Le PNR s'engage dans la voie du numérique responsable

En 2025, le PNR a continué sa réflexion, sensibilisation et action pour s'orienter vers des bonnes pratiques en matière de numérique responsable.

Une partie du service communication s'est formée et acculturée sur ces sujets incontournables en matière de communication. Réflexion menée conjointement avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Les pratiques de numérique responsable impliquent une prise de conscience et une limitation des impacts environnementaux, sociaux, éthiques en lien avec le matériel utilisé, les contenus produits, publiés...

L'Intelligence artificielle générative

En 2025, le PNR s'est emparé du sujet de l'usage de l'Intelligence artificielle générative dans ses missions, par le prisme du numérique responsable.

Plusieurs temps d'échanges internes et de sondage de l'équipe du PNR ont été mis en œuvre dans le cadre des actions de communication interne. L'équipe a, dans cet objectif, bénéficié de l'intervention d'une agence spécialisée dans la formation et sensibilisation à l'Intelligence artificielle générative. Une demie journée de formation pour toute l'équipe a eu lieu en novembre 2025, avec l'intervention de l'agence Mister IA, familière des Parcs naturels régionaux de



France. L'occasion de s'emparer du sujet, d'échanger et de se positionner pour se doter, à moyen terme, d'un cadre éthique. Un document construit collectivement qui devra être disponible en interne en 2026.

L'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap

Le numérique responsable implique la mise en conformité des supports numériques, notamment des sites internet pour les rendre accessibles aux personnes porteuses de handicap (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité – RGAA). Une obligation légale pour toute collectivité publique.

Le PNR a choisi de s'engager dans la démarche, étape par étape. En 2025 : formation, acculturation d'une partie du service communication, sensibilisation en interne et rédaction d'un cahier des charges pour une refonte dans ce sens de ses deux principaux sites internet en 2026 ont été mis en place.

Le Digital Clean up Day



Pour limiter son impact numérique, le PNR a renouvelé l'organisation en interne d'un Digital Clean up Day, à l'occasion de la journée mondiale du nettoyage numérique.

10 participants en interne se sont prêtés au jeu. Résultats : 65.000 mails supprimés, une

équipe entière sensibilisée et des bonnes pratiques en place au quotidien.

Réseaux sociaux : une ligne éditoriale affinée

En 2025, le PNR était toujours présent sur Facebook, LinkedIn, Bluesky, Instagram et Youtube et Vimeo pour les vidéos, avec une ligne éditoriale légèrement ajustée.

Toujours dans un souci de sobriété numérique et d'efficacité pour atteindre ses cibles, deux partis pris ont été actés :

- assumer de publier moins de posts selon les sujets. Ce sera le cas, notamment fin 2025, en début de période de réserve électorale.
- sur LinkedIn, publier uniquement des sujets institutionnels et techniques, plutôt que d'y calquer les sujets « grand public » postés sur Facebook.



FACEBOOK

Nombre d'abonnés supplémentaires, nombre de réactions, clics, likes... ; tous les chiffres sont à la hausse par rapport à 2024.

14.894 abonnés en 2025 (+ 880 abonnés /2024)

788.227 personnes touchées

577 publications. Un chiffre en nette hausse (342 publications en 2024) qui s'explique, malgré la volonté de plus de sobriété numérique, par la démultiplication d'événements grands publics organisés ou soutenus par le PNR, et pour lesquels Facebook est le canal privilégié.

INSTAGRAM

3 000 abonnés en 2025 ; augmentation du nombre d'abonnés par rapport à 2024 (+27%), avec 625 nouveaux abonnés.

75.000 personnes touchées.

94 publications.

LINKEDIN

3 900 abonnés en décembre 2025 ; augmentation du nombre d'abonnés par rapport à 2024 (+37%), avec 1.047 nouveaux abonnés supplémentaires.

131.000 personnes touchées.

169 publications, contre 370 en 2024. Une baisse liée au parti pris pour 2025, de ne plus dupliquer les sujets « grand public » publiés sur Facebook.

BLUESKY

177 abonnés en décembre 2025 ; augmentation de 15 abonnés en un an.

20 publications.

La présence du PNR sur ce nouveau compte créé en 2024, après avoir quitté X, avait une vocation expérimentale. L'occasion d'évaluer la pertinence ou non de ses sujets pour les communautés présentes sur ce réseau. Courant 2025, compte tenu des interactions très faibles constatées, le PNR a souhaité concentrer sa ligne éditoriale sur les trois autres réseaux.

Le site internet du syndicat mixte du PNR du Marais poitevin

Le site institutionnel du PNR vise tous les publics qui souhaitent en apprendre plus sur le PNR et ses actions et qui veulent suivre son actualité. Ses contenus sont régulièrement mis à jour et complétés.

Les nouveautés en 2025 :

- 1 nouvelle page « Action » a été mise en ligne : l'une présentant le [Projet LIFE Maraisilience](#)
- 16 nouveaux [articles d'actualité](#) ont été publiés.
- 1 rubrique « [Le Parc recrute](#) », pour publier les offres d'emploi et de stage émises par le PNR.



Le site institutionnel du Parc naturel régional du Marais poitevin connaît, chaque année, une hausse de sa fréquentation. En 2025, le site internet a été visité par 96.928 visiteurs uniques (contre 95.780 en 2024).

Le projet d'une refonte

En 2025, une réflexion a été engagée pour envisager une refonte complète des deux principaux sites du Parc : le site institutionnel (pnr.parc-marais-poitevin.fr) et le site de valorisation de la promotion touristique (www.parc-marais-poitevin.fr). Ces deux sites internet, vieillissants, présentent des failles techniques et de sécurité. Failles qui empêchent une mise en conformité aux normes d'accessibilité, d'éco-conception, de protection des données...

Fort de ce constat, l'équipe du service communication a formulé le besoin pour une mise en concurrence début 2026 et l'engagement d'une refonte de site. L'objectif est de se doter de sites internet exemplaires en matière de numérique responsable, garantissant une visibilité optimale pour informer et faire connaître le PNR et sa destination touristique, auprès de ses publics cibles.

Les productions graphiques au service des actions du PNR

Le Parc naturel régional du Marais poitevin réalise ou actualise chaque année différents supports de communication dédiés aux actions ou au fonctionnement de la structure. La conception de ces supports a été soit réalisée en interne soit externalisée. Ainsi, en 2025, ont été réalisés :

- > certains documents institutionnels (carte de visite, invitations, papier entête, chemises à rabats...),
- > la conception d'un visuel personnalisé à destination des communes classées en PNR : « Le Parc naturel régional du Marais poitevin : en action avec vous ! », à utiliser pour leur promotion,
- > des panneaux : observatoires et plate-forme de communes, panneau d'information du site de la scierie de Sansais-La Garette,
- > des flyers pour les différentes animations « Wildbees – Jardin qui bourdonne »,
- > l'initiation à la sortie du livre de J-C. Coursaud et I. Savariau (création de l'invitation et du flyer),
- > les Kamishibaï (médiation Wild Bees),
- > la Lettre Natura 2000 2025, co-écrite avec l'EPMP,
- > le flyer de la Maison du Marais poitevin,

> l'exposition « 10 ans de l'appel à projets éducatifs dans le Parc naturel régional du Marais poitevin »,

> divers supports de communication dans le cadre du séminaire « Tourisme et Marque Valeurs parc » dans le Marais poitevin,

> La création de tenues estampillées « Parc naturel régional du Marais poitevin » pour l'ensemble des agents afin d'asseoir la visibilité du PNR lors d'événements ou d'actions de terrain : casquette, polo, gilet, veste.



La communication interne du PNR

Le PNR a poursuivi la dynamique en place avec le service communication et la direction, en matière de communication interne, à destination de l'équipe technique du PNR. Un plan d'actions pour optimiser les échanges, la transversalité, pour plus d'implication, de compréhension, contribuant au bien-être au travail et à l'efficacité de l'équipe. En 2025, les actions déjà en place ont été maintenues et de nouvelles ont été enclenchées.

Restitution du sondage sur la communication interne

En mars 2025, le groupe de travail a restitué l'ensemble de ses résultats en réunion d'équipe entièrement consacrée à ce sujet. L'occasion d'acter la poursuite des actions qui fonctionnent et d'échanger, partager, pointer collectivement les pistes d'amélioration ou nouveautés...

Fin 2024, le groupe de travail communication interne avait construit un sondage adressé à l'ensemble de l'équipe et à ses nouveaux arrivants, afin d'évaluer les actions en place, de les optimiser et d'aborder de nouveaux thèmes (lien entre les bureaux du siège du PNR à Coulon et les bureaux des antennes, valeurs que l'on souhaite voir porter par la structure, facilité d'accès à l'information par les nouveaux arrivants ou encore la notion de bien-être et de santé mentale au travail (démarche engagée parallèlement grâce au Plan d'égalité professionnelle). Un sondage adressé en décembre 2024 avec une large participation de 86% de l'équipe.

Une Journée de cohésion « Viens on s'aère »



Le 13 juin 2025, s'est déroulée la deuxième journée de travail et de cohésion dédiée à l'équipe technique du PNR. Une journée organisée à Nalliers, par les membres du groupe de travail communication interne. L'équipe a pu bénéficier d'un

programme sur mesure : matinée de réflexion collective, ateliers, quizz thématiques et visites sur le terrain, pour découvrir les actions du Parc menées sur ce secteur. 46 personnes étaient présentes. Un sondage a été adressé à l'équipe le soir même : 35 répondants et une note moyenne de 4,7/5 aux questions posées sur les différents aspects de cette première journée.

Les actions existantes poursuivies

Tous les lundis
14h - 14h30
Vient qui veut !



Parmi les actions poursuivies et boostées en 2025 : les « **Vient qui veut** », temps hebdomadaires informels visant à échanger, centraliser et partager des informations, ont été organisés chaque semaine. 15 d'entre eux (contre 9 en 2024), à la demande de l'équipe, ont été consacrés à une thématique en particulier et ont systématiquement mobilisé une grande partie de l'équipe. Le principe : un technicien présente au reste de l'équipe une action portée, une thématique, un nouveau projet... Parmi les sujets présentés : action du PNR au sujet de l'Anguille, des prairies naturelles mais également sur le budget ou encore les réserves de substitution... Transversalité et meilleures connaissances garanties.

Parmi les nouveautés

A la rentrée 2025, une nouvelle action de communication interne a été initiée et programmée pour début 2026 afin d'améliorer le cadre de travail de l'équipe et l'accueil des partenaires dans les locaux du PNR. Au programme : affichage interne, désencombrement, archivages, expo photo interne...

Une autre opération de communication interne, au service de l'image institutionnelle du PNR : fin 2025, a été organisé un shooting photo portrait de chaque membre de l'équipe du PNR. Une opération qui sera concrétisée tout début 2026 en plusieurs actions : harmonisation de l'organigramme en ligne, création d'une série dédiée au réseau social LinkedIn pour expliquer les métiers exercés au PNR...



Conseil communication interne du PNR

Enfin, tout au long de l'année, le service communication consacre un temps de travail dédié pour accompagner et orienter chaque action de communication, auprès de l'ensemble des services du PNR. Conseils, plan media, construction, planification... de quoi être garant de l'harmonisation des actions au service des objectifs de communication du PNR, des messages qu'il souhaite faire passer et des cibles qu'il cherche à toucher.

Les temps d'échanges et de partages d'expériences avec le Réseau des Grands Sites de France, celui des PNR de France ou encore les réseaux locaux et nationaux des communicants de la fonction publique (Cap'Com) et autres organismes de formation, permettent aux membres du service communication de monter en compétences sur les pratiques de communication au service du PNR

Médiatisation

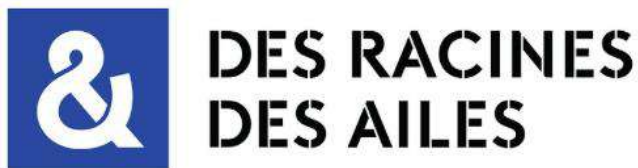
Le Parc naturel régional et le Marais poitevin dans les médias

Les actions médias du PNR et leurs retombées directes

En 2025, le PNR du Marais poitevin a boosté son actualité médiatique en adressant 56 communiqués et invitations à la presse auprès de ses listings de journalistes et des rédactions presse TV, radio, presse quotidienne régionale, media en ligne, magazines... (contre 43 en 2024). La plupart de ces communiqués sont des invitations faites à la presse à l'occasion d'actions que le PNR souhaite valoriser, en collaboration avec ses partenaires : des invitations qui réunissent des élus et des acteurs du territoire.

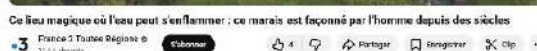
Ces communiqués et invitations presse donnent lieu à environ 60 retombées directes par an (des articles qui sont la conséquence directe de l'invitation presse).

De nombreux articles ou reportages (TV, radio, web...) paraissent tous les mois sur le Marais poitevin et sont notamment le fruit d'une valorisation du territoire et de ses acteurs issue des relations presse menées au préalable.



Les sollicitations de la presse au-delà des communiqués officiels

Le PNR a, par ailleurs, été sollicité de nombreuses fois par différents médias, pour réaliser des interviews, alimenter en contenu des articles de presse, émissions de radio ou reportages TV ou encore mettre en relation les journalistes avec les acteurs du Marais poitevin (France bleu, France 3, TF1, La Nouvelle république...). Des sollicitations qui donnent lieu à des dizaines de reportages sur le Marais poitevin et les actions du PNR. Il s'agit de médias locaux tout comme nationaux, de reportages petit format ou bien de documentaires de fond. A titre d'exemple, dès 2025, le PNR a été en contact avec l'émission Des Racines et des Ailes pour l'accompagner dans la réalisation d'un 52 minutes dédié au Marais poitevin qui sortira début 2027 (tournage en 2026).



Les revues de presse



La revue de presse interne
du Parc naturel régional
du Marais poitevin

du 1er au 12 mai 2025
à destination des membres du Bureau et de l'équipe de terrain



Chaque semaine, le PNR rassemble en une revue de presse interne au syndicat mixte les articles publiés dans les médias suite à ses actions de communication ou les articles d'actualité qui ont trait au territoire ou au PNR. Les revues de presse ont été réalisées et diffusées aux élus et aux services du PNR.

Agir en faveur d'un Marais partagé

Afin d'animer la gouvernance du Parc naturel régional du Marais poitevin tout en l'adaptant aux multiples besoins (évolution de la réglementation, priorisation de l'action...), les statuts du syndicat mixte de gestion du label sont régulièrement révisés, les instances de concertation entre acteurs du territoire et élus mobilisées et le suivi de la mise en œuvre de la charte par les services largement partagé avec les financeurs et les partenaires.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin anime et coordonne la concertation entre acteurs et entre élus du territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

Organiser la gouvernance territoriale



Syndicat mixte et gouvernance
Partenariats et réseaux
Observatoire et Évaluation
Révision du PNR du Marais poitevin



- 1 - Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional*
- 2 - Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional*
- 3 - Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional*
- 4 - L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire*



Gérer et animer le Parc naturel régional

Les actions du Parc naturel régional du Marais poitevin sont mises en œuvre par son organisme de gestion : un syndicat mixte. Ce dernier s'appuie sur ses membres signataires de la charte et ses membres associés, représentés par leurs délégués pour assurer sa mission de coordination et d'animation de la gouvernance du PNR, conformément à sa charte et à ses statuts (documents téléchargeables sur le site internet du PNR).

Un engagement collectif avant tout

Avec ses 94 communes adhérentes dont 88 sont classées en PNR, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin est une collectivité territoriale qui a pour mission de mettre en œuvre la charte cosignée par ses membres et par l'Etat en 2014.

Pour mener à bien sa mission et son action, le syndicat mixte compte sur le soutien de ses principaux financeurs, sous forme de cotisations, de subventions publiques ou privées... : les régions, les départements, les communes, les communautés de communes et d'agglomération, l'État, l'Europe, l'Agence de l'eau, l'Ademe, les mécènes...

Le syndicat mixte n'agit jamais seul, il s'attache à assurer la coopération, la réflexion collective ou la coordination de tous ses partenaires privilégiés : les maires, les élus communautaires, les conseillers départementaux et régionaux, les chambres consulaires, les associations de protection de la nature et de l'environnement, les fédérations de pêche et des chasseurs, les organismes et acteurs socio-professionnels du territoire, les membres de son Conseil scientifique et prospectif et tous ceux qui œuvrent dans les réseaux régionaux, nationaux et internationaux desquels le PNR est membre...

Sur son territoire d'intervention, le Marais poitevin et les communes associées par convention, le syndicat mixte de gestion du PNR se veut rassembleur et moteur de l'action publique. Il défend une gouvernance partagée et une écoute constante des besoins exprimés par les élus, les acteurs locaux et la population.

La dotation aménités rurales : 1,527 million d'euros en 2025 pour les communes classées en PNR

La dotation aménités rurales, versée par l'État aux communes de moins de 10 000 habitants classées en Parc naturel régional du Parc, a pour vocation de favoriser les actions liées aux enjeux de biodiversité, de paysage et de

médiation. C'est un levier financier exceptionnel pour les communes du PNR du Marais poitevin.

L'importance de maintenir et d'augmenter cette dotation - multipliée par 3 depuis 2022 - a été défendue par Pascal Duforestel, en sa qualité de membre du bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France auprès de Françoise Gatel, Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, à l'appui d'exemples concrets de sa bonne utilisation dans le PNR du Marais poitevin.

Ainsi en 2024 et 2025, les communes ont mobilisé la dotation aménités rurales pour :

- planter des arbres,
- réaliser des « Jardins qui bourdonnent » (Programme Life Abeilles sauvages),
- désimperméabiliser et végétaliser les bourgs,
- concevoir des supports d'information et valoriser les *marais communaux*,
- acquérir du foncier et en préserver les patrimoines naturels et paysagers,
- mener l'Atlas de la biodiversité communale sur 10 sites,
- recourir à l'écopâturage pour entretenir les espaces verts,
- engager leur commune dans le label « Territoire bio engagé »,
- etc.

Autant de projets communaux accompagnés par le PNR grâce au soutien de la dotation aménités rurales.

La gouvernance du syndicat mixte de gestion du PNR

Les membres du syndicat mixte

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin regroupe les collectivités qui ont approuvé la charte et se sont engagées ensemble pour la mettre en œuvre, depuis le 20 mai 2014, sur le territoire des 88 communes classées en PNR (cf. liste en annexe) :

- la Région des Pays de la Loire,
- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le Département de la Vendée,
- le Département de la Charente-Maritime,
- le Département des Deux-Sèvres,
- les 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés,
- les représentants des 88 communes adhérentes classées en PNR,
- les représentants des 6 communes adhérentes non classées en PNR.

L'exécutif du Parc naturel régional du Marais poitevin

La gouvernance exécutive du syndicat mixte repose sur un comité syndical qui regroupe tous les représentants des collectivités membres (cf. liste ci-dessus et en annexe). Tous les délégués au titre du PNR disposent de voix délibératives et les autres délégués de voix consultatives.

Pour mettre en œuvre les décisions, le comité syndical s'appuie lui-même sur un Bureau syndical élu par lui (cf. organigramme des membres en annexe), auquel il confie le suivi et les décisions courantes. Il s'appuie également sur son Président, élu au sein du Bureau, et il lui délègue un certain nombre de décisions courantes ainsi que la gestion des services administratifs et techniques du syndicat mixte.

> Le Comité syndical

En 2025, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin s'est réuni à 3 reprises sous la Présidence de Pascal Duforestel :

> à La Ronde (17), le 6 février, afin :

- d'approuver le Budget principal 2025,
- de valider les Participations statutaires,
- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2025,
 - d'approuver le Budget annexe « développement économique 2025 »,
 - d'approuver le Budget annexe « éditions économiques 2025 ».



> à Luçon (85), le 11 juin, afin :

- de désigner un représentant des chambres d'agriculture pour siéger au Bureau,
- d'approuver les comptes financiers uniques 2024,
- d'affecter les résultats 2024,
- d'approuver les budgets supplémentaires 2025



> à Epannes (79), le 26 novembre, afin :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Saturnin-du-Bois (non classée en PNR) au Syndicat mixte (révision statutaire),
- d'adopter les décisions modificatives 2025,
- d'acter le Débat d'orientations budgétaires pour 2026,
- d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget pour 2026.

Nouveau

L'adhésion au syndicat mixte de communes périphériques non classées en PNR mais volontaires pour le soutenir est soumise au vote du comité syndical. En 2025, la demande de la commune de Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime) a été acceptée (AG du 26 novembre 2025), ce qui porte à 6 le nombre de communes non classées en PNR mais adhérentes au syndicat mixte.

> Le Bureau syndical

Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 5 reprises en février, avril, juin, septembre et novembre. 53 délibérations ont été prises en 2025.

Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux différentes commissions, aux comités de pilotage animés par le PNR ou par ses partenaires (Natura 2000, Grand Site de France...); ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

Rencontres et information : l'engagement des élus pour le Marais poitevin :

Qu'ils soient élus municipaux, communautaires départementaux ou régionaux, tous les élus investis pour le Marais poitevin se retrouvent dans les instances de gouvernance du PNR, dans des comités de pilotage, lors de réunions publiques, de journées de découverte qui leur sont réservées ou même lors de simples événements festifs organisés dans les communes du PNR.

Ces moments formels ou informels sont l'occasion de rencontres et d'échanges au-delà des responsabilités territoriales de chacun. Ils permettent les interconnaissances et facilitent le travail au sein des commissions thématiques par exemple.

Le PNR s'appuie également sur ces moments de rencontre entre élus pour expliquer les actions, l'avancement de certains dossiers ou présenter les équipes en charge des projets. Ainsi, lors des assemblées générales du Comité syndical, les maires des communes qui accueillent ont l'occasion de présenter l'action du et avec le PNR sur leur territoire, les Vice-Présidents, celle de présenter les grands projets conduits et le Président du PNR de donner la parole à des intervenants extérieurs avec lesquels les élus sont invités à dialoguer.

En 2025, lors des 3 assemblées générales, de nombreuses actions ont été présentées par les maires et représentants

des communes puis les élus du Bureau référents sur les dossiers. Citons par exemple :

- Pascal Duforestel, sur le Life Maraisilience,
 - Lydie Bernard, sur l'ouverture des *marais communaux*,
 - Arnaud Charpentier sur la marque et les professionnels marqués « Valeurs Parc »,
 - Séverine Vachon, sur l'Atlas de la biodiversité communale,
 - Gilles Gay, sur la création des timbres collector « Marais poitevin »,
- etc.

Des moments d'information très appréciés par tous car ils rendent concrète l'information sur les actions de mise en œuvre de la charte.

Enfin, dans le cadre des assemblées générales, il a été proposé 3 échanges supplémentaires :

- en février, à La Ronde, la découverte de la Compagnie qui incarne le Marais Tour Bus ;
- en juin, à Luçon, la présentation de toute l'équipe mobilisée par Maraisilience, le programme d'information et de gouvernance sur le climat ;
- en novembre, à Epannes, les échanges sur l'économie sociale et solidaire avec les représentants des CRESS de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire, le Pôle ESS de Vendée et le tiers lieu de Saint-Denis-du-Payré.



Les modes d'intervention du PNR

Sur chacune de ses communes, le Parc naturel régional intervient selon des modalités adaptées à chaque projet pour apporter, au cas par cas, une plus-value territoriale, environnementale et paysagère dans le respect des besoins exprimés par sa communauté d'acteurs et d'habitants :

> **en maîtrise d'ouvrage directe** : expérimentation, expositions, éditions, médiation, formations, travaux sur les espaces dont il est propriétaire comme la Laiterie de Coulon ou la Scierie de La Garette à Magné, le Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré...

> **en maîtrise d'ouvrage déléguée** pour les collectivités (travaux de renaturation...), pour les propriétaires privés (programmes de plantations, de mares...), pour les éleveurs (équipements pastoraux...)

> **en conseil assistance** auprès de ses communes et collectivités membres (esquisses pour les projets paysagers et architecturaux, travaux de génie écologique, ingénierie financière...)

> **en répondant à des appels à projets**, pour le compte de plusieurs communes ou partenaires : Atlas de la Biodiversité Communale, LIFE Wild Bees, LIFE Maraisilience, projets culturels...

Ainsi, le Parc naturel régional du Marais poitevin, met tout en œuvre pour faciliter l'émergence de projets sur son territoire, pour coordonner, planifier, suivre, animer et évaluer les actions conduites par les collectivités et les acteurs locaux et pour porter, déployer ou expérimenter pour le compte de ses membres afin de mieux maîtriser les éventuels impacts des actions et d'en partager collectivement les nombreux bienfaits.

Les services du syndicat mixte de gestion

Pour mettre en œuvre la charte du PNR du Marais poitevin et conduire ses projets, le syndicat mixte de gestion du PNR dispose de services administratifs et techniques.

Une équipe pluridisciplinaire est à l'œuvre sous la direction générale de Sandrine Guihéneuf qui travaille étroitement avec le Président du PNR, les vice-Présidents ainsi que les élus référents sur les missions, les dossiers ou certains grands projets (cf. organigramme des services en annexe).

Côté « ressources humaines »

Au 31 décembre 2025, 21 agents étaient en poste au sein du PNR (18 titulaires, 3 contrats à durée indéterminée). Par ailleurs, pour l'accomplissement du programme d'actions, 11 contrats à durée déterminée ont été recrutés ou prolongés, 5 contrats de projets et 3 accroissements temporaires d'activité ont été recrutés sur l'année 2025.

L'effectif global 2025 était donc de 39 agents, auquel s'ajoute l'accueil temporaire de 14 stagiaires (6 masters, 1 bachelor, 2 brevets de technicien supérieur, 2 bacs professionnels, 1 élève de seconde et 2 élèves de troisième).

Enfin, il convient de souligner, en 2025, la mise à disposition de 2 agents du PNR du Marais poitevin auprès :

> de la ville de Niort, pour travailler sur le classement de la Réserve naturelle régionale (RNR) de Galuchet La Plante (du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2025) ;

> du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Gâtine, pour accompagner la rédaction du projet de Charte du Parc naturel régional de Gâtine poitevine (du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025).

Côté « finances »

Outre la préparation des différents exercices budgétaires (budgets primitif et supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, débat d'orientations budgétaires), la

relecture des rapports d'actions et des conventions, le service « finances et marchés publics » a suivi en 2025 :

- > 95 actions dont 32 au titre de l'exercice 2025 ;
- > 225 arrêtés de subvention dont 79 demandes déposées auprès des partenaires en 2025,
- > 18 marchés en cours dont 15 notifiés en 2025 ; soit 38 entreprises (titulaires et cotraitants) à suivre,
- > 632 bons de commande ainsi que 2.453 mandats et titres émis en 2024.

Côté « secrétariat et accueil »

Ce sont 150 courriers et 200 conventions qui ont été traités et 27.000 mails institutionnels envoyés via le logiciel Post Parc, auxquels s'ajoutent les activités de planification de réunions, de réservation de salle et de véhicules.

😊 Les agents du PNR gèrent dès le début de la moyenne saison, de février à avril, de 15 à 20 appels par jour et durant la saison touristique, de mai à septembre, de 20 à 40 appels journaliers.

Le PNR anime les réflexions collectives au sein d'instances dédiées

En tant que collectivité, le PNR s'appuie sur des instances décisionnaires (comité et bureau syndical) mais il s'ouvre de plus en plus au débat et à la concertation en amont des décisions exécutives. Des instances, dites consultatives, sont mentionnées dans ses statuts : les 4 groupes territoriaux (réunion des maires et conseillers départementaux par secteur), la Conférence des associations de protection de la nature, le Conseil scientifique et prospectif et le Conseil des sages. Elles réunissent chacune des élus, des experts et des acteurs locaux et souvent, elles créent des rencontres entre eux.

En complément de ces instances, des groupes de travail peuvent être mobilisés par le Président du PNR et/ou ses services pour débattre, coconstruire ou préparer la décision publique.

Le « G6 », le groupe de préparation budgétaire du PNR

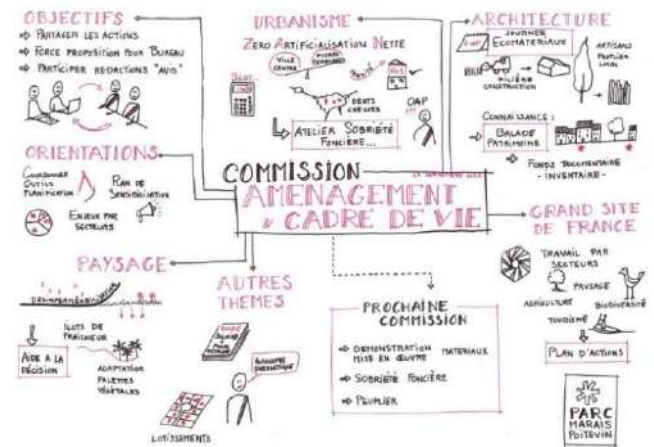
Dans le cadre de la préparation de son programme d'actions 2025, un « G6 » réunissant les Régions Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine, les services des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée, ainsi que les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau a été organisé en 2 sessions les 14 et 16 octobre 2025.

Les commissions de réflexion stratégique qui facilitent les échanges et préparent la décision

Tout au long de l'année, en fonction des besoins, les élus et les services du syndicat mixte sont mobilisés pour débattre ou instruire différents projets au sein de Commissions thématiques qui sont des espaces d'échanges et d'élaboration de solutions, en amont des décisions publiques prises par le syndicat mixte voire par d'autres collectivités comme les EPCI ou d'autres organismes comme les associations par effet d'entraînement.

4 commissions thématiques composées d'élus du territoire et parfois de professionnels référents, se sont réunies à 8 reprises en 2025 pour examiner, débattre et préparer les délibérations soumises à l'exécutif du syndicat mixte :

> **la commission « agriculture » « Climat » « Cadre de Vie »**, sous la présidence de Lydie Bernard (Vice-Présidente du PNR), le 6 février et le 11 avril 2025 (« Aménagement et Cadre de Vie ») à Ferrières et le 17 juillet 2025 à Fontenay-le-Comte (Commission Mixte « Agriculture » Aménagement cadre de vie et Energie Climat »),



> **la commission « biodiversité »**, sous la présidence de Séverine Vachon (Vice-Présidente du PNR), le 1^{er} octobre 2025 à Coulon,

> **la commission « sensibilisation - éducation - médiation » et « attractivité et communication »**, sous la présidence de Gilles Gay et de Catherine Tromas (Vice-Présidents du PNR), le 19 mars 2025 au Mazeau et le 26 novembre à Epannes,



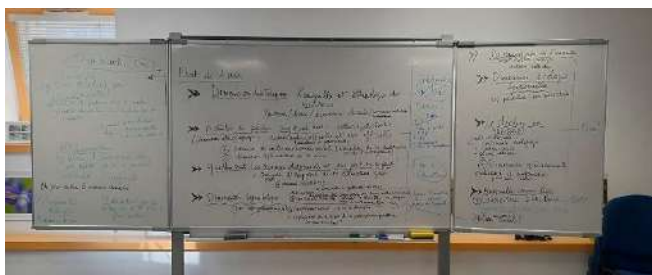
> **la commission « marque Valeurs Parc naturel régional »**, sous la présidence d'Arnaud Charpentier (vice-Président du PNR), le 5 mars 2025 à Maillezais et le 25 juin à Mareuil-sur-Lay-Dissais.



Ces commissions actives ont réuni entre 10 et 30 participants à chaque fois. Elles ont souvent été organisées sur le terrain et ont permis de nourrir l'activité 2025 du PNR et les projets d'action à venir. Elles facilitent les regards croisés entre les acteurs mobilisés à l'échelle du PNR.

Le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du PNR du Marais poitevin, instance consultative d'aide à la décision

En place depuis janvier 2017, le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du PNR du Marais poitevin est composé de 14 membres représentatifs de différentes disciplines des sciences humaines et des sciences de la vie et de la terre. Le CSP est co-animé par un Président, Patrick Steyaert, et un Vice-président, Éric Feunteun. Le Président du PNR, Pascal Duforestel, Président du PNR et Catherine Tromas (VP) les accompagnent ainsi que l'équipe de direction du PNR et une chargée de mission dédiée.



En 2025, les membres du CSP du PNR ont poursuivi le travail engagé lors du séminaire des 2 et 3 décembre 2024 sur l'Anguille européenne, espèce emblématique du Marais poitevin en situation de fragilité. Les 2 séminaires organisés durant l'année ont permis aux membres et aux élus et services du PNR d'aller, sur le terrain et en salle, à la rencontre d'acteurs locaux directement concernés par la préservation de l'espèce et des milieux aquatiques, par les suivis scientifiques de l'Anguille à tous les stades de son développement, par les acteurs de la pêche professionnelle des civelles ainsi que les collectivités et acteurs responsables des continuités écologiques :



- séminaire n°18, les 7 et 8 avril 2025, à Coulon et avec une sortie-découverte du barrage des Enfreneaux et des continuités écologiques sur la vallée du Lay ;



- séminaire n°19, 18 et 19 sept 2025, avec de nombreuses rencontres, à Coulon : les Fédérations de pêche des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime, l'Office français de la biodiversité (OFB) gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, des pêcheurs professionnels et représentants membres des organismes suivants : le Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED), l'Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France (ARA) et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM), L'Établissement public du Marais poitevin (EPMP), le syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre niortaise (SMBVSN) et l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN).

Les échanges très riches ont permis de balayer toutes les problématiques passées et d'avenir relatives au sujet de l'Anguille dans le Marais poitevin.

Perspectives

Les travaux du Conseil scientifique et prospectif du PNR, qui se poursuivront en 2026, donneront lieu à une note sur le sujet. Cette note sera transmise aux élus du PNR, aux participants des séminaires et aux services afin de les aider dans leur approche des multiples enjeux écologiques, économiques, hydrauliques, juridiques et judiciaires, sociologiques et culturels soulevés autour de l'Anguille, espèce d'importance majeure dans le Marais poitevin.

Partenariats et réseaux

Le Parc naturel régional rassembleur et moteur

Le Parc naturel régional regroupe toutes les strates des collectivités concernées par le Marais poitevin (communes, EPCI, départements, régions) et offre un espace de dialogue qui dépasse les limites administratives. Il assure la cohérence des politiques publiques et apporte une plus-value liée à sa connaissance du territoire, de ses acteurs et des enjeux patrimoniaux. Sa dimension fédératrice se décline par de nombreuses conventions de partenariat avec des collectivités, des associations, des financeurs publics et privés, des socioprofessionnels, des habitants...

À l'échelle nationale, le Parc naturel régional du Marais poitevin est engagé dans de nombreux réseaux : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réseau des Grands Sites de France, Association Ramsar France... et coopère avec d'autres Parcs à l'international.

Une action « mécénat » pour soutenir l'action du PNR

À l'image des partenariats qu'il a mobilisés en 2024 et finalisés en 2025 avec les mutuelles d'assurances pour le programme LIFE Maraisilience (1/2 millions d'euros sur 4 ans + du mécénat de compétences), le PNR a souhaité recruter une chargée de mission dédiée à la recherche de mécénats et de partenariats privés pour contribuer au financement de ses autres projets. La mission s'est déroulée de février à décembre 2025.

En complément des contributions privées mobilisées grâce à cette animation, l'action a permis à la fois de faire connaître aux entreprises et aux habitants, le territoire, le PNR et ses actions en faveur du patrimoine et de les inviter à s'y impliquer.

Les prospections se sont concentrées sur des acteurs économiques répondant à la charte éthique du mécénat des Parcs naturels régionaux de France, sur la base de contreparties de communication et/ou d'actions proportionnées aux montants apportés.

Elles ont ainsi concerné :

- les entreprises locales engagées dans la démarche RSE,
- les socio-professionnels marqués « Valeurs Parc »,
- les prestataires et fournisseurs du PNR,
- les festivals soutenus par le PNR,
- les habitants et acteurs socio-économiques du PNR (souscription pour la replantation des arbres têtards),

- les fondations via des appels à projets identifiés notamment le Fonds Maif pour le vivant ou la Fondation du Crédit agricole (en cours d'instruction).

La visibilité des projets du PNR, éligibles au mécénat, a été améliorée, notamment sur les réseaux sociaux.

La mission « mécénat » a permis :

- d'augmenter le nombre des socio-professionnels engagés dans la replantation des arbres têtards avec la Coopérative carbone territoriale de la Rochelle et la Fondation du patrimoine (produit partage concernant 9 embarcadères, 1 loueur de vélo, 1 loueur de trottinette, 1 camping et 1 producteur de bière),
- de conduire une opération test de don à la caisse pour les replantations avec le Super U de Magné,
- de conventionner pour les replantations avec les 3 Caisses d'allocations familiales des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée,
- de conventionner avec Enedis pour le soutien à l'Observatoire du Patrimoine Naturel,



Perspectives

Malgré des résultats encourageants, la mission « mécénat » ne sera pas reconduite en 2026 compte tenu de :

- la nécessité de prendre en compte et d'anticiper la baisse des dotations publiques de l'Etat et des collectivités,
- d'opérer d'autres choix d'animation liés aux enjeux prioritaires du PNR, à l'image de l'accueil du séminaire Ramsar Life en septembre 2026 ou de l'engagement de la révision de la charte du PNR.

Les conventions engagées avec les mécènes et partenaires seront suivies en interne par l'équipe permanente.

Les partenariats entre collectivités

Le PNR signataire du CRTE Aunis Atlantique

Le PNR est partenaire du Contrat pour la réussite et la transition écologique (CRTE) Aunis Atlantique signé pour la période 2021-2026 avec la Communauté de communes. Il contribue activement à la mise en œuvre collective de la transition écologique, économique, sociale et culturelle du projet de territoire Aunis Atlantique.

Lors du comité de pilotage du 28 novembre 2025, la Directrice du Parc a présenté 5 projets majeurs portés par le PNR, ainsi que les actions qu'il accompagne en cohérence avec les axes stratégiques du territoire. Elle a notamment mis en lumière l'état d'avancement du projet LIFE Maraisilience, les actions opérationnelles du LIFE Wild bees (abeilles sauvages), le renouvellement du label Grand Site de France, l'importance du soutien financier de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin, ainsi que l'accompagnement du PNR sur les 5 *marais communaux* d'Aunis Atlantique.

Le PNR partenaire du CRTE du niortais

Le PNR du Marais poitevin est également partenaire du Contrat pour la réussite de la transition écologique signé le 29 juin 2021 par la Communauté d'agglomération du niortais pour une durée de 6 ans (2021-2026). Ce contrat s'articule en 3 chapitres : une stratégie territoriale construite à l'aune de la transition énergétique, un diagnostic, un recensement non exhaustif des projets portés par les collectivités, dont le PNR.

Le partenariat avec la ville de Niort pour la création de la RNR du Marais du Galuchet

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le PNR du Marais poitevin met à la disposition de la ville de Niort une chargée de mission à mi-temps pour élaborer la candidature au classement en RNR des Marais de Galuchet et de la Plante. Cette mise à disposition a permis l'aboutissement du projet de classement fin 2025, conduisant la Ville de Niort à intégrer dans ses effectifs la chargée de mission en qualité de conservatrice de la Réserve naturelle régionale.

Les échanges entre PNR

Le territoire du PNR du Marais poitevin étant réparti sur 2 Régions, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, il participe aux rencontres interparcs néo-aquitains et ligériens ainsi qu'à de nombreux échanges tout au long de l'année.

En 2025, se sont déroulés plusieurs échanges entre les PNR de chaque région.

Les rencontres inter parcs néo-aquitains et ligériens

> Le 18 avril 2026, l'interparcs de Nouvelle-Aquitaine en présence du Président de Région, Alain Rousset, et des Présidents et Directeurs des 5 Parcs naturels régionaux néo-aquitains, dans le PNR de Millevaches en Limousin.

Riches moments d'échanges et de partages pour valoriser la plus-value des Parcs naturels régionaux dans la stratégie

régionale Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine à travers les enjeux de biodiversité, climat, gestion de l'eau, gestion durable des espaces forestiers, patrimoine paysager...



L'événement a réuni : Alain Rousset, Président du Conseil régional de Région Nouvelle-Aquitaine, Guillaume Riou, Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Andde Sainte-Marie, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine délégué aux Parcs naturels régionaux, François Hollande, Député de Corrèze, Philippe Gamen, Président délégué et Eric Brua Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Pascal Duforestel, Président et Sandrine Guihéneuf, directrice du Parc naturel régional du Marais poitevin, Vincent Dedieu, Président et Christine Roblez, Directrice du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Anne-Marie Rodrigues, Présidente et Fabrice Château, Directeur du Parc naturel régional du Périgord-Limousin, Philippe Brugère, Président et Juliette Gioux, Directrice du PNR de Millevaches en Limousin, Henri Sabarot, Président et Aurélie Hocheux, Directrice du Parc naturel régional du Médoc, Didier Gaillard, Président et Ronan Cesbron, Directeur du projet de PNR de Gâtine poitevine.

> le 10 décembre 2025, se déroulaient les rencontres interparcs des Pays de la Loire dans le Parc naturel régional de Brière, en présence de Roland Marion, Conseiller régional, des présidents des 4 Parcs naturels régionaux ligériens et des services.

A cette occasion, l'action commune de valorisation des Parcs naturels régionaux ligériens a été présentée : la diffusion en avant-première de 4 films courts destinés à un public de jeunes adultes, visant à les sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et à valoriser le rôle essentiel des Parcs naturels régionaux dans cette démarche.



En présence de Roland Marion – Région Pays de la Loire, Pascal Duforestel – président et Sandrine Guihéneuf - directrice du Parc naturel régional du Marais poitevin, Eric Provost - président et Bruno Daval - directeur du Parc naturel régional de Brière, Sophie Tubiana représentée par son vice-président Benoit Baranger et Thibaut Meurgey - directeur Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, Catherine Meunier - présidente et Thomas Biéro - directeur du Parc naturel régional & Géoparc Normandie-Maine

Perspectives

Les PNR néo-aquitains et ligériens ont également échangé sur l'action collective qui valorisera les éleveurs dans le cadre de l'année internationale du pastoralisme qu'ils célébreront en 2026.

La dynamique fédérale des PNR de France

> Les groupes de travail fédéraux

En 2025, comme chaque année, les équipes techniques du PNR sont incitées à participer aux groupes de travail et aux Commissions thématiques organisées par la Fédération des PNR de France à l'intention de l'ensemble du réseau des PNR.

> La formation des équipes des PNR de France

Différentes formations et différents séminaires spécialisés sont proposés aux équipes techniques et aux directrices et directeurs des PNR au fil de l'année. Les agents du PNR du Marais poitevin s'y inscrivent régulièrement.

> le renforcement de l'implication du PNR du Marais poitevin au sein de la Fédération des PNR de France

Depuis 2024, Sandrine Guihéneuf, Directrice générale du PNR, siège au Bureau de la Fédération des PNR de France au titre du collège des directeurs, rejoignant ainsi Pascal Duforestel, Président du PNR du Marais poitevin membre du Bureau depuis 2023.

De nombreux sujets nationaux sont ainsi relayés aux différents ministères et en particulier l'importance de maintenir, voire d'augmenter, la dotation aménités rurales dont bénéficient les communes classées en PNR. Ainsi en 2025, la dotation s'est élevée à 1,527 millions d'euros pour les communes du PNR du Marais poitevin.

Le Président et la Directrice ont pu témoigner de la bonne utilisation de cette dotation lors des Assises nationales des Espaces naturels sensibles, le Carrefour de la biodiversité et les Rencontres biodiversité & territoires qui se sont tenues du 9 au 11 juillet 2025 au Palais des Congrès de Bordeaux.

Nouveau en 2025

En 2025, la Fédération des PNR de France s'est également largement mobilisée pour faire évoluer les procédures relatives au classement et à la révision des chartes de PNR. Mobilisation collective qui a abouti en décembre 2025 à la validation par le Ministère de la transition écologique de la parallélisation de la saisine de l'avis de Autorité environnementale et de celui du Préfet de Région sur le

projet de charte ; simplification qui réduit de 3 à 6 mois la procédure initialement estimée entre 4 et 5 ans. Un atout profitable à la révision de la charte du PNR du Marais poitevin officiellement engagée en 2026.

Les conventions avec d'autres PNR

> Le projet de PNR de Gâtine poitevine (Deux-Sèvres)

A la demande du PETR de Gâtine poitevine, une chargée de mission du PNR du Marais poitevin a été mise à disposition durant 6 mois pour un partage de compétences dans le cadre de la création du PNR de Gâtine poitevine. La mission d'accompagnement visait la réussite de la présentation du projet de charte et du projet de PNR en commission du Conseil national de protection de la nature et en Bureau de la Fédération nationale des PNR de France. La chargée de mission du PNR du Marais poitevin est intervenue en ce sens sur le rapport de charte, sur le dispositif d'évaluation, sur les présentations écrites et orales de la délégation ainsi que sur l'évolution et la création d'outils de communication.

Le projet de PNR de Gâtine poitevine a obtenu l'avis favorable des 2 instances consultatives nationales et poursuit son parcours de création du potentiel 6^e PNR néo-aquitain.

> Le projet de PNR des marais du littoral charentais a également été accompagné par le PNR du Marais poitevin avec l'accueil d'une délégation et le témoignage sur site d'une délégation d'élus du PNR du Marais poitevin.

Les autres réseaux nationaux et internationaux

Le réseau et l'association Ramsar France

En 2025, le PNR du Marais poitevin labellisé Ramsar a participé au congrès annuel de l'association Ramsar France. Une délégation d'élus et de directeurs et techniciens du PNR a participé à l'événement et s'est vue remettre le flambeau pour l'organisation du séminaire en septembre 2026.

Le réseau des Grands Sites de France

En tant que membre fondateur du Réseau des Grands Sites de France, le PNR du Marais poitevin participe aux différents événements qui ponctuent l'année : sur le territoire national, le congrès annuel en octobre, les voyages d'études, les échanges d'expérience in situ... et à l'international, à travers l'accueil de délégations étrangères.

En juillet 2025, le Président et la directrice du PNR du Marais poitevin ont témoigné de l'action du Parc au colloque national « paysage et transitions énergétiques » à l'Académie du climat à Paris. Ils ont notamment partagé leur expérience d'élaboration de la stratégie territoriale énergétique et la mise en place d'un schéma éolien sur l'ensemble du PNR.

La Coopération internationale en Nouvelle-Aquitaine

Sous l'impulsion de la Région Nouvelle-Aquitaine qui fête en 2025 ses 20 ans de coopération internationale et dans le cadre du réseau du Pôle francophone international, le PNR du Marais poitevin a été sollicité pour partager son expérience en matière de préservation des paysages au Vietnam, dans le Parc national Hoàng Liên dans la Province de Lào Cai.

Pour la 2^e année consécutive, 3 chargés de mission du PNR et un expert local sont allés à la rencontre de leurs homologues vietnamiens pour partager leurs compétences au cours de 2 missions au Vietnam et 1 mission d'accueil d'une délégation vietnamienne dans le Marais poitevin.

Du 1^{er} au 6 avril 2025, le chargé de mission environnement et le géomaticien du PNR ont formé les gardes du Parc national Hoàng Liên aux inventaires scientifiques de la faune et de la flore. Le géomaticien a mis en place une base de données numérique dédiée au patrimoine naturel et a formé les agents de la réserve naturelle à son utilisation. Le chargé de mission éducation à l'environnement a quant à lui formé les équipes sur place en les accompagnant dans la mise en place d'un parcours de découverte du Parc national Hoàng Liên.



En mai 2025, une délégation vietnamienne est venue durant 5 jours découvrir les richesses et les actions du Parc naturel régional du Marais poitevin en termes de préservation de la biodiversité et d'éducation à l'environnement.



Du 13 au 18 octobre, pour cette 2^e mission de l'année 2025, le chargé de mission environnement et celui en charge de la médiation aux patrimoines étaient accompagnés d'un expert local, agent d'une commune du PNR du Marais poitevin. Ce jardinier-animateur avait participé à l'accueil de la délégation en mai, pour faire découvrir les potentiels pédagogiques d'un jardin nourricier et collectif conduit dans les principes de l'agro-écologie.

Cette coopération d'échange et d'expertise, en place depuis plusieurs années a permis de confirmer les acquis sur la protection de la biodiversité et l'éducation à l'environnement et de les compléter.

😊 L'expérience de coopération internationale du PNR du Marais poitevin a été mise en valeur dans le Magazine des Parcs naturels régionaux de France et a été présentée à Bordeaux, au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

2 séminaires nationaux organisés dans le PNR du Marais poitevin en 2025

En 2025, le PNR du Marais poitevin a coorganisé et accueilli avec la Fédération des PNR, 2 séminaires nationaux ouverts aux équipes des Parcs naturels régionaux de France : le séminaire « Tourisme et activités de pleine nature » et le séminaire « Marque Valeurs Parc » qui se sont respectivement tenus, du 6 au 8 octobre et du 8 au 10 octobre 2025.

Les services du PNR ont été mobilisés pour mettre en place et coordonner une équipe projet dédiée. Ils ont assuré la coordination des 3 circuits de découverte permettant la visite de nombreuses entreprises marquées « Valeurs Parc » sur l'ensemble du territoire du PNR du Marais poitevin ainsi que la coordination logistique du séminaire (gestion des bus, du logement, des arrivées, des départs, ...).

Un événement fort pour le Parc du Marais poitevin, l'occasion de valoriser le territoire, les porteurs de projets, partenaires et prestataires marqués "Valeurs Parc"... ; toutes celles et ceux qui font du Marais poitevin, un territoire très souvent pris en exemple à l'échelle nationale.

L'accueil de ces 2 séminaires techniques montre combien le PNR du Marais poitevin est engagé dans l'effort national et fédéral en faveur du tissu socio-économique des territoires classés et combien il lui semble important de mettre en lumière ses ressources et ses talents locaux.

Au cœur des 2 séminaires, le PNR du Marais poitevin a organisé un temps fort convivial entre participants avec la remise officielle de la marque "Valeur Parc" au site de visite emblématique de l'Abbaye de Maillezais, propriété du Département de la Vendée.

Étaient présents : Pascal Duforestel, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin, Alain Leboeuf, Président du Département de la Vendée, Arnaud Charpentier, Vice-président du PNR, Vice-président du Département de la Vendée et représentant de la marque « Valeurs PNR », Lydie Bernard, Vice-présidente du PNR et Vice-présidente de la Région Pays de la Loire, Christophe Pecate, sous-préfet de Fontenay-le-Comte, Cathy Tromas, Vice-présidente du PNR, Gilles Bouteiller, maire de Damvix, Laurent Dupas, maire des Velluire-sur-Vendée.



Observatoire et évaluation

Suivre et capitaliser pour mieux décider et rendre compte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose d'outils de suivi, d'observation, de capitalisation et d'évaluation qui permettent, au quotidien, de collecter, de qualifier et de croiser de très nombreuses données : celles qui proviennent des actions, des études et des recherches conduites sur le territoire ou celles qui sont issues de bases de données tierces (locales, nationales, régionales, thématiques...).

Le suivi-évaluation de la charte du PNR

La collecte et le suivi des données produites sur le territoire et sur les actions du PNR

Le PNR du Marais poitevin est tenu de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de sa charte. Pour cela, il dispose d'un ensemble de moyens humains et techniques dédiés :

- tous les agents du PNR assurent un suivi des réalisations et des résultats des actions qu'ils mettent en œuvre et consignent les données dans des tableaux de suivi, des bases de données, des rapports d'action et des rapports d'activités annuels ;
- le géomaticien du PNR capitalise les données géoréférencées dans le SIG et produit des cartes bilans ou des cartes de situation de l'action par exemple ; il est également amené à créer, mettre en place et former les utilisateurs d'applications métiers spécifiquement adaptées aux besoins des agents sur le terrain ;
- la responsable de l'évaluation s'assure du renseignement des indicateurs afin de permettre au PNR de rendre compte de la mise en œuvre de la charte et d'évaluer la réussite et l'impact de son action sur le territoire à l'issue du classement (15 ans). Elle coordonne ou prend en charge la réalisation des bilans évaluatifs intermédiaires et finaux et la mise en valeur transversale de l'action du PNR et de ses partenaires sur différents supports.

Le rapport d'activité du PNR

Un rapport d'activité global est rédigé annuellement pour rendre compte de l'activité du PNR dans son ensemble : actions et programmes d'action, vie du syndicat mixte, gouvernance du PNR et partenariats...

Ce rapport d'activité est également un outil indispensable de l'évaluation en continu de la mise en œuvre de la charte en ce qu'il consigne les principaux résultats obtenus sur l'année civile précédente ainsi que les bilans qualitatifs. Il rappelle également « l'esprit » des actions et fait le lien direct avec les stratégies et les mesures opérationnelles de la charte de PNR.

Le rapport d'activité est adressé aux principaux financeurs du PNR et est téléchargeable sur le site internet institutionnel dès sa parution (rubrique « documents à télécharger »).

Les rapports d'action

Le PNR du Marais poitevin réalise chaque année différents rapports administratifs et financiers afin de rendre compte des réalisations et de l'utilisation des fonds publics ou privés mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

Chaque année, une trentaine de rapports d'action est rédigée et transmise aux financeurs du Programme d'action et des Programmes financiers spécifiques. Chaque agent rédige tout ou partie de ces rapports d'action afin que l'opération soit administrativement et financièrement soldée. Les agents du service « administration et finances » du PNR assurent la liaison avec les services des collectivités et organismes financeurs ainsi qu'avec les élus du PNR au travers des différents temps d'échanges statutaires (réunions des commissions, réunions de bureau et comités syndicaux).



L'observatoire territorial du Marais poitevin

Le système d'information géographique pluri-thématique

Le système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin (SIG) est un outil d'observation territorial pertinent, mais aussi un outil d'aide à la décision, indispensable à la mise en œuvre et au suivi des actions du PNR mais aussi de l'évolution du territoire.

Le SIG s'appuie sur des bases de données publiques ou privées partagées par des producteurs de données institutionnels et reconnus (IGN, INSEE, MNHN...) mais également sur les bases de données produites par le PNR et ses partenaires, notamment les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) avec lesquelles le PNR travaille toute l'année. Les cartes produites par le géomaticien sont indexées dans la médiathèque image du PNR ou sur un cloud mis en place en 2024.

La collecte et le partage des données

Pour collecter les données sur le terrain, le géomaticien du PNR forme chaque année des agents à l'utilisation du GPS collecteur de données ou du SIG. En 2025, 18 personnes ont été formées.

Le SIG est mobilisé par les services du PNR dans de nombreux projets comme par exemple, en 2025 :

- la préparation du projet de périmètre d'étude pour la révision de la charte du PNR en 2029,

- la réalisation de cartes dans le cadre du projet de demande de renouvellement du label Grand Site de France,
- l'assistance auprès des prestataires qui cartographient les habitats naturels pour les Atlas de la biodiversité communale,

En 2025 :

- 178 lots de données ont été produits par le PNR,
- 219 cartes réalisées concernant 15 actions PNR,
- 99 lots de données ont été diffusés à 22 structures (partenaires et prestataires).

Les services et projets web

Le PNR s'appuie également sur des services web accessibles en ligne pour faciliter le travail des agents, simplifier les saisies et diminuer les risques d'erreur.

En 2025, le géomaticien du PNR est intervenu sur :

- l'actualisation de GeoNature, l'outil web pour la gestion des données biologiques et de Biodiv'Marais poitevin (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr>), le site internet qui donne accès aux données des partenaires de la nature dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin
- l'émergence de l'observatoire du climat Life Maraisilience avec l'agglomération et l'université de la Rochelle,
- la création d'un formulaire web et d'une application mobile ODK collect pour la saisie sur le terrain de l'état des bornes de signalisation nautique et pour le suivi des travaux agro-pastoraux,
- la mise en place de 5 applications mobiles pour la collecte de terrain basées sur ODK (observations naturalistes, papillons, amphibiens, centre de soin, cyprès du fansipan) dans le cadre de la Coopération avec le parc national de Lao Cai au Vietnam.

Les chiffres clés du Marais poitevin



Un ensemble d'indicateurs et de données sur le PNR et sur le Marais poitevin sont suivis en continu et actualisés dès que possible. Les données sont regroupées dans un document de synthèse.

Régulièrement mis à jour, le document est utilisé comme référence par les services du PNR. Ils y trouvent aisément les dernières informations connues

sur le syndicat mixte (ex. : l'actualisation des fusions de communes) ou sur le territoire (ex. : l'actualisation des données démographiques ou les calculs de surface de prairies).

L'observation de l'évolution du territoire

Un ensemble d'indicateurs (environ 50) et un ensemble de cartes clés (environ 25) sont régulièrement suivies et actualisées par les services du PNR depuis l'état zéro du territoire établi en 2014-2015.

La valeur ajoutée PNR

Ce suivi obligatoire et indispensable pour le PNR permet de rendre compte de l'évolution du territoire sur la période de classement, de saisir les tendances d'évolution sur le long terme et participe à l'évaluation de l'impact des politiques publiques à l'œuvre durant la période.

Révision du PNR du Marais poitevin

La préparation de la future charte et du classement PNR 2029-2044

Les collectivités porteuses, signataires et gestionnaires d'un Parc naturel régional sont tenues de faire le bilan de la période de classement en cours et de préparer la révision de charte et le renouvellement du classement entre 4 et 5 ans avant la fin du classement en cours.

Dans le Marais poitevin, le syndicat mixte gestionnaire du PNR a commencé dès 2025 à élaborer la stratégie et l'organisation de la démarche de révision de la charte pour un renouvellement du classement en 2029 pour 15 ans.

La préparation de la démarche de révision

Les services du PNR du Marais poitevin ont commencé à préparer la démarche de révision et les étapes initiales de la procédure en juillet 2025. Ils ont préparé le calendrier de la démarche, le budget prévisionnel de la révision de 2026 à 2029, la méthode et l'organisation de la gouvernance du projet et des groupes de travail accompagnant la procédure. Eléments débattus et validés par les membres du Comité syndical du PNR le 29 janvier 2026.



L'élaboration du périmètre d'étude proposé pour le renouvellement du classement en PNR

Le projet de périmètre à l'étude pour le futur PNR a été élaboré en concertation avec les services des Régions et de l'Etat sur la base des critères décrits dans le Code de l'environnement. Un argumentaire a été construit pour expliquer la pertinence et la cohérence des propositions d'évolution du futur périmètre.

La présentation de la démarche de révision de la charte et la proposition de périmètre ont été étudiés par les élus du PNR en Bureau syndical le 26 novembre 2025 puis en Comité syndical fin janvier 2026.



😊 Les services du PNR du Marais poitevin sont mobilisés pour mettre en œuvre la révision de la charte jusqu'en 2029 en étroite collaboration avec les élus et membres du syndicat mixte, les services des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine et ceux de l'Etat, notamment les 2 DREAL, les DDT(M) et l'EPMP. Ils bénéficient également de l'appui et des conseils constants de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ainsi que de l'expérience partagée par le réseau des PNR en révision.

Perspectives

En 2026, devrait débuter officiellement la démarche de révision de la charte du PNR actuel (2014-2029). Après délibération du Comité syndical du PNR, les 2 Régions Pays de la Loire (porteuse du PNR) et Nouvelle-Aquitaine délibéreront et pourront soumettre le projet de révision au Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine (Préfet coordinateur pour le Marais poitevin). Ce dernier, dans un délai de 6 mois à réception des délibérations des Régions, se prononcera sur le lancement de la démarche de révision du PNR du Marais poitevin ce qui devrait aboutir, en 2029, au renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional pour une nouvelle période de 15 ans (2029-2044).

Conclusion / Perspectives 2026

La dynamique engagée se poursuivra en 2026, jalonnée de nouveaux temps forts :

- L'engagement de la révision de la charte de Parc dans la perspective du renouvellement du label de PNR en 2029,
- L'implication des nouveaux maires et délégués du Parc dans la gouvernance du syndicat mixte avec notamment l'édition d'un guide de présentation du Parc et de ses actions et une nouvelle journée de découverte sur le terrain,
- Les premières Agoras du climat avec les habitants, les socio-professionnels et les élus pour proposer collectivement les solutions d'adaptation à horizon 2050 dans le cadre de Maraisilience,
- Le renouvellement du label Grand Site de France pour les 8 prochaines années,
- La reconnaissance du train de bois flottant au patrimoine culturel immatériel national puis à l'Unesco,
- De nouveaux professionnels marqués Valeur Parc,
- De nouvelles plantations et des travaux de génie écologique,
- La contribution du Conseil scientifique et prospectif du Parc pour préserver l'anguille,
- L'organisation du Séminaire national des zones humides internationales Ramsar les 2, 3 et 4 septembre 2026,
- Le tournage de l'émission « Des racines et des ailes », témoin, s'il en fallait, de la valeur patrimoniale et de la notoriété du Marais poitevin,
- et durant toute l'année, notamment à l'occasion des ouvertures des *marais communaux*, le soutien et la mise en valeur de l'élevage, dans le cadre de l'année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

Pascal Duforestel,
Président du Parc naturel régional du Marais poitevin

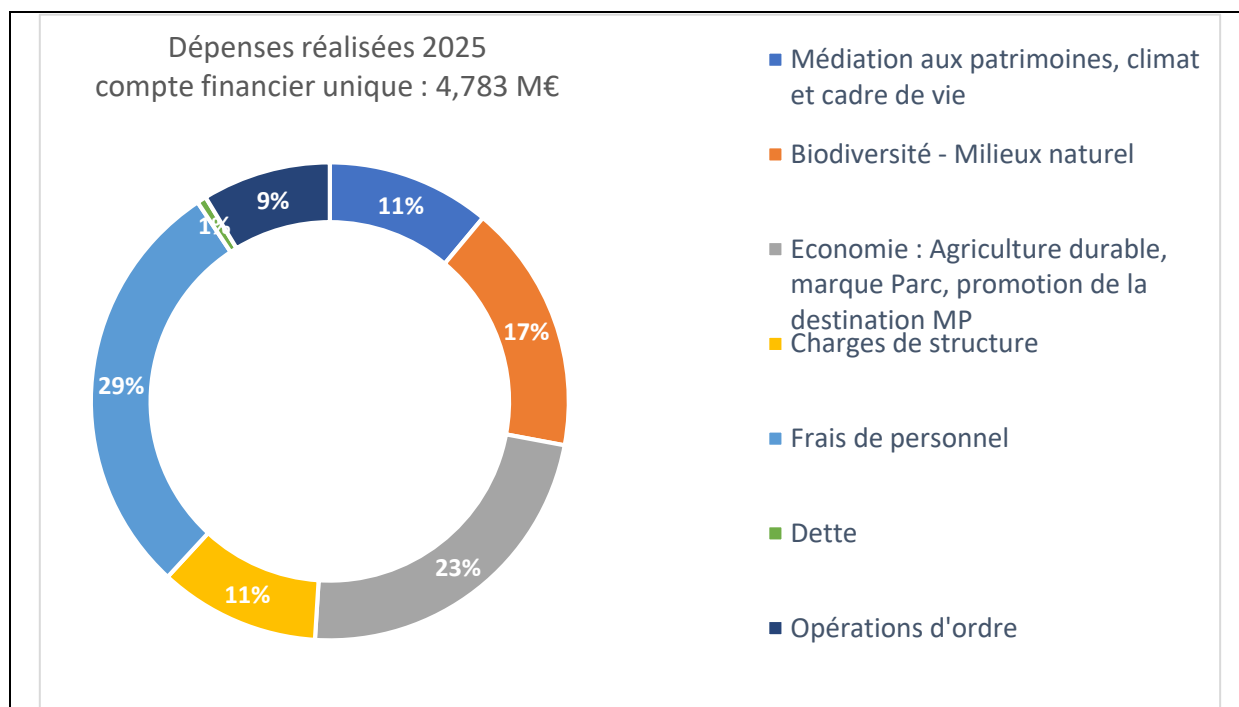


Synthèse Administrative 2025

Le programme d'action du PNR à l'œuvre en 2025.

- > Préservation et restauration des *marais communaux*, aménagements pastoraux (action 111)
- > Mesures agro-environnementales (action 112)
- > Restauration de prairie, anciens marais salants de Champagné-les-Marais (action 113)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Autizes (action 115)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Vendée Longèves (action 116)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Sèvre et Mignon (action 117)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Aunis Océan (action 118)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Lay (action 119)
- > Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (actions 253, et 253b)
- > Natura 2000 (action 255)
- > Contrats territoriaux, outil de restauration de la zone humide du Marais poitevin (volet communication) (action 120)
- > Promotion de la destination Marais poitevin (action 122)
- > Développement de l'éco tourisme (action 126)
- > Valorisation de la façade littorale (127)
- > Marque "Valeurs Parc naturel régional" (action 131)
- > Co-élaboration d'une action ligérienne sur le climat (action 133)
- > NBRACER solutions fondées sur la nature (action 134)
- > Life Maraisilience (action 135)
- > Grand Site de France : renouvellement du label et trame arborée (actions 263 et 264)
- > Valorisation des milieux naturels (action 256)
- > Aménagement de la station « dévalaison anguilles » (action 256b)
- > Life Wild bees (action 257)
- > Protection du vison d'Europe dans le Marais poitevin (action 258)
- > Gestion de la Réserve naturel régionale du Poiré-sur-Velluire (action 259)
- > Ecomatériaux (action 265)
- > Accompagnement des collectivités pour un urbanisme et des paysages de qualité (action 266)
- > Médiation aux patrimoines (action 371)
- > Information et valorisation territoriale (action 375)
- > Accueil général et animation du pôle, centre de ressources, à St-Denis-du-Payré (action 377)
- > Préservation des races et variétés locales (action 380)

Le compte financier unique 2025



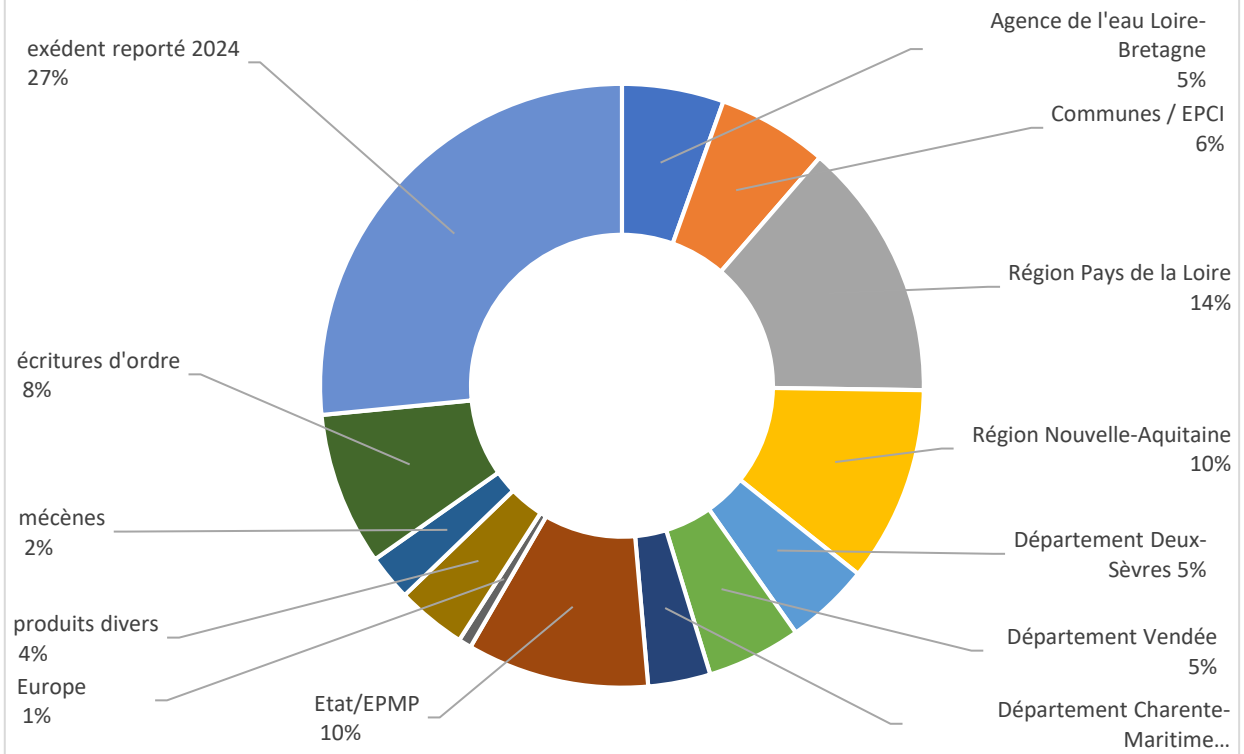
Le compte financier unique 2025, sera présenté en comité syndical le 17 juin 2026. Celui-ci fait état des dépenses et recettes réalisées par le PNR du Marais poitevin pour le fonctionnement de la structure et la mise en œuvre des programmes d'actions en cours « 2023-2025 ». Il fait apparaître un montant de dépenses de 4,783 M€ et un montant de recettes de 5,294 M€ (affectation des résultats 2024 compris). Le résultat cumulé global 2025 s'élève à 511 K€ (38 K€ pour la section de fonctionnement et 472 K€ en investissement).

Le résultat de l'exercice s'élève à 390,4 K€ (-890.9 K€ pour la section de fonctionnement et -2.7 K€ pour la section d'investissement) et s'explique principalement par le décalage entre la réalisation des actions et le différé de perception des avances et soldes de subvention.

Les financeurs de l'action du PNR

- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > Communes du Parc naturel régional du Marais poitevin
- > Etablissements publics de coopération intercommunale
- > Etablissement Public du Marais Poitevin
- > Etat
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Office français de la biodiversité
- > Fonds européens FEDER, FEADER et LIFE
- > Coopérative carbone La Rochelle
- > Fondation du patrimoine
- > DARVA
- > Mécènes : Mutuelles IMA assurances, MAAF assurances, MACIF, Mutuelle de Poitiers Assurances, Société LHI GI12 WP

Recettes réalisées Compte Financier Unique : 5,294 M€





Annexes

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin

6 collectivités territoriales

- > Région Pays de la Loire (49 communes classées PNR)
- > Région Nouvelle-Aquitaine (45 communes dont 39 classées PNR)
- > Département de la Vendée (49 communes classées PNR)
- > Département des Deux-Sèvres (19 communes dont 18 classées PNR)
- > Département de la Charente-Maritime (26 communes dont 21 classées PNR)

94 communes dont 88 classées en PNR (voir liste ci-après)

Communes du syndicat mixte et classement en Parc Naturel Régional du Marais poitevin



8 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Charente-Maritime :

- Communauté d'agglomération de la Rochelle
- Communauté de communes Aunis Atlantique
- Communauté de communes Aunis sud

Deux-Sèvres :

- Communauté d'agglomération du Niortais

Vendée :

- Communauté de communes Sud Vendée Littoral
- Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée
- Communauté de communes Vendée Grand Littoral
- Communauté de communes Vendée, Sèvre, Autise

Les Chambres consulaires et associations adhérentes au syndicat mixte du PNR

3 chambres départementales d'agriculture des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée, avec voix consultatives.
3 chambres départementales de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée, avec voix consultatives.

2 chambres régionales des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire avec voix consultatives.
2 chambres régionales de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire avec voix consultatives.

Les associations de protection de la Nature et de l'environnement du territoire avec voix consultatives.

Les 88 communes du Parc naturel régional du Marais poitevin

17007	Anais
17008	Andilly
17009	Angliers
17041	Benon
17091	Charron
17127	Courçon
17132	Cram-Chaban
17153	Esnandes
17158	Ferrières
17182	La Grève-sur-Mignon
17186	Le Gué-d'Alléré
17201	La Laigne
17208	Longèves
17218	Marans
17267	Nuaillé-d'Aunis
17303	La Ronde
17322	Saint-Cyr-du-Doret
17349	Saint-Jean-de-Liversay
17396	Saint-Sauveur-d'Aunis
17439	Taugon
17472	Villedoux
79009	Amuré
79010	Arçais
79034	Bessines
79046	Le Bourdet
79100	Coulon
79112	Épannes
79130	Frontenay-Rohan-Rohan
79162	Magné
79170	Mauzé-sur-le-Mignon
79191	Niort
79220	Prin-Deyrançon
79254	Saint-Georges-de-Rex
79257	Saint-Hilaire-la-Palud
79298	Saint-Symphorien
79304	Sansais
79334	Val-du-Mignon
79335	Vallans
79337	Le Vanneau-Irleau
85001	L'Aiguillon-la-Presqu'île
85004	Angles
85009	Auchay-sur-Vendée
85020	Benet
85028	Bouillé-Courdault
85036	La Bretonnière-la-Claye
85042	Chaillé-les-Marais

85049	Champagné-les-Marais
85050	Le Champ-Saint-Père
85058	Chasnais
85074	La Couture
85077	Curzon
85078	Damvix
85080	Doix-lès-Fontaines
85092	Fontenay-le-Comte
85104	Grues
85105	Le Gué-de-Velluire
85111	L'Île-d'Elle
85117	Lairoux
85121	Le Langon
85123	Liez
85127	Longeville-sur-Mer
85128	Luçon
85131	Les Magnils-Reigniers
85132	Maillé
85133	Maillezais
85135	Mareuil-sur-Lay-Dissais
85139	Le Mazeau
85148	Montreuil
85149	Moreilles
85158	Mouzeuil-Saint-Martin
85159	Nalliers
85162	Rives-d'Autise
85171	Péault
85177	Les Velluire-sur-Vendée
85185	Puyravault
85193	Rosnay
85201	Saint-Benoist-sur-Mer
85207	Saint-Denis-du-Payré
85255	Saint-Michel-en-l'Herm
85265	Saint-Pierre-le-Vieux
85267	Sainte-Radégonde-des-Noyers
85269	Saint-Sigismond
85277	Saint-Vincent-sur-Graon
85286	La Taillée
85294	La Tranche-sur-Mer
85297	Triaize
85303	Vix
85304	Vouillé-les-Marais

6 communes hors PNR adhérentes au syndicat mixte

17222	Marsilly
17300	La Rochelle
17003	Aigrefeuille-d'Aunis (20 mars 2024)
17394	Saint-Ouen-d'Aunis (27 juin 2024)
17376	Saint-Saturnin-du-Bois (26 nov. 2025)
79229	La Rochénard

Rappel de l'évolution des fusions des communes depuis 2014

- au 1er janvier 2017 : fusion des communes d'Auzay et de Chaix et création de la commune nouvelle d'**Auchay-sur-Vendée**,
- au 1er janvier 2019 : fusion d'Usseau, de Priaires et de Throrigny-sur-le-Mignon et création de la commune nouvelle de **Val-du-Mignon**,
- au 1er janvier 2019 : fusion de Nieul-sur-l'Autise et Oulmes et création de la commune nouvelle de **Rives-d'Autise**,
- au 1er janvier 2019 : fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire et création de la commune nouvelle de **Les Velluire-sur-Vendée**
- au 1er janvier 2022 : fusion des communes de l'Aiguillon-sur-Mer et la Faute-sur-Mer et création de la commune nouvelle de **l'Aiguillon-la-Presqu'île**

Le bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2025

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  Pascal Duforestel Président  Guillaume Riou  Margarita Sola			RÉGION PAYS DE LA LOIRE  Lydie Bernard 1 ^{ère} Vice-Présidente Climat, Énergies renouvelables et Agriculture  Philippe BARRÉ  Yveline THIBAUD		
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES  Séverine Vachon 2 ^{ème} Vice-Présidente Biodiversité et Des carbone  Olivier Poiraud		DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME  Gilles Gay 3 ^{ème} Vice-Président Aménagement Communication  Valérie Amy-Moie		DÉPARTEMENT DE VENDÉE  Arnaud Charpentier 4 ^{ème} Vice-Président Aménagement Cadre de vie et marque "Marais" PNR  Stéphane Guillon	
COMMUNES DES DEUX-SÈVRES  Elmano Martins Secrétaire  Catherine Tromas 3 ^{ème} Vice-Présidente Sensibilisation Éducation et médiation		COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME  Stéphane Couttier  Didier Taupin		COMMUNES DE VENDÉE  Bernard Bordet  Laurent Huger	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE  Jean-Pierre SERVANT 0 ^{ème} Vice-Président Recours aux Maires et à la Région Charente-Maritime  Anne-Sophie GUICHET Deux-Sèvres  Gilles BOUTELLER Vendée			CHAMBRES D'AGRICULTURE  Xavier Garreau		



La Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin - 2014 | 2029



AXE 1 Agir en faveur d'un marais dynamique

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Soutenir une agriculture durable

MESURE 1 > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2 > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3 > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps

MESURE 4 > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

MESURE 5 > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

MESURE 6 > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales

MESURE 7 > Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8 > Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

AXE 2 Agir en faveur d'un Marais préservé

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide

MESURE 9 > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

MESURE 10 > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

Préserver et restaurer le fonctionnement Écologique du Marais

MESURE 11 > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12 > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

MESURE 13 > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

Préserver les paysages identitaires du Marais

MESURE 14 > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

MESURE 15 > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

AXE 3 Agir en faveur d'un Marais partagé

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MESURE 16 – Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

MESURE 17 – Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

MESURE 18 – Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

Organiser la gouvernance territoriale

1 – Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional

2 – Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional

3 – Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional

4 – L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

**Antenne en
Charente-Maritime**
200, rue de la Juillerie
17170 Ferrières

**Antenne en
Vendée**
Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré



Le Parc agit
pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Le Parc tourisme
parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr

